



EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C080**

**NOTE D'INFORMATION**

**DELEGATION GENERALE AU PRESIDENT – ARTICLE L 2122-22 ET L 5211-1 DU CGCT**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jeannick ATCHAPA.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

**Le Président**  
**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-080-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020  
AFFAIRE 2020-C080  
NOTE D'INFORMATION

---

DELEGATION GENERALE AU PRESIDENT  
ARTICLE L 2122-22 ET L 5211-1 DU CGCT

---

Le Président rappelle aux Elus Communautaires qu'en application de l'article L 5211-1 du CGCT, il a reçu une délégation (affaire 2020-C059 du 31 juillet 2020) pour la durée du mandat afin de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil communautaire de l'utilisation de la délégation accordée.

La liste des marchés, accord-cadre et avenants signés de la période du **01<sup>er</sup> janvier 2020 au 15 septembre 2020** sont donc joints en annexe, ainsi que la liste de contentieux en cours.

**Le présent rapport étant soumis à titre d'information, il ne donne pas lieu à délibération.**

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-080-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C081**

**REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES DECISIONNELLES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CIREST**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
37	5	6	42

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT, Monsieur Jeannick ATCHAPA.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-081-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020

Le Président  
  
**Patrice SELLY**

---

**REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES DECISIONNELLES  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CIREST**

---

**Vu** la loi 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L5211-1, L 2121-18, L 2121-25, L2123-12 et L216-4,

**Vu** la délibération n° 2020-C055 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des instances décisionnelles de la CIREST suite au renouvellement du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020,

**Entendu le rapport du Président exposant**

Le projet de Règlement intérieur des instances décisionnelles de la CIREST modifié afin de tenir compte des évolutions apportées relatives notamment aux articles suivants :

l'article 1 l'organe délibérant

l'article 7 le Bureau

l'article 8 les Commissions Thématiques intercommunales

l'article 16 l'enregistrement des débats

l'article 26 les votes

l'article 30 les comptes rendus

et l'article 32 le Droit à la formation

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le nouveau Règlement intérieur des instances décisionnelles de la CIREST

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-081-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C082**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES ET CYCLE DE L'EAU**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-082-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**

Patrice SELLY



---

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES ET CYCLE DE  
L'EAU**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L5211-1, L 2121-22, L.5211-40-1,

**Vu** la délibération n° 2020-C064 du Conseil Communautaire en date du 31 juillet 2020,

**Considérant** la nécessité d'intégrer le Vice-Président délégué à l'Environnement, M. Johnny PAYET compte tenu de sa délégation à la commission Environnement, développement durable, risques et cycle de l'eau, en remplacement d'un élu n'ayant pas de délégation correspondant à la thématique de la commission, (le règlement intérieur fixant 10 à membres la composition de chaque commission thématique).

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- désigner M. PAYET Johnny en remplacement de Madame MARDAYE au sein de la Commission Environnement, développement durable, risques et cycle de l'eau ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-082-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C083**

**Modalités d'application du droit à la formation des membres du Conseil Communautaire**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-083-DE  
Date de transmission au préfet : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Patrice SELLY

---

**MODALITES D'APPLICATION DU DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat ;

**Vu** la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** le Décret n° 2020-942 du 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux ;

**Vu** l'arrêté du 29 juillet 2020 portant fixation du coût horaire maximal des frais pédagogiques exposés au titre du droit individuel à la formation des élus locaux ;

**Considérant** la nécessité de fixer les modalités d'application du droit à la formation des membres de l'assemblée délibérante.

Le Président rappelle que,

Selon les dispositions de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables par renvoi de l'article L. 5216-4 du CGCT, chaque élu intercommunal a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions.

De plus, au-delà du droit à la formation prévue par les collectivités, les Conseillers communautaires bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation (DIF). Au début de chaque année de mandat, le membre du conseil communautaire acquiert un crédit de vingt heures, cumulable sur toute la durée du mandat, au titre du droit individuel à la formation des élus locaux qu'il peut utiliser dès cette acquisition. Le nombre de crédits ainsi acquis ne peut dépasser le nombre d'années complètes de mandat.

Ainsi, la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, a instauré un nouveau droit individuel à la formation pour les élus locaux à compter du 1er janvier 2016. Il a pour objectif d'améliorer la formation des élus locaux, tant dans le cadre de l'exercice de leur mandat qu'en vue de leur réinsertion professionnelle, à l'issue de leur mandat.

Il est financé par une cotisation obligatoire des élus locaux, due sur leurs indemnités de fonction, dont le taux est fixé à 1%.

Les orientations de la formation accordée sont déterminées librement par le conseil communautaire. Il est souhaitable qu'elles correspondent à des formations qui existent parmi l'offre des fournisseurs agréés à cet effet par le ministère de l'Intérieur, conformément aux articles L. 2123-16 et suivants du CGCT applicables par renvoi des articles L. 5214-8, L. 5215-16 et L. 5216-4 du même code.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-083-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---



En effet, en application des articles L. 1621-1 à L. 1621-3 et R. 1621-8 à D. 1621-14 du CGCT, les demandes de formation sont instruites par le gestionnaire du fonds du droit individuel à la formation (Caisse des dépôts et consignations), qui vérifie si la formation faisant l'objet de la demande s'inscrit bien dans les listes de formations éligibles figurant dans le CGCT. Les frais pédagogiques de la formation suivie par l'élue seront pris en charge uniquement dans la limite maximale des 100 euros par heure de formation.

Il convient également de préciser que l'article 105 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique énonce que le Gouvernement est habilité, dans un délai de neuf mois suivant la publication de la loi, à légiférer par ordonnance sur différents sujets afférents à la formation des élus, soit jusqu'en septembre 2020.

Toutefois, à l'heure actuelle aucune ordonnance n'ayant été publiée en la matière, il vous est proposé que la formation des élus soit essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- L'environnement territorial
- Le fonctionnement des collectivités locales
- L'exercice du mandat
- Les politiques sectorielles
- Le développement du territoire

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- de valider les modalités d'application du droit à la formation ;
- de valider les grands axes de formation ;
- d'inscrire les dépenses correspondantes sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la CIREST ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-083-DE  
Date de téltransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C084**

**Affectation des résultats définitifs 2019 et reprise des restes à réaliser au budget 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**  
Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-084-DE  
Date de réception : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Le Président

Patrice SELLY



**AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2019  
ET REPRISE DES RESTES A REALISER AU BUDGET 2020**

**Vu** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Le résultat cumulé de l'exercice clos doit être affecté dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le résultat comptable cumulé constaté au compte administratif 2019 du budget principal s'établit à (+) 8 088 863.84€, et se répartit comme suit :

- Déficit de la section d'investissement : (-) 8 297 696.45 €
- Excédent de la section de fonctionnement : (+) 16 386 560.29 €

	Résultat de l'exercice 2019	Résultat 2018 reporté	Résultat cumulé au 31/12/2019
Investissement	-6 975 342,10	-1 322 354,35	-8 297 696,45
Fonctionnement	5 509 848,23	10 876 712,06	16 386 560,29
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>-1 465 493,87</b>	<b>9 554 357,71</b>	<b>8 088 863,84</b>

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître un résultat de restes à réaliser à hauteur de (+) 2 353 380.95 € résultant des soldes suivants :

- En dépenses : 2 217 067.40 €
- En recettes : 4 570 448.35 €

Après prise en compte des restes à réaliser 2019, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 5 944 315.50€.


**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-084-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à la majorité :**

- de reprendre le déficit d'investissement en dépenses (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ») : 8 297 696,45€ ;
- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement avec les excédents de fonctionnement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») : 5 944 315.50€ ;
- de reprendre le solde de la section de fonctionnement en recettes (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») : 10 442 244.79€ ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article, en dépenses et en recettes, au budget 2020.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoit, le 15 OCT. 2020

  
**Le Président**  
**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-084-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C085**

**Budget supplémentaire – Décision modificative N°1  
Budget principal 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST VALABLEMENT  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-085-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de dépôt en préfecture : 16/10/2020

Patrice SELLY



---

BUDGET SUPPLEMENTAIRE-DECISION MODIFICATIVE N°1  
BUDGET PRINCIPAL 2020

---

**Vu** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Le Budget Supplémentaire reprend les résultats constatés au compte administratif de l'année précédente, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement, et propose des ajustements aux crédits votés au Budget de l'exercice en cours.

Le Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2020 s'élève à (+)18 315 032.64€ et se décompose de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 9 401 960.79€
- Investissement : (+) 8 913 071.85€

Ainsi, le budget total 2020 de la Cirest – Budget principal s'élève 110 682 778.64€, dont :

- Fonctionnement : 77 642 250.79€
- Investissement : 33 040 527.85€

S'agissant tout d'abord de la **reprise des résultats de l'année 2019**, conformément à la délibération n°2020-C084 du 02 octobre 2020, les montants à budgétiser sont les suivants :

- Déficit de la section d'investissement : (-) 8 297 696,45€
- Excédents de fonctionnement capitalisés : (+) 5 944 315.50€
- Solde de la section de fonctionnement : (+) 10 442 244.79€

En outre, les **restes à réaliser de l'exercice 2019**, c'est-à-dire les dépenses et recettes engagées mais non mandatées/ titrées sont à reprendre au budget en cours, comme suit :

- En dépenses : 2 217 067,40€
- En recettes : 4 570 448,35€

**S'agissant de la section de fonctionnement**, des ajustements de crédits sont proposés à hauteur de :

- (+) 9 401 960.79€ en dépenses
- (-) 1 040 284.00€ en recettes.

**S'agissant de la section d'investissement**, des ajustements de crédits sont proposés à hauteur de :

- (-) 1 601 692.00€ en dépenses
- (+) 4 342 623.50€ en recettes.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-085-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---



Le détail des modifications apportées au budget sont fournis ci-après :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

➤ Pour les dépenses, cela concerne les chapitres suivants :

### **- Chapitre 011 « Charges à caractère général » (+) 1 122 800.00€**

Ajustement du budget primitif pour les secteurs suivants :

- Environnement (+) 951 000.00€ : dépenses 2019 non rattachées (+835k€ ; collectes exceptionnelles de déchets (+100k€) ; entretien de la décharge de Mare à poule d'eau (+15k€)
- Déplacements (+108 700.00€) : dont dispositif Esti jeunes (+50k€) ; entretien et réparation des véhicules (+40k€) ; marquage des bus (+15k€).
- Moyens généraux (+) 80 000.00€ : équipements de protection individuelle pour le personnel (COVID)

### **- Chapitre 012 « Charges de personnel » (+) 350 000.00€**

Ajustement du budget primitif et recrutements nouveaux sur le budget principal et pour la compétence « eau et assainissement » (remboursement prévu en recettes pour (+)90k€)

### **- Chapitre 65 « Charges de gestion courante » (+) 396 630.00€**

Intègre principalement des subventions aux associations dans le domaine de l'insertion (ADIE : aide exceptionnelle de (+)260k€ pour un accompagnement accru des entreprises face à la crise sanitaire COVID ; Mission locale de l'Est – Dispositif 100% inclusion (+41k€) ; Cité de la formation (+40k€) ; Jeunes et logés (+14k€)) ; ainsi que les indemnités et la formation des élus (+100k€).

A ces ajustements de dépenses de fonctionnement s'ajoute une augmentation du **virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement** de (+) 7 532 530.79€ (chap. 023). Il s'agit de l'abondement de l'autofinancement, compte-tenu de la reprise des excédents de l'année précédente.

➤ Pour les recettes, cela concerne les secteurs suivants :

### **- Chapitre 70 « Produits des services » (-) 43 750.00€**

Remboursement de frais personnel par les budgets annexes « eau et assainissement » (+90k€) ; prévision à la baisse des recettes de tarification de transport scolaire (-150k€) compte-tenu de la crise sanitaire COVID ; remboursement par la SEM Estival des recettes issues de la billettique (+62k€).

### **- Chapitre 73 « Impôts et taxes » (-) 1 051 534.00€**

Ajustement des crédits budgétaires compte-tenu des notifications reçues des services de l'Etat pour la fiscalité « ménages et entreprises » (-392k€) et prévision à la baisse des recettes de versement transport (-500k€) et de taxe sur les carburants (-180k€) compte-tenu de la crise sanitaire COVID.

### **- Chapitre 74 « Dotations et subventions » (+) 50 000.00€**

Recette prévisible du Département relative à la compensation de la gratuité des transports pour les personnes âgées et PMR

### **- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » (+) 5 000.00€**

Pénalités sur marchés

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-085-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

➤ Pour les dépenses, il s'agit de :

**- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » (-) 270 975.00€**  
Ajustement des frais d'études (*détail fourni par direction dans le rapport relatif à la révision n°1 des APCP pour l'exercice 2020*)

**- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » (-) 750 117.00€**  
Annulation de la contribution versée à SYDNE (-) 444 117.00€ et d'ajustements dans le secteur de l'aménagement (*détail fourni par direction dans le rapport relatif à la révision n°1 des APCP pour l'exercice 2020*)

**- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » (+) 177 200.00€**  
Ajustement des acquisitions (*détail fourni par direction dans le rapport relatif à la révision n°1 des APCP pour l'exercice 2020*)

**- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » (-) 1 170 500.00€**  
Ajustement des travaux (*détail fourni par direction dans le rapport relatif à la révision n°1 des APCP pour l'exercice 2020*)

**- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » (+) 412 700.00€**  
Prévision de crédits budgétaires en vue du remboursement des avances versées dans le cadre d'études ou de travaux (opérations d'ordre).

➤ Pour les recettes,

**- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » (+) 5 944 315.50€**  
Excédents de fonctionnement capitalisés (art. 1068) destinés à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit reporté 2019 après prise en compte du solde de restes à réaliser).

**- Chapitre 13 « Subventions d'équipement » (-) 99 900.00€**  
Ajustement des subventions d'investissement estimées en tenant compte du niveau d'avancement des opérations financées.

**- Chapitre 16 « Emprunts et dettes » (-) 9 449 522.79.00€**  
Compte-tenu de la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté (pour mémoire, (+) 10 442 244,79€, et de l'autofinancement en découlant (ch. 021 : (+) 7 532 530.79€), il est proposé de réduire le besoin d'emprunt à hauteur de (-) 9 449 522.79€.

**- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » (+) 412 700.00€**  
Prévision de crédits budgétaires en vue du remboursement des avances versées dans le cadre d'études ou de travaux (opérations d'ordre).

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-085-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Par section, le budget supplémentaire/ décision modificative n°1 de 2020 se présente comme suit :

Budget Supplémentaire 2020/ Décision Modificative n°1				
DEPENSES		Investissement	Fonctionnement	DEPENSES TOTALES
		Résultat 2019	8 297 696,45	
Restes à réaliser	2 217 067,40		2 217 067,40	
Ajustements de l'exercice	-1 601 692,00	9 401 960,79	7 800 268,79	
<b>TOTAL</b>		<b>8 913 071,85</b>	<b>9 401 960,79</b>	<b>18 315 032,64</b>
RECETTES		Investissement	Fonctionnement	RECETTES TOTALES
		Résultat 2019		10 442 244,79
Restes à réaliser	4 570 448,35		4 570 448,35	
Ajustements de l'exercice	4 342 623,50	-1 040 284,00	3 302 339,50	
<i>dont 1068</i>	<i>5 944 315,50</i>			
<b>TOTAL</b>		<b>8 913 071,85</b>	<b>9 401 960,79</b>	<b>18 315 032,64</b>

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Considérant** que la commission des Finances et Affaires Générales souligne que, dans le cadre de la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2020, l'Etat devrait compenser la perte de ressources fiscales de 2020 liée à la crise sanitaire COVID, que cette compensation sera calculée par rapport à une moyenne des recettes perçues sur les trois derniers exercices (2017, 2018, 2019), qu'elle demande l'inscription de cette compensation en recettes dès la prochaine décision modificative du budget de la CIREST,

**Considérant** que la commission des Finances et Affaires Générales préconise également la mise en place d'un fonds de concours « Spécial COVID » afin d'aider les communes membres à financer leurs équipements,


**Considérant** que la commission des Finances et Affaires Générales demande enfin de retravailler avec la SEM Estival sur le montant de la contribution à verser en 2020, compte-tenu des difficultés rencontrées suite à la crise COVID,

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-085-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'adopter le projet de budget supplémentaire/ décision modificative n°1 de l'exercice 2020, conformément au document comptable joint en annexe.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

  
Le Président  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-085-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C086**

**Autorisations de programmes et crédits de paiement – Révision n°1 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DÉLIBÉRÉ**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740893-20201002-2020-086-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**

---

**AUTORISATIONS DE PROGRAMMES  
ET CREDITS DE PAIEMENT-REVISION N°1 2020**

---

**Vu** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

**Vu** l'article L. 2311 – 3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programmes et crédits de paiement,

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Les opérations pluriannuelles de la section d'investissement du budget de la CIREST font l'objet d'une inscription sous forme d'autorisations de programmes et de crédits de paiement afin d'en améliorer la lisibilité opérationnelle.

Il est rappelé que les autorisations de programmes (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un investissement pluriannuel et que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour l'AP au titre d'un exercice.

A l'occasion du vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, certaines opérations d'investissement faisant l'objet d'une inscription au budget sous forme d'autorisations de programmes et de crédits de paiement, ont subi des ajustements de crédits.

Aussi est-il nécessaire de réviser les autorisations de programmes et de crédits de paiement soumises à votre approbation en début d'exercice.

Cette révision n°1 de l'exercice 2020 propose un réajustement des autorisations de programme (-139 201.89€) et des crédits de paiement (-2 953 655.82€), en intégrant également les restes à réaliser de l'exercice précédent (+2 103 647.10€).

Par direction, ces ajustements se présentent comme suit :

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-086-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---



Opérations	Solde à réaliser Programmes 2020	Révision n°1 (sept 2020)	Programmes 2020 actualisés	CP 2020	Reprise des Restes à réaliser CP 2019	Révision CP 2020	CP 2020 actualisés	A réaliser 2021 et au-delà
ENVIRONNEMENT	12 671 639,33	23 068,28	12 694 707,61	1 320 817,00	353 031,13	-729 517,00	944 331,13	11 750 376,48
AMENAGEMENT	8 856 865,66	-67 827,49	8 789 038,17	1 316 000,00	56 529,83	-491 000,00	881 529,83	7 907 508,34
TRANSPORTS	20 758 645,05	45 597,16	20 804 242,21	7 682 967,00	79 850,79	65 500,00	7 828 317,79	12 975 924,42
DEV.ECONOMIQUE	2 357 984,78	3 500,00	2 361 484,78	969 000,00	733 818,15	28 000,00	1 730 818,15	630 666,63
TPLIE	1 980 772,66	0,00	1 980 772,66	540 000,00	560 890,53	0,00	1 100 890,53	879 882,13
TOURISME	3 734 986,23	405 048,15	4 140 034,38	1 895 856,00	263 996,76	-456 150,00	1 703 702,76	2 436 331,62
MOYENS GENERAUX	8 667 021,65	-147 524,16	8 519 497,49	4 945 000,00	43 909,56	5 000,00	4 993 909,56	3 525 587,93
SPORT & CULTURE	108 828,99	30 200,00	139 028,99	107 925,00	0,00	31 075,00	139 000,00	28,99
EAU ET ASSAINISSEMENT	77 029,22	0,00	77 029,22	63 000,00	11 620,35	0,00	74 620,35	2 408,87
GEMAPI	11 475 861,58	0,00	11 475 861,58	1 605 481,00	0,00	-975 300,00	630 181,00	10 845 680,58
TOTAL B. ANNEXE ZA PANIANDY	431 263,82	-431 263,82	0,00	431 263,82	0,00	-431 263,82	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL CIREST</b>	<b>71 120 898,97</b>	<b>-139 201,89</b>	<b>70 981 697,08</b>	<b>20 877 309,82</b>	<b>2 103 647,10</b>	<b>-2 953 655,82</b>	<b>20 027 301,10</b>	<b>50 954 395,98</b>

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à la majorité :**

- d'adopter la révision de n°1 de l'exercice 2020 des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement, conformément aux tableaux des annexes 1 et 2.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-086-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020

## ANNEXE 1/ APCP – REVISION N°1 EXERCICE 2020 -SYNTHESE-

Opérations	Autorisations de Programmes voilées BP 2020	Réalisations 2014-2019	Soie à réaliser Autorisations de Programmes 2020	Révision n°1 (sept 2020)	Programmes 2020 actualisés	CP 2020	Reprise des Restes à réaliser CP 2019	Révision CP 2020	CP 2020 actualisés	A réaliser 2021 et au-delà
ENVIRONNEMENT	19 068 405,57	6 396 766,24	12 671 639,33	23 068,28	12 694 707,61	1 320 817,00	353 031,13	-729 517,00	944 331,13	11 750 376,48
AMENAGEMENT	11 700 325,57	2 843 459,91	8 856 865,66	-67 827,49	8 789 038,17	1 316 000,00	56 529,83	-491 000,00	881 529,83	7 907 508,34
TRANSPORTS	44 069 087,60	23 310 442,55	20 758 645,05	45 597,16	20 804 242,21	7 682 967,00	79 850,79	65 500,00	7 828 317,79	12 975 924,42
DEV.ECONOMIQUE	2 817 923,39	459 938,61	2 357 984,78	3 500,00	2 361 484,78	969 000,00	733 818,15	28 000,00	1 730 818,15	630 666,63
TPLIE	3 100 000,00	1 119 227,34	1 980 772,66	0,00	1 980 772,66	540 000,00	560 890,53	0,00	1 100 890,53	879 882,13
TOURISME	8 194 153,34	4 459 167,11	3 734 986,23	405 048,14	4 140 034,37	1 895 856,00	263 996,76	-456 150,00	1 703 702,76	2 436 331,61
MOYENS GENERAUX	22 440 224,61	13 773 202,96	8 667 021,65	-147 524,16	8 519 497,49	4 945 000,00	43 909,56	5 000,00	4 993 909,56	3 525 587,93
SPORT & CULTURE	155 841,00	47 012,01	108 828,99	30 200,00	139 028,99	107 925,00	0,00	31 075,00	139 000,00	28,99
EAU ET ASSAINISSEMENT	204 000,00	126 970,78	77 029,22	0,00	77 029,22	63 000,00	11 620,35	0,00	74 620,35	2 408,87
GEMAPI	12 904 913,17	1 429 051,59	11 475 861,58	0,00	11 475 861,58	1 605 481,00	0,00	-975 300,00	630 181,00	10 845 680,58
PATRIMOINE	93 369,06	93 369,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. ANNEXE ZA PANIANDY	988 000,00	556 736,18	431 263,82	-431 263,82	0,00	431 263,82	0,00	-431 263,82	0,00	0,00
<b>GENERAL CIREST</b>	<b>125 736 243,31</b>	<b>54 615 344,34</b>	<b>71 120 898,97</b>	<b>-139 201,89</b>	<b>70 981 697,08</b>	<b>20 877 309,82</b>	<b>2 103 647,10</b>	<b>-2 953 655,82</b>	<b>20 027 301,10</b>	<b>50 954 395,98</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-086-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**ANNEXE 2/ ACP – REVISION N°1 EXERCICE 2020**  
**- Détail des opérations par secteur d'intervention -**

Opérations	Solde à réaliser Autorisations de Programmes 2020	Révision n°1 (sept 2020)	Programmes 2020 actualisés	CP 2020	Reprise des Restes à réaliser CP 2019	Révision CP 2020	CP 2020 actualisés	A réaliser 2021 et au-delà
Fourrière intercommunale (dont étude extension)	81 770,25	0,00	81 770,25	21 700,00	0,00	0,00	21 700,00	60 070,25
Matériel Fourrière	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	10 000,00
Déchèterie de Sainte-Anne	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
Déchèterie mobile de Salazie	26 224,45	0,00	26 224,45	0,00	26 224,45	0,00	26 224,45	0,00
Déchèterie St-André (Gd Canal) Travaux	23 699,54	0,00	23 699,54	0,00	0,00	0,00	0,00	23 699,54
Travaux sur les déchèteries	56 500,00	0,00	56 500,00	49 000,00	0,00	0,00	49 000,00	7 500,00
Bacs roulants (Ordures ménagères)	241 213,85	0,00	241 213,85	50 000,00	2 082,04	0,00	52 082,04	189 131,81
Bornes d'Apport Volontaire (BAV)	394 228,27	0,00	394 228,27	6 000,00	324 000,00	8 700,00	338 700,00	55 528,27
Sécurisation bornes à verres	60 000,00	0,00	60 000,00	45 000,00	0,00	-30 000,00	15 000,00	45 000,00
Bacs roulants (Collecte sélective)	207 932,21	0,00	207 932,21	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	157 932,21
Réhabilitation de la Décharge de Bras Panon ma pensée	109 200,00	0,00	109 200,00	109 200,00	0,00	0,00	109 200,00	0,00
Réhabilitation de la décharge de Saint-André	62 087,52	0,00	62 087,52	54 100,00	0,00	0,00	54 100,00	7 987,52
Réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît	3 638 979,11	0,00	3 638 979,11	65 600,00	0,00	0,00	65 600,00	3 573 379,11
Aménagement contre les dépôts sauvages	15 375,55	0,00	15 375,55	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	13 375,55
Acquisition chambre froide fourrière et bacs à cadavres	6 931,72	3 068,28	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
Subvention d'équipement à SYDNE	7 064 669,80	0,00	7 064 669,80	444 117,00	0,00	-444 117,00	0,00	7 064 669,80
Etude de mise aux normes des déchèteries	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	-60 000,00	0,00	60 000,00
Acquisition de biocomposteurs, bio-seaux et aérateurs	368 727,06	0,00	368 727,06	100 000,00	724,64	0,00	100 724,64	268 002,42
Caissons déchèteries + climatisation	190 300,00	0,00	190 300,00	190 300,00	0,00	-160 300,00	30 000,00	160 300,00
DECHETERIE STA Cressonnière - Etudes	53 800,00	0,00	53 800,00	53 800,00	0,00	-53 800,00	0,00	53 800,00
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>	<b>12 671 639,33</b>	<b>23 068,28</b>	<b>12 694 707,61</b>	<b>1 320 817,00</b>	<b>353 031,13</b>	<b>-729 517,00</b>	<b>944 331,13</b>	<b>11 750 376,48</b>
Participation à la minoration foncière (EPFR)	335 000,00	0,00	335 000,00	200 000,00	0,00	-200 000,00	0,00	335 000,00
Révision du SCOT Est	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
Plan Climat Energie Air Territorial (PCAET) - Elaboration	122 299,94	0,00	122 299,94	73 000,00	17 567,48	-40 000,00	50 567,48	71 732,46
Participation au capital SPL Est développement	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
Acquisition terrain pour TCSP	68 400,00	0,00	68 400,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00	6 400,00
Subvention à la SPL Energie Réunion	66 962,35	0,00	66 962,35	28 000,00	38 962,35	0,00	66 962,35	0,00
Révision du PLH	14 523,47	0,00	14 523,47	0,00	0,00	0,00	0,00	14 523,47
TEPCV - Acq. véhicules propres (Borne de recharge EnR)	28 000,00	-28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	-28 000,00	0,00	0,00
Subvention à l'AGORAH	50 000,00	-50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	-50 000,00	0,00	0,00
PILHI - Etudes préopérationnelles H1 en zone aléa fort	4 827,49	-4 827,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PILHI - OGRAL	47 000,00	0,00	47 000,00	10 000,00	0,00	27 000,00	37 000,00	10 000,00
<b>Opérations</b>	<b>Solde à réaliser Autorisations de Programmes 2020</b>	<b>Révision n°1 (sept 2020)</b>	<b>Programmes 2020 actualisés</b>	<b>CP 2020</b>	<b>Reprise des Restes à réaliser CP 2019</b>	<b>Révision CP 2020</b>	<b>CP 2020 actualisés</b>	<b>A réaliser 2021 et au-delà</b>
PRGDLSID	15 370,50	0,00	15 370,50	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 370,50

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-086-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



PLH- aide aux popriétaires bailleurs	130 000,00	0,00	130 000,00	100 000,00	0,00	-100 000,00	0,00	130 000,00
NPNRU STA	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	500 000,00	0,00	100 000,00	600 000,00	4 400 000,00
Etude desserte Mafate	40 481,91	0,00	40 481,91	0,00	0,00	0,00	0,00	40 481,91
NPNRU STB	2 884 000,00	0,00	2 884 000,00	200 000,00	0,00	-200 000,00	0,00	2 884 000,00
<b>TOTAL AMENAGEMENT</b>	<b>8 856 865,66</b>	<b>-67 827,49</b>	<b>8 789 038,17</b>	<b>1 316 000,00</b>	<b>56 529,83</b>	<b>-491 000,00</b>	<b>881 529,83</b>	<b>7 907 508,34</b>
Etude PDU	4 027,27	0,00	4 027,27	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 027,27
AMO Esti +	322 589,28	0,00	322 589,28	141 000,00	0,00	0,00	141 000,00	181 589,28
MOE Esti +	491 973,09	0,00	491 973,09	184 000,00	0,00	0,00	184 000,00	307 973,09
Travaux Esti +	14 795 825,86	0,00	14 795 825,86	3 616 667,00	3 879,09	0,00	3 620 546,09	11 175 279,77
Etudes diverses Esti +	358 667,51	0,00	358 667,51	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	316 667,51
Abris voyageurs	250 078,88	0,00	250 078,88	50 000,00	22 942,89	0,00	72 942,89	177 135,99
Poteaux d'arrêts	181 774,62	0,00	181 774,62	100 000,00	17 217,36	0,00	117 217,36	64 557,26
Acquisition de bus DSP TU	3 525 000,00	0,00	3 525 000,00	3 190 000,00	0,00	13 000,00	3 203 000,00	322 000,00
Carnet de bord électronique	63 500,00	0,00	63 500,00	3 500,00	23 787,54	0,00	27 287,54	36 212,46
Mise en accessibilité des arrêts de bus	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
Parc automobile Cirest	141 072,36	45 000,00	186 072,36	119 300,00	10 886,18	53 000,00	183 186,18	2 886,18
Dépôt des bus TU (Mandat SPL ERD)	141 063,86	0,00	141 063,86	30 000,00	0,00	-10 000,00	20 000,00	121 063,86
Gares routières	6 000,00	204,20	6 204,20	6 000,00	204,20	0,00	6 204,20	0,00
Gare relai Salazie - AMO - MOE	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Pôle d'échanges Salazie	37 531,71	0,00	37 531,71	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	12 531,71
TU - Expérimentation système d'inf <sup>o</sup> voyageurs (SIV)	77 000,04	0,00	77 000,04	71 000,00	0,00	0,00	71 000,00	6 000,04
Billetterie légère TU	32 540,57	392,96	32 933,53	22 500,00	933,53	9 500,00	32 933,53	0,00
<b>TOTAL TRANSPORTS</b>	<b>20 758 645,05</b>	<b>45 597,16</b>	<b>20 804 242,21</b>	<b>7 682 967,00</b>	<b>79 850,79</b>	<b>65 500,00</b>	<b>7 828 317,79</b>	<b>12 975 924,42</b>
Centre artisanal de Mare à Poule d'Eau - Travaux	11 353,59	0,00	11 353,59	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	6 353,59
Subvention Musée du Tamarin Bélouve	10 000,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etude ZA Cressonnière	70 000,00	0,00	70 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	20 000,00
Financement du GIP Port Est (PPIEBR)	167 640,83	13 500,00	181 140,83	153 000,00	0,00	28 000,00	181 000,00	140,83
ZA Beauvallon	282 100,00	0,00	282 100,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	232 100,00
Centre artisanal du refuge à Bras Panon	20 000,00	0,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Etude de faisabilité pour la mise en place d'espaces de co working	235 670,50	0,00	235 670,50	70 000,00	21 266,00	0,00	91 266,00	144 404,50
Travaux espaces co-working	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00
Haut débit / Travaux sur fourreaux	37 355,41	0,00	37 355,41	0,00	0,00	0,00	0,00	37 355,41
Diagnostic techniques bâtiments ZA transférées	385 213,25	0,00	385 213,25	201 000,00	48 900,95	0,00	249 900,95	135 312,30
<b>Opérations</b>	<b>Solde à réaliser Autorisations de Programmes 2020</b>	<b>Révision n°1 (sept 2020)</b>	<b>Programmes 2020 actualisés</b>	<b>CP 2020</b>	<b>Reprise des Restes à réaliser CP 2019</b>	<b>Révision CP 2020</b>	<b>CP 2020 actualisés</b>	<b>A réaliser 2021 et au-delà</b>
ZA STE ROSE	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
Pôle bois	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
Acquisition parc d'activités des plaines avec SAS PALME	663 651,20	0,00	663 651,20	0,00	663 651,20	0,00	663 651,20	0,00
Acquisition foncière Région pour rond point ZI3	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-086-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Filière PAPAM	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
Valorisation des eaux de l'Est - Etudes	90 000,00	0,00	90 000,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
Atelier de production pour les entreprises	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
<b>TOTAL DEV ECONOMIQUE</b>	<b>2 357 984,78</b>	<b>3 500,00</b>	<b>2 361 484,78</b>	<b>969 000,00</b>	<b>733 818,15</b>	<b>28 000,00</b>	<b>1 730 818,15</b>	<b>630 666,63</b>
Chantiers ACI	1 763 648,94	0,00	1 763 648,94	480 000,00	547 674,45	0,00	1 027 674,45	735 974,49
Chantiers ACI hors appels à projets	4 550,00	0,00	4 550,00	0,00	4 550,00	0,00	4 550,00	0,00
BCE	212 573,72	0,00	212 573,72	60 000,00	8 666,08	0,00	68 666,08	143 907,64
<b>TOTAL PLIE</b>	<b>1 980 772,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 980 772,66</b>	<b>540 000,00</b>	<b>560 890,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100 890,53</b>	<b>879 882,13</b>
Aménagement du site du Bassin Bleu (STB)	3 925,85	15 074,15	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00
Signalétique Mare à Poule d'Eau	472 616,94	0,00	472 616,94	161 125,00	11 491,94	-157 125,00	15 491,94	457 125,00
Equipement des sites touristiques en toilettes publiques - travaux	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Aménagement du PK12 à Takamaka (STB)	0,00	171 974,00	171 974,00	0,00	1 719,74	0,00	1 719,74	170 254,26
OTI - Subvention d'équipement	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
Antenne OTI St-Benoît - études	88 345,75	0,00	88 345,75	48 825,00	3 710,70	-8 825,00	43 710,70	44 635,05
Antenne OTI St-Benoît - Travaux	434 000,00	0,00	434 000,00	217 000,00	0,00	-137 000,00	80 000,00	354 000,00
PIVE - Salazie Etudes	7 302,16	0,00	7 302,16	0,00	0,00	0,00	0,00	7 302,16
PIVE - Salazie Travaux	670 530,00	0,00	670 530,00	200 000,00	0,00	-100 000,00	100 000,00	570 530,00
Continuité du Sentier Littoral Etudes	162 886,89	62 000,00	224 886,89	126 401,00	9 466,00	62 000,00	197 867,00	27 019,89
Continuité du Sentier Littoral Travaux	173 600,00	0,00	173 600,00	173 600,00	0,00	-60 000,00	113 600,00	60 000,00
Etude valorisation Pont de la Riv. De l'Est	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	70 000,00
PIVE - Plaine des palmistes Etudes	70 537,00	0,00	70 537,00	54 250,00	0,00	-30 000,00	24 250,00	46 287,00
PIVE - Plaine des palmistes Travaux	130 200,00	0,00	130 200,00	130 200,00	0,00	-130 200,00	0,00	130 200,00
Continuité du Sentier Littoral (écocompteurs)	1 230,00	0,00	1 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230,00
Signalétique information locale (SIL) - Etudes	-0,30	26 000,00	25 999,70	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	-0,30
Signalétique information locale (SIL) - Travaux	1 233 761,93	0,00	1 233 761,93	713 930,00	237 608,38	0,00	951 538,38	282 223,55
Etude scénographique anciens thermes Salazie	141 050,00	0,00	141 050,00	70 525,00	0,00	0,00	70 525,00	70 525,00
<b>TOTAL TOURISME</b>	<b>3 734 986,23</b>	<b>405 048,14</b>	<b>4 140 034,37</b>	<b>1 895 856,00</b>	<b>263 996,76</b>	<b>-456 150,00</b>	<b>1 703 702,76</b>	<b>2 436 331,61</b>
FIIS 2012-2014 + 2017-2020 + FIIS 2018 (1)	439 999,84	0,00	439 999,84	440 000,00	0,00	0,00	440 000,00	-0,16
FIIS 2018 (2)	7 577 460,10	-184 124,16	7 393 335,94	3 880 000,00	0,00	0,00	3 880 000,00	3 513 335,94
Siège CIREST 2 - Extension études	18 709,99	0,00	18 709,99	5 000,00	6 510,00	5 000,00	16 510,00	2 199,99
<b>Opérations</b>	<b>Solde à réaliser Autorisations de Programmes 2020</b>	<b>Révision n°1 (sept 2020)</b>	<b>Programmes 2020 actualisés</b>	<b>CP 2020</b>	<b>Reprise des Restes à réaliser CP 2019</b>	<b>Révision CP 2020</b>	<b>CP 2020 actualisés</b>	<b>A réaliser 2021 et au-delà</b>
Siège CIREST 2 - Extension travaux	380 000,00	33 400,00	413 400,00	380 000,00	33 385,06	0,00	413 385,06	14,94
Siège CIREST 2 - Salle de conseil	250 000,00	0,00	250 000,00	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	10 000,00
Siège CIREST 1 - Réaffectation salle de conseil	851,72	3 200,00	4 051,72	0,00	4 014,50	0,00	4 014,50	37,22
<b>TOTAL MOYENS GENERAUX</b>	<b>8 667 021,65</b>	<b>-147 524,16</b>	<b>8 519 497,49</b>	<b>4 945 000,00</b>	<b>43 909,56</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4 993 909,56</b>	<b>3 525 587,93</b>
Réhabilitation stations VTT - études	33 828,99	6 200,00	40 028,99	32 925,00	0,00	7 075,00	40 000,00	28,99
Fonds de concours lecture publique	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00
Etude de faisabilité mise en réseau équipements lecture publique	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-086-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Equipement site d'escalade (Bethléem)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
<b>TOTAL SPORT &amp; CULTURE</b>	<b>108 828,99</b>	<b>30 200,00</b>	<b>139 028,99</b>	<b>107 925,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 075,00</b>	<b>139 000,00</b>	<b>28,99</b>
Etude "Prise de compétence Eau et Assainissement"	77 029,22	0,00	77 029,22	63 000,00	11 620,35	0,00	74 620,35	2 408,87
<b>TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>77 029,22</b>	<b>0,00</b>	<b>77 029,22</b>	<b>63 000,00</b>	<b>11 620,35</b>	<b>0,00</b>	<b>74 620,35</b>	<b>2 408,87</b>
Etude GEMAPI	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
Repères de crues STA et STB	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
Systèmes d'alertes de crues	200 000,00	0,00	200 000,00	50 000,00	0,00	-50 000,00	0,00	200 000,00
Plan de gestion Riv. du Mât - Etude globale	760 000,00	0,00	760 000,00	150 000,00	0,00	-150 000,00	0,00	760 000,00
Plan de gestion Riv. du Mât - Assistance MOA	16 300,00	0,00	16 300,00	10 850,00	0,00	0,00	10 850,00	5 450,00
Plan de gestion Riv. du Mât - Elaboration du PAPI	21 300,00	0,00	21 300,00	16 300,00	0,00	-16 300,00	0,00	21 300,00
Travaux de confortement des berges de la Ravine Sèche à STA	27 221,58	0,00	27 221,58	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	21 221,58
Etudes de remise en état des digues - Ilet coco	30 000,00	0,00	30 000,00	16 831,00	0,00	0,00	16 831,00	13 169,00
Travaux de remise en état des digues - Ilet Coco	220 000,27	0,00	220 000,27	220 000,00	0,00	-200 000,00	20 000,00	200 000,27
Etudes de remise en état des digues Riv des Roches BRA	400 000,00	0,00	400 000,00	100 000,00	0,00	-100 000,00	0,00	400 000,00
Travaux de remise en état des digues - Riv des Roches BRA	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	-300 000,00	0,00	300 000,00
GEMAPI - transfert de compétence	8 559 540,00	0,00	8 559 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 559 540,00
Et.déf amén. et actions de réduction de vulnérabilité sur le TRI STA STZ	209 499,73	0,00	209 499,73	209 500,00	0,00	0,00	209 500,00	-0,27
Remboursement FAKIR - Commune de STA	265 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	0,00	-65 000,00	200 000,00	65 000,00
Remboursement FAKIR - Commune de STB	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
Définition et surveillance des systèmes d'endiguement	300 000,00	0,00	300 000,00	100 000,00	0,00	-100 000,00	0,00	300 000,00
<b>TOTAL GEMAPI</b>	<b>11 475 861,58</b>	<b>0,00</b>	<b>11 475 861,58</b>	<b>1 605 481,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-975 300,00</b>	<b>630 181,00</b>	<b>10 845 680,58</b>
Etude d'extension ZA Paniandy - CIREST	151 186,18	-151 186,18	0,00	151 186,18	0,00	-151 186,18	0,00	0,00
Travaux d'extension ZA Paniandy	280 077,64	-280 077,64	0,00	280 077,64	0,00	-280 077,64	0,00	0,00
<b>TOTAL B. ANNEXE ZA PANIANDY</b>	<b>431 263,82</b>	<b>-431 263,82</b>	<b>0,00</b>	<b>431 263,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-431 263,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL GENERAL CIREST</b>	<b>71 120 898,97</b>	<b>-139 201,89</b>	<b>70 981 697,08</b>	<b>20 877 309,82</b>	<b>2 103 647,10</b>	<b>-2 953 655,82</b>	<b>20 027 301,10</b>	<b>50 954 395,98</b>
-----------------------------	----------------------	--------------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C087**

**Décision modificative N°1 de l'exercice 2020**

**Budget annexe « Assainissement collectif – Régie »**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST VALABLEMENT  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-087-DE  
Date de réception préfecture: 16/10/2020

LE PRÉSIDENT  
**Patrice SELLY**

---

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2020  
BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REGIE »

---

**Vu** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

La Décision Modificative n°1 au budget annexe « Assainissement collectif – régie » pour l'exercice 2020 s'élève à (+) 50 000.00€ et se décompose de la manière suivante entre les deux sections :

- Fonctionnement : (+) 0.00€
- Investissement : (+) 50 000.00€

Ainsi, le montant total du budget 2020 « Assainissement collectif – régie » s'élève à 1 366 851.00€, dont :

- Fonctionnement : 859 390.00€
- Investissement : 507 461.00€,

**1/ La section de fonctionnement :**

En dépenses, un ajustement des crédits est nécessaire pour permettre le remboursement des intérêts d'emprunt à hauteur de (+) 98.00€ (ch.66 ; art. 66111).

En recettes, des crédits ont été supprimés à hauteur de (+) 98.00€ pour des dépenses diverses (ch.011 ; art. 6228).

**2/ La section d'investissement :**

En dépenses, les crédits ajoutés concernent l'acquisition d'un portail pour la STEP de Ste-Rose en remplacement de celui existant, et de matériels nécessaires au fonctionnement de l'équipement : (+) 50 000.00€ (ch. 21, art.2188).

En recettes, un emprunt a été inscrit à hauteur de (+) 50 000.00 € (ch. 16, art.1641).

Telles sont les principales modifications de la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget « assainissement collectif - régie », conformément au document comptable joint en annexe.

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-087-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---



**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2020 budget « assainissement collectif - régie », conformément au document comptable joint en annexe.

**Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le**

**15 OCT. 2020**

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-087-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C088**

**Fonds de concours aux communes  
Prorogation de délai de sollicitation de la CIREST**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;  
Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**  
Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-088-DE  
Date de transmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**





---

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES  
PROROGATION DE DELAI DE SOLLICITATION DE LA CIREST

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Ce règlement prévoit une règle dite de « dégage­ment d'office » des fonds si les communes n'ont pas adressé à la communauté d'agglomération leur demande de financement avant le 31/12/2019.

Que le règlement 2018-2021 prévoit ainsi que :

- les fonds ainsi « dé­gagés » doivent faire l'objet d'une nouvelle répartition entre les communes,
- les demandes supplémentaires non couvertes par le FIIS 2018-2021 seront analysées au cas par cas en 2020, en tenant compte :
  - Du solde non affecté du FIIS 2018-2021
  - De la capacité financière de la Cirst
- les fonds éventuellement accordés pour 2020 seront prioritairement affectés aux communes qui auront engagé leurs opérations conventionnées en 2019 (premières factures acquittées).

Qu'à ce jour, pour information, un solde de 361 724.34€ n'a pas été sollicité des communes suivantes :

Plaine des Palmistes	162 414.34€
Saint-Benoît	169 310,00€
Salazie	30 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>361 724.34€</b>

Afin de permettre aux communes de conserver les fonds leur étant initialement destinés, il est proposé de prolonger la date de sollicitation du fonds 2018-2021 à la CIREST au 30.06.2021.

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Considérant** que, compte-tenu de la crise sanitaire COVID et du renouvellement des assemblées délibérantes, la commission propose de fixer la date d'éligibilité des dépenses au 31.12.2022 au lieu du 31.12.2021 prévu dans le règlement actuel 2018-2021,

**Considérant** en outre, qu'elle propose la mise en place d'un nouveau fonds de concours 2021-2026, en cohérence avec la durée de la nouvelle mandature,

**Considérant** la demande, en séance, de Monsieur Stéphane FOUASSIN, maire de la commune de Salazie et Vice-président délégué aux Finances de la CIREST, de fixer la date d'éligibilité des dépenses au 31.12.2022 au lieu du 31.12.2020 prévu dans le règlement actuel du FIIS 2017-2020,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'autoriser l'ensemble des communes membres à solliciter la CIREST au plus tard le 30.06.2021 pour le financement de leurs opérations au titre du FIIS 2018-2021 ;
- de fixer la date d'éligibilité des dépenses des fonds 2017-2020 et 2018-2021 au 31.12.2022 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-088-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C089**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Saint-Benoît – Création d'un espace sportif intergénérationnel**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-089-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT –  
CREATION D'UN ESPACE SPORTIF INTERGENERATIONNEL**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 20 mai 2019, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de création d'un espace sportif intergénérationnel au titre du FIIIS 2018-2021, pour un montant de 14 428,50 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Dans le cadre de sa politique « sport santé », la ville de Saint-Benoît souhaite offrir un espace sportif libre accès et ouvert au grand public. Un des objectifs visés par l'opération est de participer à la lutte contre le diabète et de promouvoir l'activité physique en général.

Le complexe Omni Sports Municipal (COSM) de Bouvet présente le meilleur profil pour accueillir ce projet.

La réalisation d'un espace sportif de fitness intergénérationnel complètera les équipements existants sur ce complexe et sera composé d'un module couvert avec des appareils homologués pour les exercices de préparation physique avec le poids du corps et un autre module avec des agrès pour la pratique du « street workout ».

Ce nouvel équipement devrait permettre la progression des athlètes des clubs de la ville qui disposent déjà d'un créneau sur ce site et permettra au public inorganisé de bénéficier d'un outil libre d'accès pour la pratique d'une activité physique régulière.

**Les publics cibles :**

Le projet de création d'une « aire de vitalité » avec des appareils facilement utilisables, vise un très large public, du plus jeune au plus âgé, du sportif confirmé au sportif débutant pour une pratique de compétition ou une pratique de loisirs.

La structure peut accueillir plus de 20 personnes en simultané et sera accessible librement tous les jours de la semaine en journée continue.

Le périmètre de portée de l'opération concerne l'ensemble du territoire de Saint-Benoît.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 144 285,00 € HT.



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Fourniture et pose d'une aire de vitalité	144 285,00 €	Région (PRR)	72 142,50 €	50 %
		Etat (CNDS)	28 857,00 €	20 %
		CIREST FIIS	14 428,50 €	10 %
		Commune	28 857,00 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>144 285,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>144 285,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	12 264,23 €	TVA (commune)	12 264,23 €	
<b>Total TTC</b>	<b>156 549,23 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>256 549,23 €</b>	

La participation de la CIREST est proposée à hauteur de 14 428,50 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la création d'un espace sportif intergénérationnel au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-089-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C090**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Saint-Benoît – Aménagement de locaux modulaires pour les écoles et les services municipaux**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-090-DE  
Date de dépôt en préfecture : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**



**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT  
– AMENAGEMENT DE LOCAUX MODULAIRES POUR LES ECOLES  
ET LES SERVICES MUNICIPAUX**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 12 décembre 2019, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement de locaux modulaires pour les écoles et les services municipaux au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 256 906,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La municipalité souhaite fournir et aménager des locaux modulaires pour les écoles et les services municipaux.

Ces travaux sont indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires et des services publics par l'apport de surfaces utiles complémentaires.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par ce projet regroupent :

- les scolaires,
- les services municipaux,
- les associations.

Le périmètre de l'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 513 812,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Maîtrise d'œuvre (PC)	25 690,00 €	CIREST FIIS	256 906,00 €	50 %
Travaux	488 122,00 €	Commune	256 906,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>513 812,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>513 812,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	43 674,02 €	TVA (commune)	43 674,02 €	
<b>Total TTC</b>	<b>557 486,02 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>557 486,02 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 256 906,00 € HT pour la période 2018-2021.

Accusé de réception en préfecture  
974 240 7098 2020 02 2020  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'aménagement de locaux modulaires pour les écoles et les services municipaux au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-090-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C091**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Saint-Benoît – Réhabilitation de la base nautique**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-091-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Le Président

Patrice SELLY

---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-  
REHABILITATION DE LA BASE NAUTIQUE**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 12 décembre 2019, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de Réhabilitation de la base nautique au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 125 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

L'objectif principal de l'opération est de redynamiser les activités de sport en eau vive sur le secteur de la Rivière des Roches, et plus largement sur le secteur de la micro région Est.

Ces activités, de par leur rayonnement, ont un impact sur le secteur économique et touristique en proposant des activités de loisirs à destination d'un large public et des touristes.

Les travaux consisteront à remettre en état le bâtiment existant de la base nautique du site de la Rivière des Roches. Ils comprendront des lots de second œuvre et de charpente couverture. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera traitée.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par ce projet regroupent :

- les scolaires,
- les associations,
- les touristes,
- le grand public.

Le périmètre de l'intervention concerne la micro région Est voire l'ensemble de La Réunion.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 500 000,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-091-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Maîtrise d'œuvre	29 500,00 €	Région	250 000,00 €	50 %
AMO (CT, CSPS, DIAG)	10 500,00 €	CIREST FIIS	125 000,00 €	25 %
Travaux	460 000,00 €	Commune	125 000,00 €	25 %
<b>Total HT</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	42 500,00 €	TVA (commune)	42 500,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>542 500,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>542 500,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 125 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la réhabilitation de la base nautique au titre
- du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-091-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C093**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Saint-Benoît – Aménagement du Front de Mer**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

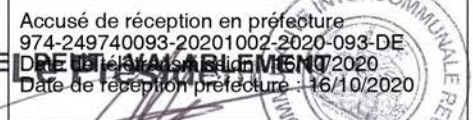
**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERER**



**Patrice SELLY**



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-AMENAGEMENT DU FRONT DE MER**

---

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 12 décembre 2019, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement du front de mer au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 344 920,50 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La ville a décidé de réaliser sur des parcelles situées en plein cœur de ville des aménagements qui permettront d'ouvrir la ville sur la mer et sur la Rivière des Marsouins afin de redynamiser son centre-ville.

Les travaux comprendront :

- les aménagements de voirie,
- les réseaux,
- les aires de jeux et de repos, utiles à l'animation de ces espaces.

Le secteur concerné par ce projet doit permettre :

- la jonction du sentier littoral avec les berges de la Rivière des Marsouins (depuis la rue Poivre jusqu'à la rue Sully Brunet),
- la connexion du centre-ville sur le front de mer avec l'aménagement de l'allée Mavoulouque,
- le développement des activités économiques et touristiques en centre-ville et sur le front de mer.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par ce projet regroupent l'ensemble des bénédictins, les citoyens comme ceux des écarts de passage en ville.

Le périmètre de l'intervention est communal (parcelles AK 667 / 408 / 561 / 562).

**Echéancier prévisionnel :**

Date de démarrage de l'opération : 01/04/2020  
Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/10/2020  
Date de mise en service de l'équipement : 02/11/2020

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 1 553 841,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-093-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Supports topographiques	6 080,00 €	Etat (SIPL)	864 000,00 €	55,60%
AMO	52 250,00 €			
CSPS	6 440,00 €			
Investigations réseaux	5 875,00 €	CIREST FIIS	344 920,50 €	22,20 %
MOE	51 230,00 €			
Avis MAPA	2 000,00 €			
<b>Travaux :</b>		Commune	344 920,50 €	22,20 %
Allée Mavoulouque	153 574,00 €			
Front de mer	1 276 392,00 €			
<b>Total HT</b>	<b>1 553 841,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 553 841,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	132 076,48 €	TVA (commune)	132 076,48 €	
<b>Total TTC</b>	<b>1 685 917,48 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>1 685 917,48 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 344 920,50 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'aménagement du front de mer au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-093-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C094**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Saint-Benoît – Aménagement d’une aire de jeux sur les berges de la Rivière des Roches**

L’an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l’affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l’affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-094-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT  
AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX SUR LES BERGES DE LA RIVIERE DES  
ROCHES**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 12 décembre 2019, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement d'une aire de jeux sur les berges de la Rivière des Roches au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 26 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La municipalité souhaite aménager une aire de jeux extérieurs et équiper d'agrès fitness les berges de la Rivière des Roches.

Le projet consiste en :

- l'installation d'une structure multi-activités et de jeux à ressort,
- l'installation d'agrès de fitness sur le parcours de santé.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par ce projet regroupent toutes les personnes fréquentant les berges de la Rivière des Roches et le parcours de santé, dont notamment :

- les enfants,
- les adolescents,
- les joggeurs.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 52 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Aire de jeux	27 711,50 €	CIREST FIIS	26 000,00 €	50 %
Sol souple	9 937,80 €			
Agrès fitness	12 080,70 €	Commune	26 000,00 €	50 %
Contrôle et signalétique	2 270,00 €			
<b>Total HT</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	4 420,00 €	TVA (commune)	4 420,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>56 420,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>56 420,00 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
56-2404003-20201002-2020-094-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 26 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'aménagement d'une aire de jeux sur les berges de la Rivière des Roches au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoit, le 15 OCT. 2020

Le Président  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-094-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C095**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Saint-Benoît – Amélioration du site de la Marine**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmie COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020\_095-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**

Patrice SELLY



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT  
AMELIORATION DU SITE DE LA MARINE**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 12 décembre 2019, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'amélioration du site de la Marine au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 75 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La municipalité souhaite améliorer la sécurité sur le site de la Marine en changeant et complétant le mobilier urbain devenu vétuste, obsolète et/ou vandalisé.

Le projet consistera en :

- la pose de nouveaux garde-corps pour limiter les risques de chutes de plain-pied,
- la pose de nouveaux kiosques,
- la pose de nouveaux panneaux d'information et de signalisation.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par ce projet regroupent l'ensemble de la population.

Cette opération est en lien direct avec l'aménagement du sentier littoral, site largement photographié lors des mariages notamment, qui prend et doit garder une place de site majeur.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 150 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Supports topographiques	5 200,00 €	CIREST FIIS	75 000,00 €	50 %
Etudes d'ingénierie	6 650,00 €			
Publication Avis MAPA	750,00 €			
Investigation réseaux	1 600,00 €			
<b>Travaux :</b>		Commune	75 000,00 €	50 %
Mobiliers	80 000,00 €			
Signalétiques	55 800,00 €			
<b>Total HT</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	12 750,00 €	TVA (commune)	12 750,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>162 750,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>162 750,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 75 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'amélioration du site de la Marine au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-095-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C096**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Saint-Benoît – Amélioration du chemin HELVETIA**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-096-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Le Président

Patrice SELLY

---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT  
AMELIORATION DU CHEMIN HELVETIA**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 12 décembre 2019, la commune de Saint-Benoît a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'amélioration du chemin Helvétia au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 150 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La municipalité souhaite aménager le chemin Helvétia, en particulier sa partie habitée, afin de répondre au double objectif suivant :

- Améliorer la qualité de la desserte de l'équipement hôtelier (Diana Déa Lodge Hôtel) ;
- Améliorer la qualité de la voirie pour la desserte des riverains du secteur (agriculteurs).

De plus, la fréquentation en hausse du site crée des conflits d'usage avec la voirie agricole existante. La ville souhaite donc intervenir pour préserver et consolider les activités économiques et touristiques du secteur.

Les travaux consisteront à :

- Reprendre le revêtement de chaussée bétonnée lorsque celle-ci est trop dégradée ;
- Aménager des aires de croisement ;
- Stabiliser les accotements de la voirie existante.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par ce projet sont :

- les agriculteurs du secteur,
- la clientèle de l'Hôtel,
- les services publics.

La voirie concernée dessert une dizaine de familles et assure l'accès à l'hôtel qui comprend 30 chambres avec un taux d'occupation d'environ 80 %.

Compte-tenu de la faible quantité de ce type d'hébergement dans la micro région Est, on peut considérer que les aménagements à réaliser auront une portée sur la région Est de l'île, voire tout le département.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 300 000,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-096-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Supports topographiques	6 500,00 €	CIREST FIIS	150 000,00 €	50 %
Etudes d'ingénierie	12 500,00 €			
Publication avis MAPA	800,00 €	Commune	150 000,00 €	50 %
Travaux	280 200,00 €			
<b>Total HT</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	25 500,00 €	TVA (commune)	25 500,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>325 500,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>325 500,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 150 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,  
La Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 22 septembre 2020, a accepté que ce rapport soit modifié en séance du conseil communautaire, compte-tenu des incertitudes pesant sur ce projet.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'amélioration du chemin Helvétia au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-096-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C097**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Aménagement des combles du nouveau bâtiment de l'Hôtel de Ville**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION EST A DÉLIBÉRÉ**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-097-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020

Le Président  
**Patrice SELLY**



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE  
DES PALMISTES – AMENAGEMENT DES COMBLES DU NOUVEAU BATIMENT  
DE L'HOTEL DE VILLE**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Aménagement des combles du nouveau bâtiment de l'Hôtel de Ville » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 21 500,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

En vue de la livraison prochaine du chantier « Réhabilitation/extension de l'Hôtel de Ville » et du retour dans ce dernier de deux services actuellement installés provisoirement à l'extérieur, il a été envisagé d'aménager les combles du nouveau bâtiment pour pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions.

Les combles actuels étant livrés bruts mais aménageables (absence d'isolation thermique, de faux plafonds, de finitions au niveau du sol, de séparation pour les bureaux et de peintures), la collectivité souhaite les aménager dans le but d'accueillir ces services.

L'aménagement futur comprendra notamment des cloisons, des faux-plafonds rampants, la mise en peinture de toutes les surfaces murales et des cloisons ainsi que des portes, l'installation et la pose d'un sol souple.

Les prestations d'électricité et de plomberie resteront à la charge du maître d'ouvrage mais seront coordonnées avec le second œuvre.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble des agents de la collectivité. Le périmètre de portée de l'opération est l'Hôtel de Ville de La Plaine Des Palmistes.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 86 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux d'aménagement des combles du nouveau bâtiment de l'Hôtel de Ville	86 000,00 €	Département PST	43 000,00 €	50 %
		CIREST FIIS	21 500,00 €	25 %
		Commune	21 500,00 €	25 %
<b>Total HT</b>	<b>86 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 704 303,56 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	7 310,00 €	TVA (commune)	144 865,80 €	
<b>Total TTC</b>	<b>93 310,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>1 849 169,36 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 21 500,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'aménagement des combles du nouveau bâtiment de l'Hôtel de Ville au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le 16 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-097-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C098**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Construction de classes en surélévation à l'école du 1<sup>er</sup> village**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-098-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2020  
Date de réception en préfecture : 18/10/2020

Patrice SELLY

---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS  
A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES  
CONSTRUCTION DE CLASSES EN SURELEVATION A L'ECOLE DU 1<sup>ER</sup>  
VILLAGE**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Construction de classes en surélévation à l'école du 1<sup>er</sup> Village » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 122 949,83 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La municipalité souhaite agrandir l'école Zulmé PINOT avec la création de trois salles de classes supplémentaires en surélévation au-dessus de l'actuelle salle de motricité.

Un premier financement avait été acquis par la commune au titre de la DSIL 2018, mais en cours d'études, le coût de cette opération avait sensiblement évolué compte tenu des contraintes liées :

- à un site occupé,
- à la construction en R+1 sur de l'existant,
- à l'accessibilité du chantier.

La consultation des entreprises récemment faite laisse présager d'un coût nettement plus élevé à ce que le maître d'œuvre prévoyait. La commune a donc décidé de relancer la consultation sur de nouvelles bases financières.

Ainsi, en prévision de ces dépassements, une réévaluation de l'enveloppe a été proposée et la municipalité doit compléter son financement.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent :

- les scolaires,
- les enseignants,
- les parents,
- les agents.

Le périmètre de portée de l'opération est l'école Zulmé PINOT.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 476 378,75 € HT.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-098-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Construction de 3 classes en surélévation	476 378,75 €	Etat DSIL	230 479,08 €	48,38 %
		CIREST FIIS	122 949,83 €	25,81 %
		Commune	122 949,83 €	25,81 %
<b>Total HT</b>	<b>476 378,75 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>476 378,75 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	40 492,19 €	TVA (commune)	40 492,19 €	
<b>Total TTC</b>	<b>516 870,94 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>516 870,94 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 122 949,83 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la construction de classes en surélévation à l'école du 1<sup>er</sup> Village au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-098-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C099**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Construction d'un local économique boulangerie-pâtisserie**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002 2020-099-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS  
A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES –  
CONSTRUCTION D'UN LOCAL ECONOMIQUE BOULANGERIE-PATISSERIE**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Construction d'un local économique boulangerie-pâtisserie » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 33 525,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La municipalité souhaite construire un local économique au 1<sup>er</sup> Village destiné à l'accueil d'une boulangerie/pâtisserie.

Elle souhaite ainsi compléter le financement régional principal obtenu sur le PRR2 par celui de la CIREST sur le FIIS afin d'optimiser les finances communales.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population.

Le périmètre de portée de l'opération est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 360 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Construction d'un local économique	360 000,00 €	Région	292 950,00 €	81,38 %
		CIREST FIIS	33 525,00 €	9,31 %
		Commune	33 525,00 €	9,31 %
<b>Total HT</b>	<b>360 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>360 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	30 600,00 €	TVA (commune)	30 600,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>390 600,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>390 600,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 33 525,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-099-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la construction d'un local économique boulangerie-pâtisserie au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoit, le 15 OCT. 2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-099-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C100**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Réfection de trois aires de jeux (Eucalyptus / Fuschias / Hortensias)**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;  
Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**  
Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION EST  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-100-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Patrice SELLY

---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE  
DES PALMISTES – REFECTION DE TROIS AIRES DE JEUX  
(EUCALYPTUS / FUSCHIAS / HORTENSIAS)**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 11 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Réfection de trois aires de jeux (Eucalyptus / Fuschias / Hortensias) » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 44 563,50 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La Ville dispose de plusieurs aires de jeux sur sa commune. Ces équipements de proximité sont très sollicités et nécessitent aujourd'hui un renouvellement.

La présente opération consiste à réhabiliter trois aires de jeux existantes.

La réhabilitation de ces équipements permettra à la commune de mettre à disposition des familles des espaces de rencontre et de détente aux normes et répondant mieux à leurs attentes.

Il s'agit donc de mettre à niveau ces aires afin que les enfants des quartiers puissent avoir à leur disposition des équipements de loisirs.

Le programme de l'opération se définit comme suit :

- dépose de jeux existants,
- pose de nouveaux jeux,
- aménagement des abords,
- installation de panneaux d'information.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent les populations des secteurs concernés, ce qui correspond à plusieurs centaines de familles et en partie les scolaires pour celui d'Eucalyptus.

Le périmètre de portée de l'opération est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 445 635,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-100-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Réfection de 3 aires de jeux	445 635,00 €	Département	356 508,00 €	80 %
		CIREST FIIS	44 563,50 €	10 %
		Commune	44 563,50 €	10 %
<b>Total HT</b>	<b>445 635,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>445 635,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	37 878,97 €	TVA (commune)	37 878,97 €	
<b>Total TTC</b>	<b>483 513,97 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>483 513,97 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 44 563,50 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la réfection de trois aires de jeux (Eucalyptus / Fuchsias / Hortensias) au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-100-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C101**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Réfection du centre académique de lecture et écriture (CALE)**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**  
Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALAIDEMENT  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
N° 2020-101-DE  
Date de transmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE  
DE LA PLAINE DES PALMISTES – REFECTION DU CENTRE ACADEMIQUE DE  
LECTURE ET ECRITURE (CALE)**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Réfection du Centre Académique de Lecture et Ecriture (CALE) » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 31 286,67 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune La Plaine Des Palmistes abrite le dernier Centre Académique de Lecture-Ecriture, créé en 2002.

Cette structure, de type scolaire, accueille pendant une semaine des classes entières (enseignants et élèves) pour un séjour en externat ou en internat.

Le CALE est un dispositif de prévention contre l'illettrisme qui fonctionne selon le principe des classes transplantées.

Au Conseil Municipal du 13 avril 2019, un plan de financement avait été validé pour sa réhabilitation cependant, une révision y a été soumise afin d'y inclure la participation de la CIREST.

L'opération consiste à réhabiliter le bâtiment existant.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent les scolaires, les enseignants, les parents et les agents, soit environ une centaine de personnes.

Le périmètre de portée de l'opération est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 156 433,33 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Réfection du CALE	156 433,33 €	Etat DETR	93 860,00 €	60 %
		CIREST FIIS	31 286,67 €	20 %
		Commune	31 286,67 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>156 433,33 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>156 433,33 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	13 296,83 €	TVA (commune)	13 296,83 €	
<b>Total TTC</b>	<b>169 730,16 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>169 730,16 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 31 286,67 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la réfection du Centre Académique de Lecture Ecriture (CALE) au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-101-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020





EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C102**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Fermeture des passerelles de l'Hôtel de Ville**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
N° 2020-102-DE  
Date de transmission : 10/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE  
DES PALMISTES – FERMETURE DES PASSERELLES DE L'HOTEL DE VILLE**

---

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Fermeture des passerelles de l'Hôtel de Ville » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 16 250,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

En vue de la livraison du chantier de réhabilitation/extension de l'Hôtel de Ville d'une part et de la réinstallation définitive du personnel administratif dans leurs bureaux respectifs d'autre part, l'amélioration du confort et de la circulation des agents entre les deux bâtiments devient nécessaire, principalement en hiver avec ses basses températures mais également toute l'année en cas d'intempéries marquées (forts vents et pluies abondantes).

La collectivité souhaite donc mettre en place des menuiseries aluminium sur les deux passerelles reliant l'ancien et le nouveau bâtiment en rez-de-jardin et au niveau des combles.

Ainsi, les baies fixes et coulissantes viendront fermer les sas existants afin de protéger efficacement le personnel communal ainsi que les usagers amenés à fréquenter les différents services publics centraux de la mairie.

**Les publics cibles :**

- Les publics visés par cette opération regroupent :
- les agents de la collectivité,
  - les administrés.

Le périmètre de portée de l'opération est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 65 000,00 € HT.



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Fermeture des passerelles de l'Hôtel de Ville	65 000,00 €	Département PST	32 500,00 €	50 %
		CIREST FIIS	16 250,00 €	25 %
		Commune	16 250,00 €	25 %
<b>Total HT</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	5 525,00 €	TVA (commune)	5 525,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>70 525,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>70 525,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 16 250,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la fermeture des passerelles de l'Hôtel de Ville au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-102-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C103**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Construction de trois classes modulaires (deux à Claire HENOU et une à ZULME PINOT)**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

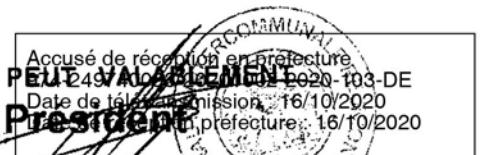
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALAIREMMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**





---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES  
PALMISTES – CONSTRUCTION DE TROIS CLASSES MODULAIRES  
(DEUX A CLAIRE HENOU ET UNE A ZULME PINOT)**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Construction de trois classes modulaires (deux à Claire HENOU et une à Zulmé PINOT) » au titre du FIIIS 2018-2021, pour un montant de 63 450,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Pour la rentrée 2019/2020, la collectivité a été dans l'obligation de créer 3 nouvelles classes modulaires : deux à l'école élémentaire Claire HENOU et une à l'école primaire Zulmé PINOT.

L'opération consistait à poser des modulaires dans la cour des écoles.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent une cinquantaine de personnes, à savoir :

- les scolaires,
- les enseignants,
- les parents,
- les agents.

Le périmètre de portée de l'opération est communal.

**Avancement de l'opération :**

L'opération a commencé.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 211 500,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Construction de 3 classes modulaires	211 500,00 €	Département PST	84 600,00 €	40 %
		CIREST FIIS	63 450,00 €	30 %
		Commune	63 450,00 €	30 %
<b>Total HT</b>	<b>211 500,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>211 500,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	17 977,50 €	TVA (commune)	17 977,50 €	
<b>Total TTC</b>	<b>229 477,50 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>229 477,50 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 63 450,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la construction de trois classes modulaires (deux à Claire HENOU et une à Zulmé PINOT) au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-103-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020





EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C104**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Aménagement d'un abri pour le marché forain**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALIDEMENT DELIBERER**

Le Président

Patrice SELLY



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE  
DES PALMISTES – AMENAGEMENT D'UN ABRI POUR LE MARCHÉ FORAIN**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Aménagement d'un abri pour le marché forain » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 26 501,40€.

**Les caractéristiques du projet :**

Le déplacement du marché forain avait été envisagé en début d'année 2019 dans la perspective de réalisation des travaux au cœur de ville, mais ce projet n'a pas encore pu être lancé, notamment pour des raisons d'ordre budgétaire et de maîtrise foncière.

Au vu de l'état de délabrement des tentes actuelles du marché forain, il s'est avéré opportun de les renouveler et de monter en gamme afin de :

- Améliorer la qualité de la couverture,
- Permettre un meilleur accueil des forains,
- Améliorer le confort des usagers.

L'opération consiste à acquérir des chapiteaux afin d'abriter le site du marché forain.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent les marchands du site du marché forain ainsi que l'ensemble de la population.

Le périmètre de portée de l'opération est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 132 507,00 € HT.



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Aménagement abri pour le marché forain	132 507,00 €	Département PST	79 504,20 €	60 %
		CIREST FIIS	26 501,40 €	20 %
		Commune	26 501,40 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>132 507,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>132 507,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	11 263,10 €	TVA (commune)	11 263,10 €	
<b>Total TTC</b>	<b>143 770,10 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>143 770,10 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 26 501,40 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'aménagement abri pour le marché forain au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-104-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C105**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Equipement des ERP de catégories 3 et 4 en défibrillateurs automatisés externes (D.A.E.)**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT AVANCER A LA DELIBERATION**

**DELIBERER**

Le Président  
**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020





**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE  
EQUIPEMENT DES ERP DE CATEGORIES 3 ET 4 EN DEFIBRILLATEURS  
AUTOMATISES EXTERNES (D.A.E.)**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041411 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 19 août 2020, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'équipement des ERP de catégories 3 et 4 en Défibrillateurs Automatisés Externes (D.A.E.) au titre du FISS 2017-2020, pour un montant de 10 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de Salazie gère sur son territoire 28 Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) répartis de la façon suivante :

Etablissements	Catégories		
	3	4	5
Lieux de culte	2		1
Petites restaurations			2
Salles culturelles			3
Ecoles	1	2	4
Centres d'animation socio-éducative	5	3	1
Salles de réception		2	
Salles de sport			2

Aussi, pour satisfaire aux obligations du décret N°2018-1186 du 19 décembre 2018, la municipalité souhaite les équiper en Défibrillateurs Automatisés Externes (D.A.E.)

Ces équipements permettront de sauver des vies en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'ordre médical d'urgence interviennent.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent la population, de 50 à 400 personnes en fonction des ERP.

Le périmètre d'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 30 154,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-105-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
D.A.E. (15)	25 080,00 €	CIREST FIIS	10 000,00 €	33,16 %
Electrodes pédiatriques	1 372,00 €			
Signalétique	350,00 €	Commune	20 154,00 €	66,84 %
Armoire avec alarme sonore	3 352,00 €			
<b>Total HT</b>	<b>30 154,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>30 154,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	2 563,09 €	TVA (commune)	2 563,09 €	
<b>Total TTC</b>	<b>32 717,09 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>32 717,09 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 10 000,00 € au titre du FIIS 2017-2020.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'équipement des ERP de catégories 3 et 4 en Défibrillateurs Automatisés Externes (D.A.E.) au titre du FIIS 2017-2020 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme  
 Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-105-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C106**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Installation d'un système de conférence filaire**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmie COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT  
DELIBERER**

  
**Le Président**  
 Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture  
N° 2020-106-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE  
INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CONFERENCE FILAIRE**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 09 décembre 2019, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'installation d'un réseau de conférence filaire au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 7 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de Salazie souhaite s'équiper d'un système de conférence filaire visant à faciliter et moderniser les échanges durant les réunions et les conseils municipaux.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent :

- l'ensemble de la population de Salazie lors de réceptions telles que les célébrations de mariage, les remises de médaille du personnel communal et de la famille française, les cérémonies des lauréats, les associations, ... ;
- les élus ;
- les prestataires extérieurs et partenaires de la collectivité ;
- les administratifs, ... .

Le périmètre d'intervention est communal.

**Avancement de l'opération :**

L'opération n'a pas commencé.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 14 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Installation d'un système de conférence filaire	14 000,00 €	CIREST FIIS	7 000,00 €	50 %
		Commune	7 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	1 190,00 €	TVA (commune)	1 190,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>15 190,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>15 190,00 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-106-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 7 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'installation d'un système de conférence filaire au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-106-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C107**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Réhabilitation d'un local du centre artisanal de Hell-Bourg et installation de toilettes publiques**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST UNANIMEMENT  
DELIBERER**

Le Président  
**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
Réunion, le 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020





---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE  
SALAZIE – REHABILITATION D'UN LOCAL DU CENTRE  
ARTISANAL DE HELL-BOURG ET INSTALLATION DE TOILETTES  
PUBLIQUES**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 03 décembre 2019, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de réhabilitation d'un local du centre artisanal de Hell-Bourg et d'installation de toilettes publiques au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 40 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Le village de Hell-Bourg est un des lieux les plus attractifs de la commune de Salazie.

Aussi, la municipalité souhaite dynamiser davantage son centre avec la mise en place d'un nouvel espace culturel. Pour ce faire, la commune souhaite réhabiliter un local du centre artisanal devenu vétuste pour accueillir des expositions temporaires.

De plus, au regard du nombre croissant de personnes visitant le bourg et afin de répondre aux obligations de santé publique et de salubrité, la mairie souhaite installer des toilettes publiques autonettoyantes.

Les travaux consistent en :

- la mise aux normes électriques,
- la reprise du plancher,
- l'installation de garde-corps,
- l'installation de deux toilettes publiques autonettoyantes.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes extérieurs et locaux.

Le périmètre d'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 80 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux d'aménagement du local	30 000,00 €	CIREST FIIS	40 000,00 €	50 %
Pose et fourniture de toilettes publiques autonettoyantes	50 000,00 €	Commune	40 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	6 800,00 €	TVA (commune)	6 800,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>86 800,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>86 800,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 40 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020, et qu'elle propose qu'une réflexion globale d'aménagement de toilettes publiques sur le territoire de la CIREST soit menée,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la réhabilitation d'un local du centre artisanal de Hell-Bourg et installation de toilettes publiques au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme  
 Fait à Saint-Benoît le

15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-107-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020





EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C108**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Réhabilitation d'un local communal service règlementation et police municipale**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALEABLEMENT DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
N° 249746938 20201002 2020-108-DE  
Date de l'émission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS  
A LA COMMUNE DE SALAZIE – REHABILITATION D’UN LOCAL COMMUNAL  
SERVICE REGLEMENTATION ET POLICE MUNICIPALE**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 03 décembre 2019, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de réhabilitation d'un local communal - Service réglementation et Police municipale au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 15 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

L'hôtel de ville de Salazie est un bâtiment composé de trois étages sans ascenseur ou monte personnes. Certains services accueillant du public ne se situant pas au rez-de-chaussée, l'organisation actuelle des services ne répond pas aux règles en vigueur vis-à-vis de l'accessibilité.

La municipalité souhaite donc réhabiliter un de ses bâtiments se situant à proximité de la mairie centrale pour en faire un accueil et deux bureaux :

- un bureau pour le service réglementation,
- un bureau pour la Police municipale.

Ces travaux permettront d'offrir aux administrés un meilleur accueil et aux personnels de meilleures conditions de travail.

Le programme des travaux est défini comme suit :

- ravalement des façades,
- peinture,
- mise aux normes électriques,
- mise aux normes accessibilité.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes extérieurs et locaux.

Le périmètre d'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 30 000,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-108-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	30 000,00 €	CIREST FIIS	15 000,00 €	50 %
		Commune	15 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	2 550,00 €	TVA (commune)	2 550,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>32 550,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>32 550,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 15 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la réhabilitation d'un local communal – Service réglementation et Police municipale au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-108-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C109**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Réhabilitation du pôle multiservices**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT AVANT DE COMMENCER  
DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**





**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE –  
REHABILITATION DU POLE MULTISERVICES**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 03 décembre 2019, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de réhabilitation du pôle multiservices au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 15 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

Le pôle multiservices de la mairie de Salazie met à disposition des bureaux aux différents organismes extérieurs (CAF, Maison de justice et du droit, Gendarmerie, ...).

Ces locaux sont donc indispensables à la municipalité puisqu'ils permettent d'offrir des services de proximité à la population.

Afin de garantir un espace d'accueil agréable, la municipalité souhaite procéder à des travaux de réhabilitation.

Le programme des travaux se définit comme suit :

- ravalement des façades,
- étanchéité des murs.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes extérieurs et locaux.

Le périmètre d'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 30 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	30 000,00 €	CIREST FIIS	15 000,00 €	50 %
		Commune	15 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	2 550,00 €	TVA (commune)	2 550,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>32 550,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>32 550,00 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-109-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 15 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la réhabilitation du pôle multiservices au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-109-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C110**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Renouvellement du parc automobile**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

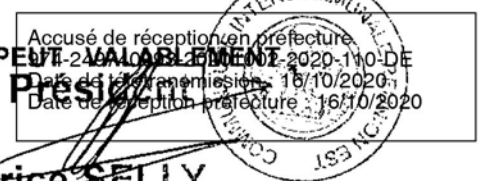
Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALAblement DELIBERER**

Le Président  
**Patrice SELLY**



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE  
DE SALAZIE – RENOUELEMENT DU PARC AUTOMOBILE**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041411 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 03 décembre 2019, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de renouvellement du parc automobile au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 35 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de Salazie a pour objectif de mener une politique d'optimisation de la gestion de son parc automobile afin d'assurer le déplacement des agents communaux des différents services.

Actuellement, la municipalité dispose d'un parc automobile composé de 35 véhicules dont deux engins. La tendance voudrait que la commune conserve ses véhicules sur une période de dix ans au maximum.

Or, il s'avère que trois de ces véhicules ont plus de quinze ans et que le coût de leur entretien impacte fortement le budget de la collectivité.

Dans un souci d'assurer la sécurité de ses agents et d'offrir un service de qualité à sa population, la mairie souhaite remplacer ces trois véhicules afin qu'ils puissent se déplacer dans de bonnes conditions.

**Les publics cibles :**

Le public visé par cette opération est le personnel communal.

Le périmètre d'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 70 000,00 € HT.



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Acquisition de véhicules	70 000,00 €	CIREST FIIS	35 000,00 €	50 %
		Commune	35 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	5 950,00 €	TVA (commune)	5 950,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>75 950,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>75 950,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 35 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens, matériels, études »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour le renouvellement du parc automobile au titre du FIIS 2018-2021,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoit, le

15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-110-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C111**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Aménagement du cimetière de Grand Ilet**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALIDEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
REF: 2019-10-16-00000-2020-111-D  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020





---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE –  
AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE GRAND ILET**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 03 décembre 2019, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement du cimetière de Grand-Ilet au titre du FISS 2018-2021, pour un montant de 35 000,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de Salazie dispose de trois cimetières situés à Salazie village, Hell-Bourg et Grand-Ilet.

Deux de ces sites sont aujourd'hui quasiment saturés et seul le cimetière de Grand-Ilet dispose de foncier encore disponible pour une extension.

Ainsi, pour répondre aux besoins des familles, la mairie souhaite aménager cet espace.

Le programme des travaux se définit comme suit :

- travaux de terrassement,
- création d'un jardin souvenir,
- création d'aménagements paysagers,
- création de murs de soutènement,
- aménagement d'un cheminement intérieur,
- réalisation d'un registre (repère plan, numérotation),
- sécurisation de l'accès au cimetière par la mise en place d'une clôture et d'un portail uniquement à l'entrée du cimetière.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent la population locale ainsi, qu'éventuellement, la population extérieure.

Le périmètre d'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 70 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	70 000,00 €	CIREST FIIS	35 000,00 €	50 %
		Commune	35 000,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	5 950,00 €	TVA (commune)	5 950,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>75 950,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>75 950,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 35 000,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'aménagement du cimetière de Grand llet au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-111-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C112**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Aménagement du cimetière de Salazie, installation d'un columbarium**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmie COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Le Président  
**Patrice SELLY**





**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE  
AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE SALAZIE  
INSTALLATION D'UN COLUMBARIUM**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 03 décembre 2019, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement du cimetière de Salazie – Installation d'un columbarium au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 12 500,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de Salazie dispose de trois cimetières situés à Salazie village, Hell-Bourg et Grand-Ilet.

Le cimetière de Salazie ne dispose plus de concession disponible et, aucune extension du site n'est possible par manque de foncier.

Afin d'offrir une alternative à l'inhumation, la municipalité souhaite installer un columbarium au cimetière de Salazie.

Pour assurer la sécurité des lieux, la commune installera un garde-corps.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent la population locale ainsi, qu'éventuellement, la population extérieure.

Le périmètre d'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 25 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Pose et fourniture d'un columbarium	10 000,00 €	CIREST FIIS	12 500,00 €	50 %
Pose et fourniture d'un garde-corps	15 000,00 €	Commune	12 500,00 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	2 125,00 €	TVA (commune)	2 125,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>27 125,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>27 125,00 €</b>	

Usé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-112-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 12 500,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour l'aménagement du cimetière de Salazie – Installation d'un columbarium au titre du FIIS 2018-2021 ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-112-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C113**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Travaux de renforcement AEP des rues Gardenias et Heliotropes**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALEABLEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
N° 2020-113-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020





---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES  
PALMISTES – TRAVAUX DE RENFORCEMENT AEP DES RUES GARDENIAS  
ET HELIOTROPES**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Travaux de renforcement AEP des rues Gardénias et Héliotropes » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 1 440,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de La Plaine Des Palmistes connaît depuis plusieurs années un essor démographique très important. Cette pression se traduit actuellement par une sollicitation de plus en plus importante de la ressource en eau. Afin de distribuer une eau de qualité à ses abonnés tout en préservant la ressource, la commune doit entreprendre des travaux de modernisation et de renforcement de son réseau AEP.

Ces travaux passent par le renforcement des réseaux de certaines rues ou encore le bouclage de certaines impasses. Aujourd'hui, les caractéristiques des canalisations ne sont plus adaptées à la demande et il devient urgent de remplacer et de renforcer les canalisations du réseau existant.

Concernant les impasses Gardénias et Héliotropes, respectivement alimentées par la rue Georges LEBEAU et la rue Bertin ROBERT, le projet consiste à renforcer les réseaux de ces deux secteurs et de les boucler afin de pouvoir procéder à une meilleure distribution sur le quartier ainsi qu'une meilleure alimentation de la rue Georges LEBEAU et de son impasse Gardénias depuis le forage de Bras-Piton de manière gravitaire.

Les travaux consistent en la pose d'un PEHD de diamètre 75 sur environ 500 ml, avec la reprise des branchements ainsi que l'amélioration de la desserte « incendie ».

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération sont les abonnés en eau potable de la commune, soit, pour ce secteur, une quinzaine d'abonnés.

Le périmètre de portée de l'opération concerne le secteur du deuxième village et de Bras-Piton.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 28 800,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-113-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux de renforcement AEP des rues Gardénias et Héliotropes	28 800,00 €	Département (OLE)	20 160,00 €	70 %
		Région (PRR)	5 760,00 €	20 %
		CIREST FIIS	1 440,00 €	5 %
		Commune	1 440,00 €	5 %
<b>Total HT</b>	<b>28 800,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>28 800,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	2 448,00 €	TVA (commune)	2 448,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>31 248,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>31 248,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 1 440,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** que la compétence « Eau et assainissement » ayant été transférée à la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup>.01.2020, les dépenses liées à cette opération ont été supportées par le budget intercommunal et que le fonds de concours constitue ainsi un reste à réaliser de recettes pour l'intercommunalité,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour les travaux de renforcement AEP des rues Gardénias et Héliotropes au titre du FIIS 2018-2021, et de verser les fonds au budget annexe « Eau potable – régie » de la CIREST,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
 Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-113-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C114**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Travaux de renforcement AEP des rues Gerberas et Romarins**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

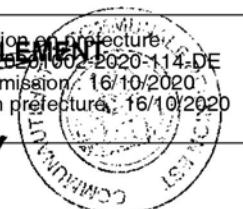
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRESIDENTIELLEMENT DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
N° 2020-102-2020-114-DE  
Date de transmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**





---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE  
DES PALMISTES – TRAVAUX DE RENFORCEMENT AEP DES RUES  
GERBERAS ET ROMARINS**

---

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Travaux de renforcement AEP des rues Gerberas et Romarins » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 2 557,72 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de La Plaine Des Palmistes connaît depuis plusieurs années un essor démographique très important. Cette pression se traduit actuellement par une sollicitation de plus en plus importante de la ressource en eau. Afin de distribuer une eau de qualité à ses abonnés tout en préservant la ressource, la commune doit entreprendre des travaux de modernisation et de renforcement de son réseau AEP.

Ces travaux passent par le renforcement des réseaux de certaines rues ou encore le bouclage de certaines impasses. Aujourd'hui, les caractéristiques des canalisations ne sont plus adaptées à la demande et il devient urgent de remplacer et de renforcer les canalisations du réseau existant.

Concernant les rues Romarins et Gerberas, il s'agit de reprendre le réseau d'eau potable qui seront réunies et bouclées directement à la RN3 et via la rue Thomas ROBERT.

Les objectifs principaux de ces travaux sont :

- D'améliorer le rendement du réseau afin d'avoir moins de perte sur ledit réseau (économie),
- D'améliorer la relève des compteurs (moins d'estimation, volume facturé plus important).

Les travaux consistent à prolonger le réseau en fonte (ø100) sur un linéaire de 262 mètres en remplacement de la canalisation existante (Galva ø25). La réfection de cette antenne exclusivement sur le domaine public facilitera la gestion et la reprise de tous les branchements du secteur en prenant en compte les aménagements futurs et la sécurité incendie.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération sont les abonnés en eau potable des deux rues, soit, pour ce secteur, environ 16 abonnés.

Le périmètre de portée de l'opération concerne le secteur du Premier Village

Accusé de réception en préfecture  
49740093-20201002-2020-114-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 51 154,49 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux de renforcement AEP des rues Romarins et Gerbaras	51 154,49 €	Département (OLE)	35 808,14 €	70 %
		Région (PRR)	10 230,90 €	20 %
		CIREST FIIS	2 557,72 €	5 %
		Commune	2 557,72 €	5 %
<b>Total HT</b>	<b>51 154,49 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>51 154,49 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	4 348,13 €	TVA (commune)	4 348,13 €	
<b>Total TTC</b>	<b>55 502,62 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>55 502,62 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 2 557,72 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** que la compétence « Eau et assainissement » ayant été transférée à la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup>.01.2020, les dépenses liées à cette opération ont été supportées par le budget intercommunal et que le fonds de concours constitue ainsi un reste à réaliser de recettes pour l'intercommunalité,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour les travaux de renforcement AEP des rues Romarins et Gerbaras au titre du FIIS 2018-2021, et de verser les fonds au budget annexe « Eau potable – régie » de la CIREST,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-114-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C115**

**Attribution de fonds de concours à la commune de la Plaine des Palmistes – Travaux de renforcement AEP des secteurs du 1<sup>er</sup> Village / DUREAU et Bras Piton / Bernard GINET**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmie COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALIDEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**





---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA  
PLAINE DES PALMISTES – TRAVAUX DE RENFORCEMENT AEP  
DES SECTEURS DU 1<sup>ER</sup> VILLAGE/DUREAU  
ET BRAS PITON/BERNARD GINET**

---

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 10 décembre 2019, la commune de La Plaine Des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet « Travaux de renforcement AEP des secteurs du 1<sup>er</sup> Village/Dureau et Bras Piton/Bernard Ginet » au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 172 940,53 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de La Plaine Des Palmistes connaît depuis plusieurs années un essor démographique très important. Cette pression se traduit actuellement par une sollicitation de plus en plus importante de la ressource en eau. Afin de distribuer une eau de qualité à ses abonnés tout en préservant la ressource, la commune doit entreprendre des travaux de modernisation et de renforcement de son réseau AEP.

La réalisation de ces travaux sur les secteurs du 1<sup>er</sup> Village/Dureau et Bras Piton/Bernard Ginet aura plusieurs effets :

- améliorer le rendement,
- augmenter le niveau de qualité de l'eau pour une grande partie de la population (secteur forage),
- éviter d'avoir des perturbations dans la distribution notamment dues par un sous dimensionnement et des réparations trop fréquentes sur le réseau.

Les usagers auront donc un service de meilleure qualité, avec notamment :

- une eau de grande qualité,
- des interruptions de services extrêmement réduites pour travaux en réparation de fuites, manque de pression ou autres,
- des achats d'eau embouteillée en très forte diminution pour les futurs abonnés alimentés par le forage.

Par ailleurs, les établissements sensibles, tels que les écoles, le collège et l'IRSAM, se situant au Sud/Est de la route nationale 3 seront alimentés par le forage et le nombre de personnes exposées à un risque sanitaire sera divisé par deux.

Les travaux consistent à :

- Renforcer le réseau AEP rue Bernard Ginet en DN100 fonte par du fonte DN250 jusqu'à la rue Robert BERTIN puis continuer en DN150 jusqu'au 1<sup>er</sup> Village et connecter le réseau au 1<sup>er</sup> Village.
- Renforcer le réseau d'eau de la rue Dureau en éliminant des canalisations en Galva et PVC par du fonte 100.
- Améliorer la défense incendie.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération sont les abonnés en eau potable de la commune et des établissements sensibles comme les écoles, le collège ainsi que le centre de soins pour autistes, soit environ 1 600 abonnés.

Le périmètre de portée de l'opération concerne les secteurs de Bras-Piton au Premier Village ainsi que toute la zone EST de la commune (partie droite en descendant).

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 1 704 303,56 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux de renforcement AEP des secteurs du 1 <sup>er</sup> Village/Dureau et Bras-Piton/Bernard Ginet	1 704 303,56 €	Département (OLE)	743 422,50 €	43,62 %
		Europe (FEI)	615 000,00 €	36,08 %
		CIREST FIIS	172 940,53 €	10,15 %
		Commune	172 940,53 €	10,15 %
<b>Total HT</b>	<b>1 704 303,56 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 704 303,56 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	144 865,80 €	TVA (commune)	144 865,80 €	
<b>Total TTC</b>	<b>1 849 169,36 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>1 849 169,36 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 172 940,53 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** que la compétence « Eau et assainissement » ayant été transférée à la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup>.01.2020, les dépenses liées à cette opération ont été supportées par le budget intercommunal et que le fonds de concours constitue ainsi un reste à réaliser de recettes pour l'intercommunalité,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-115-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de financement pour les travaux de renforcement AEP des secteurs du 1<sup>er</sup> Village/Dureau et Bras-Piton/Bernard Ginet au titre du FIIS 2018-2021, et de verser les fonds au budget annexe « Eau potable – régie » de la CIREST,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît le

15 OCT. 2020

  
Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-115-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C116**

**Attribution de fonds de concours à la commune de Salazie – Modernisation du réseau de distribution AEP et pose de compteurs de sectorisation, secteur Nord A**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**



---

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SALAZIE  
MODERNISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION AEP ET POSE DE  
COMPTEURS DE SECTORISATION, SECTEUR NORD A**

---

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération n°2018-C028 du Conseil Communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;

**Considérant** les crédits de paiement prévus pour 2020 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

**Entendu le rapport du Président exposant que :**

Par courrier en date du 09 décembre 2019, la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet de modernisation du réseau de distribution AEP et pose de compteurs de sectorisation, secteur Nord A au titre du FIIS 2018-2021, pour un montant de 200 447,00 €.

**Les caractéristiques du projet :**

La commune de Salazie souhaite s'engager dans des travaux d'amélioration de son réseau d'alimentation en eau potable, devenu vétuste et sujet aux fuites et aux casses. De ce fait, la qualité du service rendu aux administrés n'est plus optimale.

Depuis l'actualisation du Schéma directeur en eau potable en 2016, l'amélioration du rendement de réseau est l'un des axes prioritaires à mettre en œuvre, afin, d'une part, d'améliorer le rendement du réseau (qui n'est de l'ordre que de 40 %), et d'autre part, d'assurer une gestion pérenne de l'eau potable en réduisant les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

En période d'étiage, le secteur Nord A connaît régulièrement des coupures d'eau. C'est pourquoi, la municipalité a décidé de réaliser, en priorité sur ce secteur, les travaux suivants :

- Action 1 : Renouvellement des canalisations
- Action 2 : Installation de stabilisateurs de pression
- Action 3 : Mise en place d'une sectorisation permanente sur le réseau.

**Les publics cibles :**

Les publics visés par cette opération regroupent l'ensemble de la population ainsi que les touristes et les agriculteurs.

Le périmètre d'intervention est communal.

**Le coût de l'opération :**

Le coût d'opération est de 4 585 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Modernisation du réseau de distribution AEP et compteurs de sectorisation	4 585 000,00 €	Programme pluriannuel d'intervention – Office de l'Eau Réunion	2 342 760,00 €	51,10 %
		CIREST FIIS	200 447,00 €	4,37 %
		Région	167 340,00 €	3,65 %
		Commune	1 874 453,00 €	40,88 %
<b>Total HT</b>	<b>4 585 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>4 585 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA (commune)	389 725,00 €	TVA (commune)	389 725,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>4 974 725,00 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>4 974 725,00 €</b>	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 200 447,00 € au titre du FIIS 2018-2021.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations »,

**Considérant** que la compétence « Eau et assainissement » ayant été transférée à la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup>.01.2020, les dépenses liées à cette opération ont été supportées par le budget intercommunal et que le fonds de concours constitue ainsi un reste à réaliser de recettes pour l'intercommunalité,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie en date du 22 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement pour la modernisation du réseau de distribution AEP et pose de compteurs de sectorisation, secteur Nord A, au titre du FIIS 2018-2021, et de verser les fonds au budget annexe « Eau potable – DSP » de la CIREST,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents ;
- d'autoriser le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**





SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C117**

**Convention de cession des animaux de la fourrière à la Société Protectrice des Animaux - SPA**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**



---

**CONVENTIONS DE CESSIION DES ANIMAUX DE LA FOURRIERE A LA SOCIETE  
PROTECTRICE DES ANIMAUX-SPA**

---

Vu le transfert de compétence en matière de lutte contre l'errance animale,

Vu l'article L 211-25 du code rural,

**Considérant** l'avis favorable de la commission environnement, développement durable, risques et cycle de l'eau en date du 11 septembre 2020

Dans le cadre de la gestion de la compétence « lutte contre la divagation des animaux errants », la CIREST assure depuis le 1er septembre 2000 :

- le ramassage des animaux errants sur le domaine public
- le gardiennage de ces animaux dans la Fourrière Animale Intercommunale basée à Saint-André
- l'euthanasie de ces derniers s'ils n'ont pas été réclamés par leur propriétaire, ou leur cession à la Société Protectrice des Animaux (SPA)

La convention passée avec la SPA en 2017 arrive à échéance en septembre 2020. Elle a notamment permis l'adoption de 186 chiens et 9 chats en 2019.

Je vous propose de renouveler ce partenariat pour une nouvelle période de trois (3) ans.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver les modalités de cession des animaux à la SPA, telles que prévues dans le projet de convention ci-joint ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux Réunion.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-117-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**CONVENTION DE CESSIION DES ANIMAUX DE LA FOURRIERE A LA SOCIETE  
PROTECTRICE DES ANIMAUX -SPA**

**ENTRE :**

**LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST (CIREST)**  
Sise 28 rue des Tamarins – Pôle Bois – BP 124 – 97470 SAINT BENOIT  
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Patrice SELLY,

Ci-après dénommée « CIREST»

**D'une part,**

**ET,**

**L'ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)**  
Chemin des écoliers Sainte-Clotilde BP 971 – 97400 Saint-Denis  
Représentée par son Président, Monsieur MIGNOT Jean Luc

Ci-après dénommée « SPA»

**D'autre part,**

**PREAMBULE :**

La CIREST a repris, en régie directe depuis le 01 Août 2006 l'exploitation de la fourrière pour animaux situé au lieu-dit « n°10 Z.A. Grand Canal Champ Borne 97440 Saint André ».

La loi N° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, qui a complété et modifié le Code Rural, offre la possibilité au Président de la CIREST de céder à titre gratuit les animaux de la fourrière à des fondations ou à des associations de protection animale disposant d'un refuge qui seules sont habilitées à proposer les animaux à l'adoption d'un nouveau propriétaire.

Ce don doit intervenir dans les conditions fixées par l'arrêté du 23 septembre 1999 relatif à la durée et aux modalités de la surveillance vétérinaire des chiens et chats cédés au gestionnaire d'un refuge pour leur adoption et provenant d'une structure assurant le service de fourrière.

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-117-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités dans lesquelles le don des animaux (chiens et chats) issus de la fourrière de la CIREST s'opérera à titre gratuit au profit de la SPA, gestionnaire d'un refuge sur la commune de Sainte-Marie.

## **ARTICLE 2 : ANIMAUX CONCERNES**

Sont exclusivement visés par la présente convention, les chiens et chats trouvés errants, accueillis à la fourrière de la CIREST, non réclamés par leurs maîtres et susceptibles d'être adoptés. Les chiens de première catégorie tels qu'ils sont définis par l'arrêté ministériel du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article L211-12 du Code Rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant objet de mesures prévues aux articles L211-12 à L211-16 du même Code, sont exclus du champ d'application de la présente convention.

## **ARTICLE 3 : GESTION DE L'HEBERGEMENT DES ANIMAUX CEDES**

La SPA s'engage à se conformer à l'ensemble des obligations posées par la réglementation quant aux conditions d'hébergement et de soin des animaux cédés, à savoir :

- Déclaration du refuge en préfecture au titre de la législation sur les installations classées
- Hébergement des animaux conformément aux règles sanitaires et de protection animale
- Possession par une personne au moins (en contact direct avec les animaux) d'un certificat de capacité attestant de ses connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie

## **ARTICLE 4 : MODALITES ADMINISTRATIVES**

A l'occasion de la cession de chaque animal, la CIREST remettra à la SPA un certificat de prise en charge revêtu du cachet de la CIREST comportant

- une description aussi précise que possible de l'animal
- la date de sa capture
- la date de remise à la SPA
- le numéro d'identification sans que les délais entre ces deux dates, suivant la réglementation en vigueur sur l'Ile de la Réunion ne puisse être inférieur à 4 jours ouvrés (animal non identifié) et 8 jours ouvrés (animal identifié)

Le choix des animaux pris en charge s'effectuera d'un commun accord entre la SPA et la CIREST.

Si, à l'issue d'un délai de 5 jours ouvrés à compter de la proposition de la CIREST de céder un animal à la SPA (proposition faite par téléphone, fax ou mail), celle-ci n'a pas pris en charge ce dernier, sans qu'elle ne puisse justifier d'une difficulté exceptionnelle, la CIREST retrouvera sa pleine appréciation quant au devenir de l'animal.

Le certificat de prise en charge formalisera le transfert de propriété de l'animal opéré entre la CIREST et la SPA.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-117-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---

## **ARTICLE 5 : SURVEILLANCE SANITAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 29 septembre 1999, les animaux seront cédés à la SPA, après avis d'un vétérinaire titulaire du mandat sanitaire.

**Les animaux seront préalablement identifiés, et ce avant leur sortie de la fourrière. La carte correspondante sera établie au nom de la SPA.**

**L'identification des animaux sera prise en charge par la CIREST.**

**Si l'animal est déjà identifié, le gestionnaire de la fourrière adressera une nouvelle demande de carte auprès du fichier d'identification national.** Cette carte sera remise à la SPA dans les mêmes conditions que le certificat de prise en charge évoqué à l'article 4 de la présente convention. Après cession, la surveillance sanitaire de l'animal est à la charge de la SPA. Après cession, les soins quels qu'ils soient seront à la charge de la SPA.

## **ARTICLE 6 : TRANSPORT DES ANIMAUX**

Le transport des animaux sera assuré par la SPA. Dans tous les cas, le représentant de la SPA devra systématiquement prendre contact avec le responsable de la fourrière, afin de convenir d'un rendez-vous pour récupérer les animaux faisant l'objet d'une cession.

## **ARTICLE 7 : DUREE/RESILIATION**

La présente convention est conclue pour une durée d'un (1) an, reconductible de manière tacite, deux (2) fois, soit une durée totale de trois (3) ans.

La résiliation pourra être faite à la demande de l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois au moins avant sa date anniversaire. La résiliation de la présente convention n'entraînera aucun versement d'indemnités de quelque nature que ce soit, à l'une ou l'autre des parties cocontractantes.

La convention prendra effet à compter de la date de signature des deux parties.

## **ARTICLE 8 : LITIGE**

Les litiges liés à l'application ou à l'interprétation de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion

Les parties s'efforceront néanmoins de se concilier au préalable dans un délai maximum de deux (2) mois.

Fait à ....., en DEUX exemplaires originaux.

Le .....

Pour la SPA  
Le Président

Pour la CIREST  
Le Président

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-117-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C118**

**Conventions de récupération de matériel médical pour handicapés en déchèteries**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

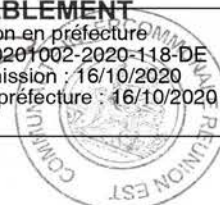
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Le Président  
**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-118-DE  
Date de réception : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020





---

CONVENTIONS DE RECUPERATION DE MATERIEL MEDICAL POUR  
HANDICAPES EN DECHETERIES

---

**Vu** les articles L 541 -15-1 et R 541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

**Vu** la délibération n° 2015-C0133, adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la CIREST et notamment son action en faveur du développement des circuits de réemploi ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission environnement, développement durable, risques et cycle de l'eau en date du 11 septembre 2020;

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la CIREST souhaite favoriser le réemploi des objets plutôt que leur recyclage ou élimination. A ce titre, la CIREST a déjà conventionné avec plusieurs acteurs pour la récupération de matériels électriques et électroniques, de meubles, de vêtements, au sein des déchèteries, en vue de les réparer, de les transformer et les remettre sur le marché comme matériel d'occasion.

La CIREST a été sollicitée en 2020 par un acteur supplémentaire qui souhaite s'inscrire dans la même démarche. Il s'agit du ROTARY Club Satellite Saint-Denis qui souhaite récupérer du matériel médical pour handicapés sur les déchèteries de la CIREST. Le ROTARY Club est un partenaire de l'associa SOA (Sourire d'Onja) basée à Madagascar qui s'occupe des enfants nés avec un handicap à la naissance.

Conformément aux objectifs fixés par le Code de l'Environnement, qui encourage le réemploi dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, il est proposé de signer une convention avec cette structure pour favoriser le réemploi des objets plutôt que leur recyclage ou élimination.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver les modalités de récupération du matériel médical pour handicapés en déchèteries, telles que prévues dans le projet de convention ci-joint ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec le ROTARY Club Satellite Saint-Denis.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-118-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**CONVENTION POUR LA RECUPERATION DE MATERIEL MEDICAL POUR  
HANDICAPE EN DECHETERIES**

**ENTRE :**

**LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST (CIREST)**  
Sise 28 rue des Tamarins – Pôle Bois – BP 124 – 97470 SAINT BENOIT  
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Patrice SELLY,

Ci-après dénommée « CIREST»

**D'une part,**

**ET,**

**LE ROTARY SATELLITE CLUB SAINT-DENIS DOYEN**  
65 Avenue Piton TREPORT Zone de Cambaie – 97460 Saint-Paul  
Représentée par sa Présidente, Madame NICE Indina

Ci-après dénommée « LE ROTARY CLUB»

**D'autre part,**

**PREAMBULE :**

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, et conformément aux objectifs fixés par le Code de l'Environnement, qui favorise le réemploi dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, la CIREST souhaite favoriser le réemploi des objets plutôt que leur recyclage ou élimination. A ce titre, la présente convention porte sur la récupération de matériels médicaux pour handicapés au sein des déchèteries.

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de récupération des matériels médicaux pour handicapés dans les déchèteries de la CIREST afin de permettre au ROTARY Club de les envoyer à l'association SOA (Sourire d'Onja) qui s'occupe des enfants nés avec un handicap à Madagascar.

**ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La durée de la convention est de 1 an à compter de sa date de signature par les deux parties. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant son échéance, la convention se poursuivra par tacite reconduction par période successive de 12 mois.

**ARTICLE 3 : DEFINITION DES DECHETS**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-118-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Sont concernés par la présente convention les matériels pour handicapés inclus dans la catégorie Médical, à savoir:

- Fauteuil roulant
- Trépied
- Déambulateur
- Béquille
- Matériel d'orthopédie

#### **ARTICLE 4 : MODALITES DE RECUPERATION ET D'ELIMINATION DES MATERIELS**

LE ROTARY Club pourra venir récupérer les matériels susmentionnés dans les déchèteries de la CIREST directement au niveau de l'espace dédié à cet usage sur le site et à ses horaires d'ouverture.

Les matériels devront être récupérés en l'état : aucune manutention n'est autorisée sur la déchèterie.

Afin d'assurer une traçabilité, un bordereau de récupération sera rempli et signé par le ROTARY et l'agent de déchèterie. Le bordereau précisera les quantités d'appareils récupérés par typologie. Un bordereau de récupération est annexé à la présente convention. Charge au ROTARY de l'imprimer et l'emmener avec lui lors des récupérations.

Dans tous les cas, le ROTARY Club s'engage à se conformer au règlement interne des déchèteries lorsque ses membres s'y présenteront et de suivre les consignes des agents de déchèteries.

Le ROTARY devra réaliser les étapes de transport des matériels en conformité avec les réglementations en vigueur pour cette activité.

#### **ARTICLE 5 : SUIVI DE L'ACTIVITE DE REEMPLOI**

Conformément à la convention qui lie la CIREST, le ROTARY devra remplir annuellement un tableau récapitulatif des matériels récupérés et réemployé avec l'association SOA.

#### **ARTICLE 6 : CLAUSE RESOLUTOIRE**

En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, le présent accord sera résolu de plein droit, sans formalité, après une mise en demeure adressée à la partie défaillante, par lettre recommandée avec AR, restée sans effet, un mois après sa date de présentation, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

#### **ARTICLE 7 : DIFFERENDS ET LITIGES**

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, et qui n'aura pu être résolu à l'amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de la Réunion.

Fait à ....., en DEUX exemplaires originaux.

Le .....

Pour le ROTARY Club

La Présidente

Le .....

Pour la CIREST

Accusé de réception en préfecture  
974-217403-102-2020-118-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



# BORDEREAU DE RECUPERATION DE MATERIEL MEDICAL POUR HANDICAPE EN DECHETERIE

Exemplaire récupérateur

NOM STRUCTURE DE RECUPERATION : ROTARY Club

DECHETERIE :

DATE D'ENLEVEMENT :

Type de matériel	Quantité

Nom et signature de l'agent de déchèterie :

Nom et signature du récupérateur :

---

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-118-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C119**

**Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**  
Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-119-DE  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**



---

**RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

---

**Vu** les articles L 2224-17-1 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Une présentation synthétique des éléments techniques et financiers du rapport annuel 2017 du service de prévention et de gestion des déchets est faite en séance.

**INTRODUCTION**

*La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets ménagers est obligatoire et répond aux articles L2224-17-1 et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Le service de prévention et de gestion des déchets comprend :**

- La mise en œuvre d'actions de prévention,
- l'information et la sensibilisation des administrés sur les thématiques liées à la gestion des déchets et à l'errance animale,
- la lutte contre les incivilités via la Brigade Environnement,
- la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- la gestion des déchèteries,
- la mise en place de nouvelles filières,

Pour mémoire, depuis 2015 la compétence traitement des déchets a été transférée à SYDNE.

**LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019**

- ✓ la réalisation des ateliers de co-construction du plan d'actions pour l'élaboration du PLPDMA
- ✓ la mise en service de la brigade intercommunale de l'environnement (depuis mars 2019)
- ✓ le déploiement de 100 nouvelles bornes à verre en fin d'année
- ✓ le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une déchèterie – ressourcerie à la Cressonnière (Saint André) ;
- ✓ le démarrage d'une étude de définition pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Ma Pensée à Bras-Panon
- ✓ la redynamisation des interventions scolaires (en augmentation de 50%)

**Dans la continuité des actions conduites en 2018, s'inscrivent :**

- ✓ le contrôle quotidien des prestations de collecte,
- ✓ la sensibilisation des usagers à la prévention, au tri et au compostage, à travers d'opérations d'animation grand public ou d'interventions scolaires.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-119-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



- ✓ La continuité des collectes de D3E en apport volontaire par la mise en place de caissons dans les quartiers éloignés des déchèteries existantes,
- ✓ La poursuite des études de réhabilitation des anciennes décharges de Saint André et Saint Benoit.

### QUELQUES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

❖ Les principales composantes de l'exercice 2019 sont les suivantes :

❖ La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

- 77 598 tonnes de déchets pris en charge
- un coût global de gestion de 16 762 757 € (hors frais de structure pour la collecte)

❖ Bilan des déchets traités

En 2019, pour une population de 127 133 habitants (population municipale), ce sont 77 598 tonnes de déchets qui ont été collectés en porte à porte ou en apport volontaire avant d'être orientés vers les filières de traitement, selon la répartition suivante :

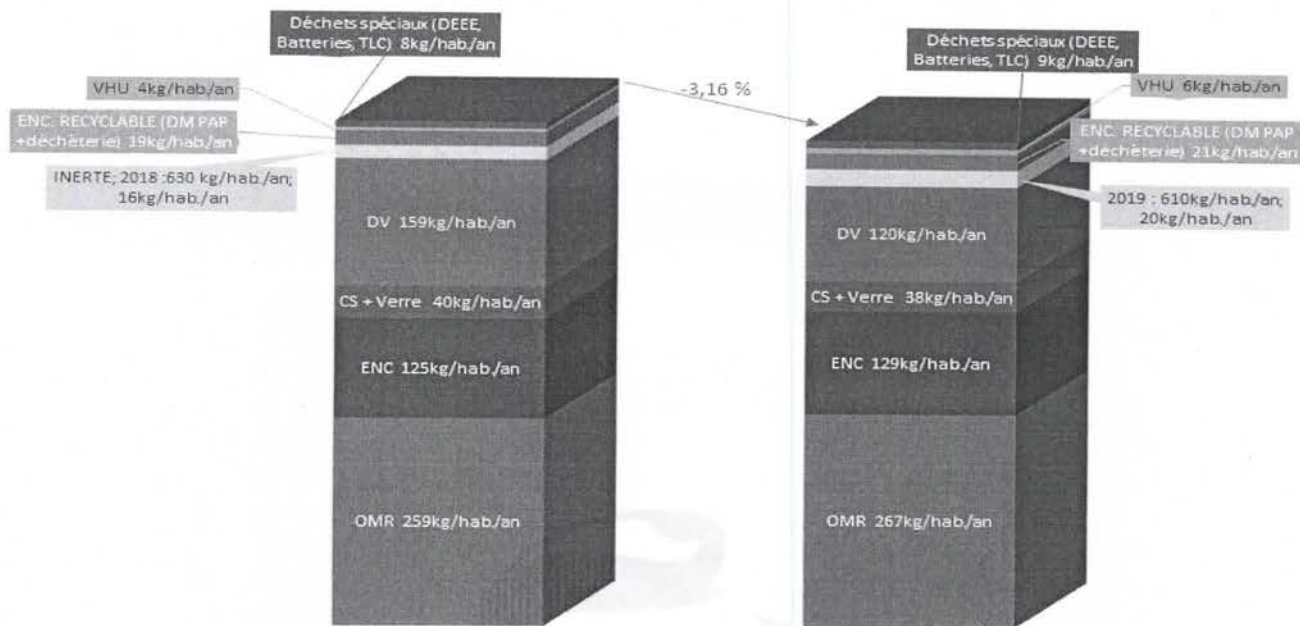
Population (chiffres INSEE connus)	2018 : 126 777 hab		2019 : 127 133 hab		Variation 2019/2018
Type de déchets	TONNAGE	Ratio	TONNAGE	Ratio	Tonnage Ratio
OMR (bacs gris)	32 878 T	259	33 962 T	267	+ 3.30%
EMR/JRM PAP (bac jaune +AV)	3 859 T	30	3 692 T	29	- 4.33%
Verre	1 193 T	9	1 116T	9	-6.48%
<b>TOTAL (1) Ordures Ménagères Assimilés (OMA)</b>	<b>37 930 T</b>	<b>299 kg/hab/an</b>	<b>38 770 T</b>	<b>305 kg/hab</b>	<b>+2.21%</b>
<u>Encombrants</u> PAP, déchèteries et caissons	15 818 T	125	16 371 T	129	+3.50%
<u>Encombrants recyclables</u> : Ferrailles en vrac, métaux et cartons déchèteries, DEEE, piles et batteries	3 447 T	27	3 841 T	30	+11.42%
Valorisation inerte	2 063 T	17	2 591 T	20	+25.61%
<u>Déchets verts</u> PAP, déchèteries, caissons et apports communaux	20 180 T	159	15 261 T	120	-24.38%
<b>TOTAL (2) Encombrants ménagers</b>	<b>41 508</b>	<b>327 kg/hab</b>	<b>38 065 T</b>	<b>299 kg/hab</b>	<b>-8.30%</b>
VHU (3)	464	4 kg/hab	763 T	6 kg/hab	+64.49%
<b>TOTAL GENERAL DMA (1) + (2) + (3)</b>	<b>79 902</b>	<b>630 kg/hab</b>	<b>77 598 T</b>	<b>610 kg/hab</b>	<b>-3.16%</b>

Il est à noter qu'en 2019, le tonnage global des déchets produits diminue de 2 304 tonnes par rapport à 2018 (-3.16%), baisse essentiellement due à l'absence de phénomène cyclonique en 2019. Toutefois les OMR sont en hausse de 1 084T

Le taux de valorisation matière est de 33 %.

Accusé de réception en préfecture  
0674-249740093-20201002-2020-119-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

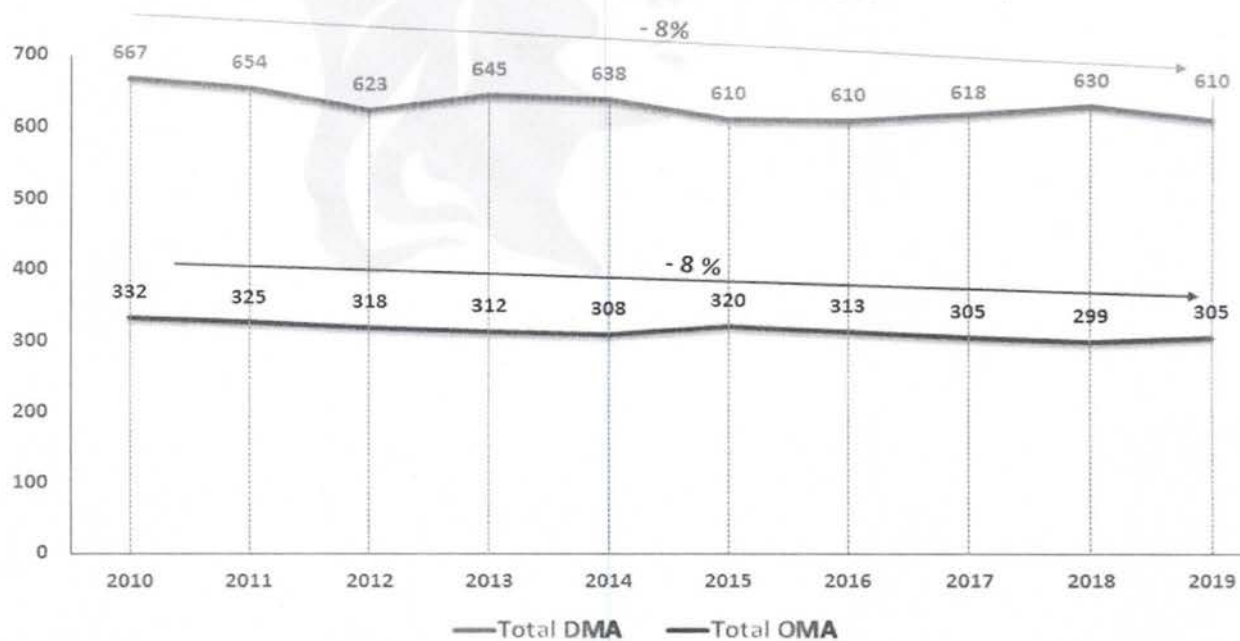
## Décomposition du gisement par flux (KG/hab/an)



2018 : 630 kg/hab./an

2019 : 610kg/hab./an

## Évolution des DMA & OMA 2010 à 2019 (kg/hab/an)



## Le coût de gestion

### ➤ Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2018-2019

Dépenses de fonctionnement	2018	2019	Variation 2019/2018
<b><u>Pré-collecte :</u></b>			
Maintenance des bacs poubelles OMR et CS	326 721 €	334 929 €	+2,51%
Collecte (porte à porte + déchèteries + BAV)	8 901 637 €	8 574 396 €	-3,68%
<b><u>Traitement :</u></b>			
Autres dépenses (PLPD, communication...)	269 614 €	230 717 €	-14,47%
<b>Coût global de fonctionnement (€TTC)</b>	<b>17 219 161 €</b>	<b>16 762 757 €</b>	<b>-2,65%</b>
Coût €/tonne	215,50 €	216,08 €	+0,24%
Coût €/hab	135,82 €	131,85 €	-2,92%

### ➤ CONCLUSIONS

Le coût global de gestion qui s'élève à 16 762 757 € est en diminution de 2.65% par rapport à 2018.

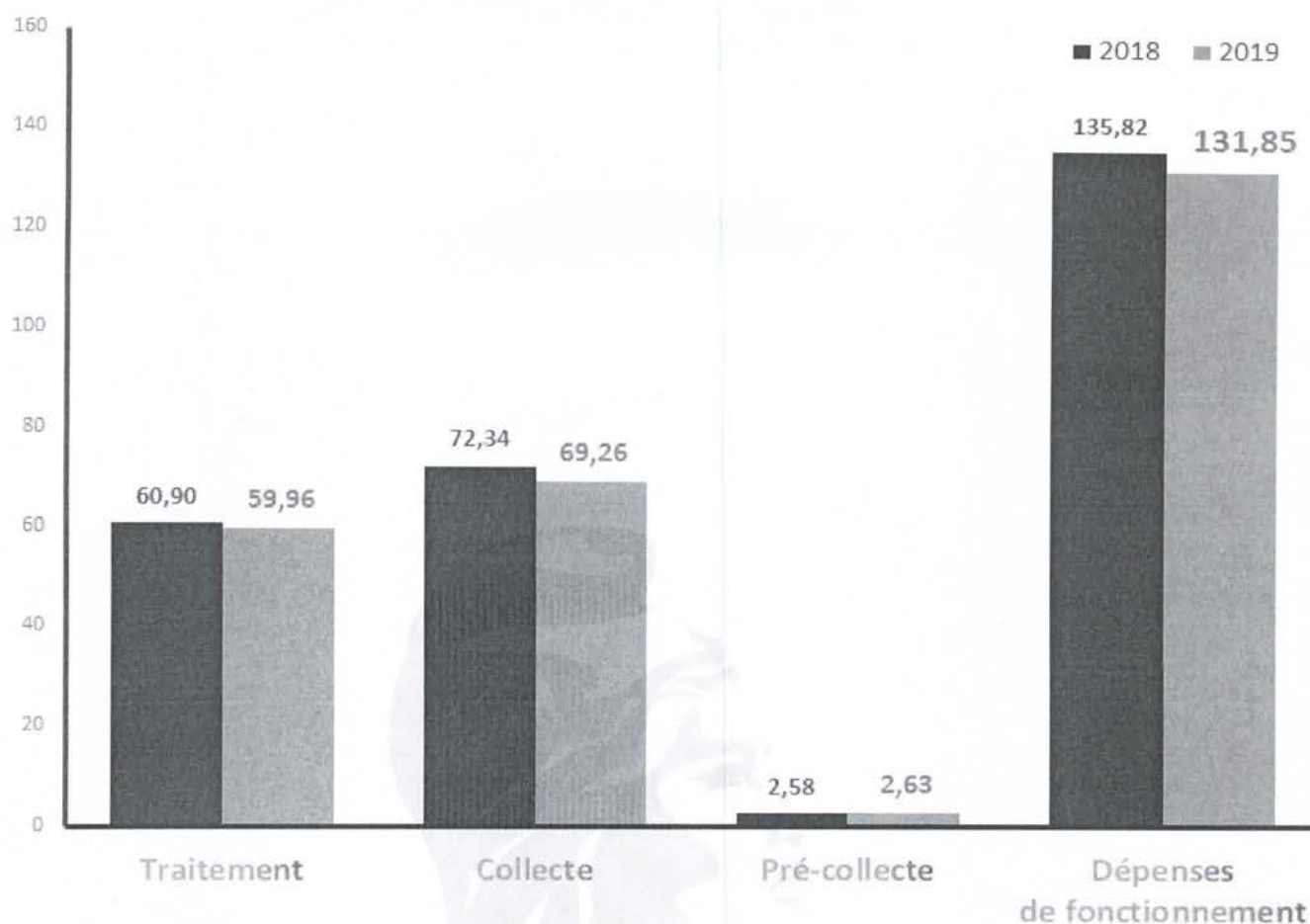
Le coût par habitant qui s'élève à 131.85€/hab. (hors frais de structure pour la collecte), est en baisse de 2.92 % par rapport à 2018. Ces baisses sont dues à l'absence d'évènement cyclonique en 2019.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 131.85 €/hab. en 2019 et se décomposent comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-119-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



## Répartition des dépenses de fonctionnement (en €/hab)



### ➤ Evolution des recettes de fonctionnement entre 2018 et 2019

Recettes de fonctionnement	2018	2019	Variation 2019/2018
TEOM	14 679 581€	14 993 338€	+2.14%
RSE, ventes de tickets déchèteries,	406 520€	639 180€	+57.23%
Autres éco-organisme	875 904€	858 976€	-1.93%
<b>Recettes globales de fonctionnement</b>	<b>15 962 008€</b>	<b>16 491 494€</b>	<b>+3.32%</b>
Recette € /Tonne	<b>199.77€</b>	<b>212.53€</b>	<b>+6.38%</b>
Recette € /hab	125.91€	129.72€	+3.03%

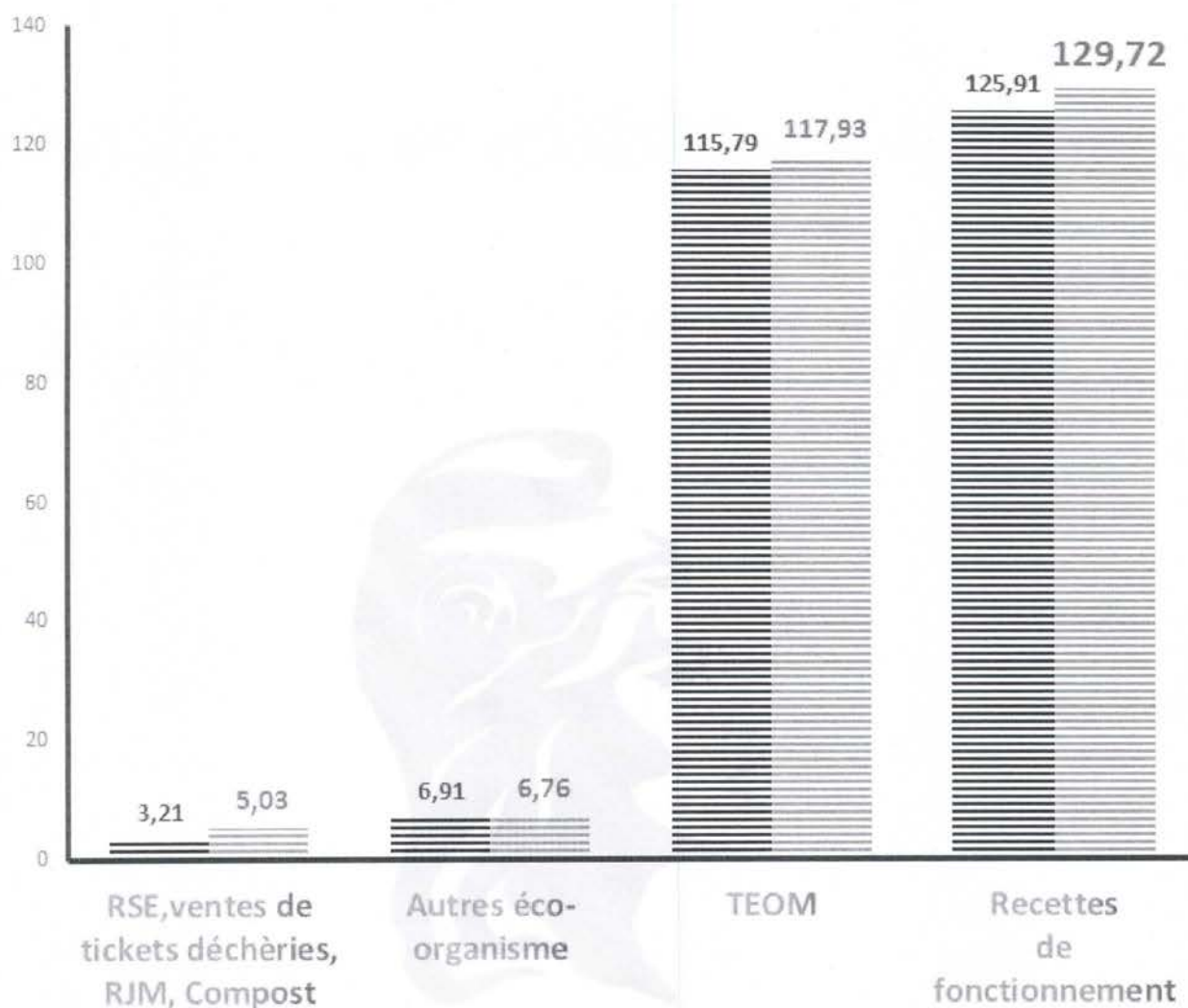
**CONCLUSION :** En 2019, les recettes ont progressé de 3.32 %, notamment en raison d'une augmentation de la RSE (+57.23%).

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 129.72€/hab. en 2019 et se décomposent comme suit**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-119-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

## Répartition des recettes de fonctionnement (en €/hab)

≡ 2018 ≡ 2019



## ❖ Le résultat d'exploitation

Résultat d'exploitation	2018	2019	Variation 2019/2018
Dépense de fonctionnement	17 219 161 €	16 762 757 €	-2.65%
Ratio €/hab	135,82 €	131.85 €	-2.92%
Recette de fonctionnement	15 962 005 €	16 491 494 €	+3.32%
Ratio €/hab	125,91 €	129.72 €	+3.03%
BILAN (dépenses – recettes)	-1 257 155,69 €	-271 262,04 €	-78,42%
Taux de couverture	93%	98%	-5,88%

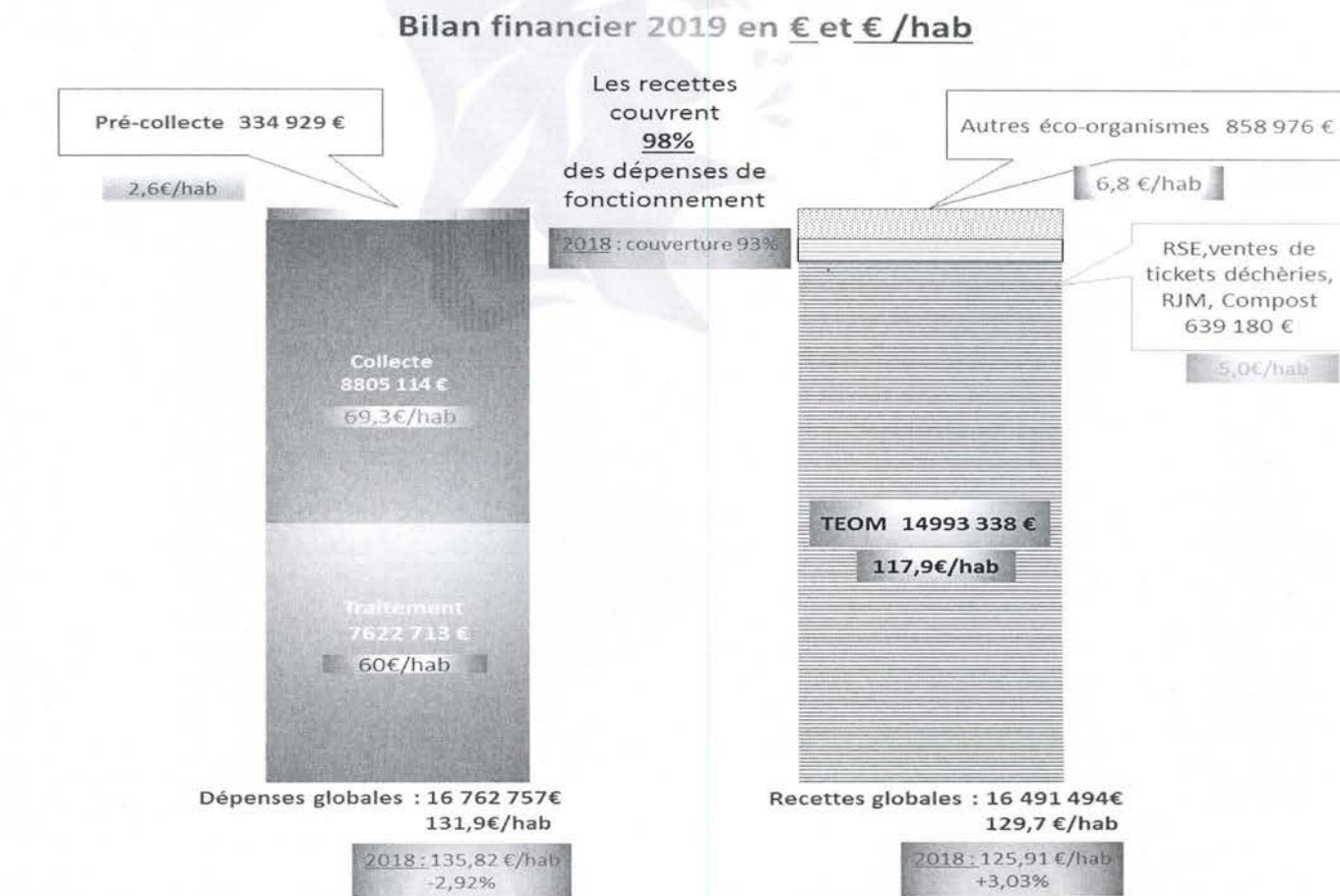
### CONCLUSION :

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 2.65% pour atteindre 16 762 757€

Les recettes de fonctionnement représentent un montant total de 16 491 494€ (soit une augmentation de 3.32%).

Le taux de couverture des dépenses hors charges de structures est passé à 98% en 2019 contre 93% en 2018.

Le bilan global dépenses/recettes du service est représenté dans le diagramme ci-dessous :

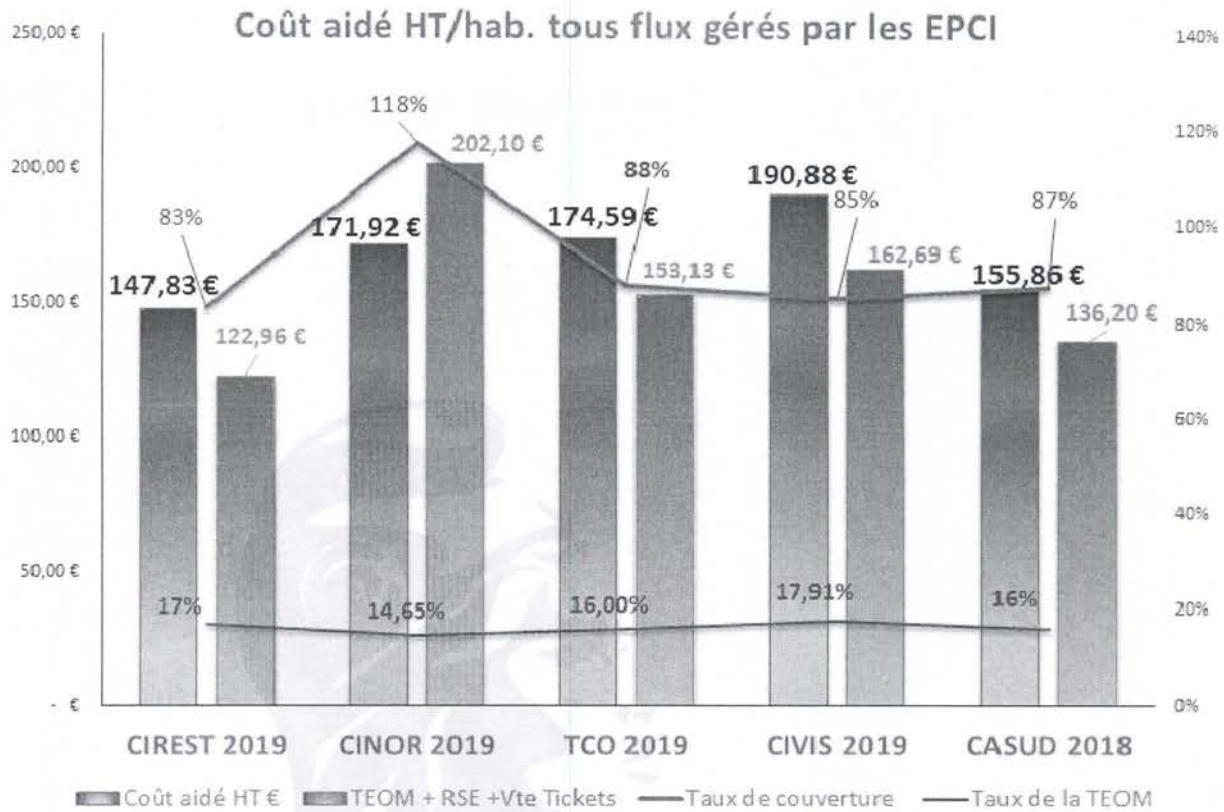


Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-119-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



# COMPTA COÛT

**Comparaison entre les EPCI avec la matrice compta coût (données 2019 en cours de validation)**



**AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES  
ET CYCLE DE L'EAU**

Les élus de la **Commission Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'eau** réunis en date du 11 septembre 2020, ont pris acte des principales évolutions enregistrées en 2019.

- Globalement considéré, le tonnage est en légère baisse en 2019, en raison de l'absence d'évènement cyclonique. Le taux de valorisation s'élève à 33 %. Il est à noter que les tonnages de déchets encombrants et de déchets verts présentés en porte à porte par les usagers sont en baisse. A contrario, les tonnages ramenés en déchèterie sont en constante hausse, ce qui témoigne d'une bonne adhésion de la population à ces équipements.

- Concernant le tri sélectif, les usagers trient en moyenne un déchet recyclable sur trois, et la performance est en légère baisse en 2019.

- Enfin, concernant les performances économiques, le bilan d'exploitation s'est amélioré en 2019, avec un taux de couverture des dépenses d'exploitation à hauteur de 98 % en 2019, contre 93 % en 2018. La CIREST est la collectivité qui, en comparaison avec les autres EPCI, présente le coût global de gestion par habitant le plus faible de l'île. Les dépenses de la CIREST sont donc bien maîtrisées.

Néanmoins, sur la base des données de la matrice comptacout, intégrant tous les couts structurels des collectivités, la CIREST est l'EPCI qui perçoit le moins de recettes de TEOM par habitant et qui enregistre le plus faible taux de couverture de ses dépenses (80%). Les élus devront donc se saisir de cette question, afin de définir les solutions à mettre en œuvre afin de ne pas grever le budget général de la collectivité.

Les élus de la commission ont demandé une analyse des performances des bornes à verre en fonction de leur localisation.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

  
Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-119-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C120**

**Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Adhésion ATMO Réunion année 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974 249740096-202010022020-120-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)  
ADHESION ATMO REUNION ANNEE 2020

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2018 engageant la Cirst dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

**Considérant** que la thématique de l'Air doit dorénavant être traitée dans ce document depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015 (auparavant Plan Climat Energie Territorial (PCET)).

La surveillance de la qualité de l'air est assurée par ATMO Réunion. Structure associative, ATMO mesure et évalue la qualité de l'air de la région, conformément aux exigences réglementaires et en réponse aux attentes locales et régionales. Elle dispose pour cela d'équipements de mesure fixes et mobiles et d'outils de modélisation.

Elle informe au quotidien sur les résultats de la surveillance, alerte lors des épisodes de pollution atmosphérique et sensibilise aux enjeux Air, Climat et Energie.

Elle accompagne également et conseille ses adhérents dans la prise en compte des objectifs de qualité de l'air dans la mise en œuvre des planifications territoriales et des projets (plans climat, plans de déplacements, plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale, projets d'aménagement,...). Elle permet également de surveiller la qualité de l'air intérieure aux bâtiments, résidentiels et tertiaires, ainsi que les établissements recevant du public. Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, la CIREST souhaite adhérer à ATMO Réunion en 2020, pour un montant de cent euros, afin de pouvoir siéger aux différentes instances de l'association et prendre connaissance des travaux menés par l'association. La CIREST établira à la suite du plan d'actions du PCAET, une convention d'objectifs pour la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la CIREST.

**Considérant** que cette dépense est inscrite au budget 2020 de la CIREST, chapitre 011, compte 6281 « Concours divers (cotisations...) ».

**Considérant** que la Commission Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau qui s'est réunie le 11 septembre 2020 a émis **un avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'adhésion de la CIREST à ATMO Réunion pour 2020;
- d'approuver le versement des frais d'adhésion d'un montant de 100 euros à ATMO Réunion pour l'année 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoit, le 15 OCT 2020

Le Président

Patrice SELLY

Accuse de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-120-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C121**

**Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Convention de partenariat avec l'agence française de développement (AFD)**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C121-DE  
Date de téléversement : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Le Président

**Patrice SELLY**



---

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE FRANCAISE  
DE DEVELOPPEMENT (AFD)

---

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2018 engageant la CiresT dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

**Considérant** que la CIREST est accompagnée par l'Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) SPL Horizon Réunion, et qu'un groupement de bureau d'études a été retenu pour l'élaboration du document stratégique.

**Considérant** que le marché pour l'élaboration du PCAET a débuté le 27 juin 2019.

**Considérant** que lors de la rencontre du Club inter-EPCI PCAET du 11 juin 2019 à l'ADEME, l'AFD avait présenté son panel d'accompagnement aux collectivités. Un des soutiens de l'AFD concernait le financement des études et AMO pour les démarches liées à la transition énergétique et au climat.

A cet effet, la CIREST a sollicité l'agence par mail le 21 juin 2019, puis par courrier officiel en date du 21 juillet 2020 pour un accompagnement financier dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

**Considérant** que par retour de courrier du 26 août 2020, l'AFD a apporté une réponse favorable à cette demande et a consenti à la CIREST une subvention de 80 000€.

TOTAL MARCHE PCAET	97 728,66 €	
TOTAL AMO SPL	35 154 €	
<b>TOTAL PCAET AMO + Bureau d'Etudes</b>	<b>132 882,66 €</b>	100%
<b>Subvention AFD</b>	<b>80 000 €</b>	<b>60%</b>
<b>Reste à charge pour la CIREST</b>	<b>52 882,66 €</b>	<b>40%</b>

Le coût total du marché est de 132 882,66 €. La subvention obtenue est de 60%. La demande de paiement devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2020. La convention de partenariat et d'appui-conseil avec l'AFD est jointe en annexe, ainsi que le courrier d'accord de financement de l'AFD.

**Considérant** que la Commission Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau qui s'est réunie le 11 septembre 2020, a émis **un avis favorable**.



**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

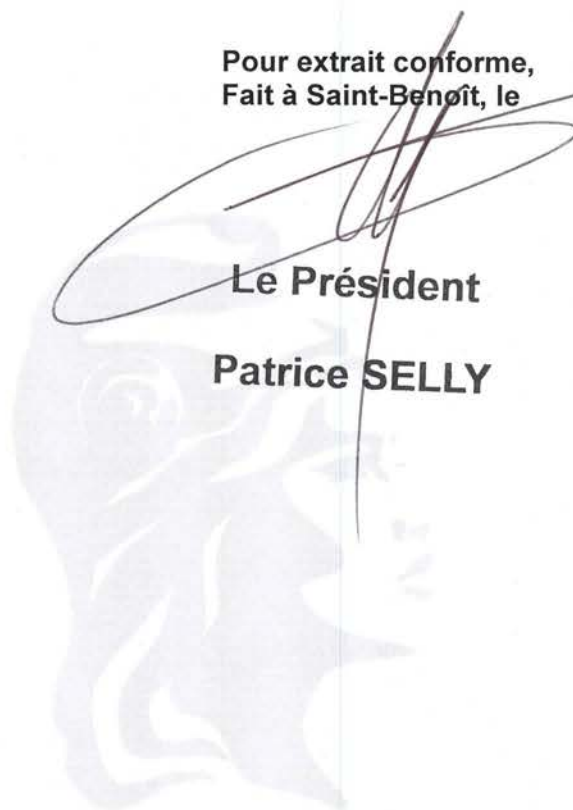
- de valider les termes du présent rapport ;
- d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le**

**15 OCT 2020**

**Le Président**

**Patrice SELLY**



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C122**

**Plan de financement de l'opération « Travaux de renforcement de réseaux sur la CD55 » Plaine des Palmistes – Budget annexe régie eau potable**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C122-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**



---

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION  
« TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LA CD55 »  
PLAINE DES PALMISTES  
BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE

---

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

**Vu** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** la délibération n° 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

**Vu** la délibération 2020-022 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 03 juin 2020, octroyant à la CIREST une subvention dans le cadre de l'opération susvisée,

**Vu** la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST

**Considérant** que la commune de la Plaine des Palmistes a engagé une démarche pour la réalisation de travaux d'amélioration de son réseau d'alimentation en eau potable,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST de poursuivre les opérations d'amélioration de rendement de réseau sur son territoire et notamment l'opération « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LA CD55 »

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CIREST a repris les programmes communaux d'investissements et notamment une opération de travaux sur la commune de la Plaine des Palmistes dénommée « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LA CD55 » sur le périmètre géré en régie directe par la CIREST.

La commune de la Plaine des Palmistes a engagé des études en 2019 pour la mise en œuvre de travaux sur son réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) en anticipation des travaux d'aménagement de la Route Départementale 55 programmés par le Département de la Réunion.

Les travaux envisagés par la commune consistent au renforcement (950 mètres linéaires environ) des réseaux AEP existants (DN 100 au Nord et PVC 50 au Sud) via la mise en place d'une nouvelle canalisation en fonte DN 150 ainsi qu'à la reprise de l'ensemble des branchements riverains sur cette nouvelle canalisation.

Cette opération participe ainsi à la modernisation du réseau de distribution en eau potable de la commune de la Plaine des Palmistes.

Les différentes étapes de conception et d'attribution des missions de maîtrise d'œuvre ont été effectuées par la commune de la Plaine des Palmistes mais le marché de travaux concernant cette opération a été notifié par la CIREST en 2020.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C122-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C123**

**Plan de financement de l'opération « Travaux de renforcement de réseaux sur le chemin des Arums » Plaine des Palmistes – Budget annexe régie eau potable**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERE**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C123-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



---

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION «TRAVAUX DE RENFORCEMENT  
DE RESEAUX SUR LE CHEMIN DES ARUMS » - PLAINE DES PALMISTES  
BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE

---

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

**Vu** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** la délibération n° 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

**Vu** la délibération 2020-023 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 03 juin 2020, octroyant à la CIREST une subvention dans le cadre de l'opération susvisée,

**Vu** la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST

**Considérant** que la commune de la Plaine des Palmistes a engagé une démarche pour la réalisation de travaux d'amélioration de son réseau d'alimentation en eau potable,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST de poursuivre les opérations d'amélioration de rendement de réseau sur son territoire et notamment l'opération «TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LE CHEMIN DES ARUMS »,

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CIREST a repris les programmes communaux d'investissements et notamment une opération de travaux sur la commune de la Plaine des Palmistes dénommée «TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LE CHEMIN DES ARUMS » sur le périmètre géré en régie directe par la CIREST.

La commune de la Plaine des Palmistes a engagé des études en 2019 pour la mise en œuvre de travaux sur son réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) pour le renforcement du réseau du secteur Chemin des Arums.

L'objectif de ces travaux était de répondre aux demandes des exploitations agricoles en plein développement ainsi que la réalisation de projet touristique sur ce secteur. Le bouclage de la distribution dans ce secteur avait pour objectif de permettre une meilleure gestion du réseau et limiter les interventions sur les réseaux existants.

Les travaux considérés consistent ainsi à la mise en œuvre d'une canalisation (1920 mètres linéaires) en fonte de DN 100 ainsi qu'à la reprise des branchements riverains (16 unités) sur cette nouvelle canalisation et permettre de boucler le réseau AEP avec la Route Nationale 3 (RN3).

Les différentes étapes de conception et d'attribution des missions de maîtrise d'œuvre ont été effectuées par la commune de la Plaine des Palmistes.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C123-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Cette opération « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LA CD55 – PLAINE DES PALMISTES » sera mise en œuvre au dernier trimestre de cette année 2020. La durée prévisionnelle des travaux est établie à 2 mois.

Le coût de l'opération a été établi selon les engagements pris par la commune de la Plaine des Palmistes notamment au travers des marchés notifiés et se décompose comme suit :

- 24 525 € HT concernant les études et suivi de travaux
- 362 863 € HT concernant les travaux,

Pour un coût total du projet de 387 388 € HT.

### Financement de l'étude

Pour rappel, cette opération de travaux est éligible :

- au programme pluriannuel de l'Office de l'Eau 2016-2021 sur la fiche action 2.3. Le taux d'intervention sur les dépenses éligibles est de 60% dans le cadre de cette fiche action 2.3.

La part d'autofinancement pour cette opération de travaux «TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LE CHEMIN DES ARUMS » pour la CIREST sur le budget annexe Régie Eau Potable s'élève ainsi à 154 956 € HT.

**Cette dépense est inscrite au chapitre 23 du budget annexe Régie Eau Potable.**

Le plan de financement de cette opération devient ainsi le suivant :

<u>Plan de financement</u>				
<i>Programme de financement</i>	<i>Dépenses éligibles (€ HT)</i>	<i>Taux de participation maximal du financeur sur les dépenses éligibles</i>	<i>Montant de la participation prévisionnelle</i>	<i>Taux de participation sur le montant global de l'opération</i>
<b>Office de l'eau Réunion</b>	387 388 €	60 %	232 432 €	60 %
<b>Autofinancement - CIREST</b>	387 388 €	solde	154 956 €	40 %
<b>TOTAL</b>	387 388 €			100 %

**Considérant** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau » qui s'est réunie le 11 septembre 2020 a émis **un avis favorable**,

**Considérant l'avis favorable** du Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réuni le 23 septembre 2020.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C123-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver le plan de financement de cette opération ;
- d'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de tous les partenaires financiers conformément au plan de financement présenté au sein du présent rapport ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à son exécution.

**Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020**

**Le Président  
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C123-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C124**

**Plan de financement de l'opération « Travaux de renforcement de réseaux sur le chemin Bras Mussard » Saint Benoît – Budget annexe gestion déléguée eau potable**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE PAR ABSENCE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C124-DE  
Date de réception : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**



---

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « TRAVAUX DE RENFORCEMENT  
DE RESEAUX SUR LE CHEMIN BRAS MUSSARD » – SAINT BENOIT  
BUDGET ANNEXE GESTION DELEGUEE EAU POTABLE**

---

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

**Vu** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** la délibération n° 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

**Vu** la délibération 2020-024 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 03 juin 2020, octroyant à la CIREST une subvention dans le cadre de l'opération susvisée,

**Vu** la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST,

**Considérant** que la commune de Saint Benoit a engagé une démarche pour la réalisation de travaux d'amélioration de son réseau d'alimentation en eau potable,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST de poursuivre les opérations d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable sur son territoire et notamment l'opération « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LE CHEMIN BRAS MUSSARD »

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CIREST a repris les programmes communaux d'investissements et notamment une opération de travaux sur la commune de Saint Benoit dénommée « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LE CHEMIN BRAS MUSSARD »

La commune de Saint Benoit souhaitait réaliser un renforcement de son réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) notamment via une extension du réseau sur un tronçon du chemin Bras Mussard actuellement non correctement desservi et urbanisé. De nombreux branchements longs posaient des difficultés d'accès à l'eau et des contraintes d'autorisations de passage pour les pétitionnaires.

Des études ont ainsi été menées par la commune de Saint Benoit pour définir les travaux nécessaires permettant d'alimenter les nouveaux dépositaires de demandes de permis de construire et de rétablir un raccordement normal des constructions des parcelles riveraines par la reprise de leurs branchements existants.

Ces travaux programmés consistent à la mise en place d'un tuyau en PEHD DN 110 sur 440 mètres linéaires ainsi qu'à la reprise de l'ensemble des branchements riverains (branchements longs avec comptage déporté) sur cette nouvelle canalisation.

Cette opération participe ainsi à la modernisation du réseau de distribution en eau potable de la commune de Saint Benoit.

Adosse de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C124-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Les travaux ont démarré en début d'année 2020 sous maîtrise d'ouvrage CIREST pour une durée de 02 mois et ont été interrompus par la pandémie COVID-19. La reprise des travaux post confinement a permis de finaliser ceux-ci au 01<sup>er</sup> semestre de l'année 2020.

Le coût de l'opération se décompose comme suit :

- 3 185.84 € HT concernant les études et suivi de travaux
- 90 250.5 € HT concernant les travaux,
- 1 400 € HT pour les prestations de topographie

pour un coût total du projet de 94 836.34 € HT.

### Financement de l'étude

Pour rappel, cette opération de travaux est éligible :

- au programme pluriannuel de l'Office de l'Eau 2016-2021 sur la fiche action 2.3. Le taux d'intervention sur les dépenses éligibles est de 60% dans le cadre de cette fiche action 2.3.
- à la solidarité interbassin de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB)

La part d'autofinancement pour cette opération de travaux « TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX SUR LE CHEMIN BRAS MUSSARD » pour la CIREST sur le budget annexe Gestion Déléguée Eau Potable s'élève ainsi à 18 967,27 € HT.

**Cette dépense est inscrite au chapitre 23 du budget annexe Gestion Déléguée Eau Potable.**

Le plan de financement de cette opération devient ainsi le suivant :

<u>Plan de financement</u>				
<i>Programme de financement</i>	<i>Dépenses éligibles (€ HT)</i>	<i>Taux de participation maximal du financeur sur les dépenses éligibles</i>	<i>Montant de la participation prévisionnelle</i>	<i>Taux de participation sur le montant global de l'opération</i>
<b>Office de l'eau Réunion</b>	94 836.34 €	60 %	Dans la limite de 80 % de l'opération et de 56 901.8 €	49,9 à 60 % selon les autres partenaires financiers
<b>Office Français de la biodiversité (OFB)</b>	94 836.34 €	30 %	28 450,90 €	30 %
<b>Autofinancement - CIREST</b>	94 836.34 €	solde	18 967.27 €	20 %
<b>TOTAL</b>	94 836.34 €			100 %


Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C124-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Considérant** l'avis favorable de la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau » qui s'est réunie le 11 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver le plan de financement de cette opération ;
- d'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de tous les partenaires financiers conformément au plan de financement présenté au sein du présent rapport ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à son exécution.

Pour extrait conforme, 15 OCT. 2020  
Fait à Saint-Benoît, le

  
Le Président  
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C124-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*

*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C125**

**Plan de financement de l'opération « Renforcement et extension du réseau rue des Gerberas et impasse des Romarins » Plaine des Palmistes – Budget annexe régie eau potable**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C125-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**

Patrice SELLY



---

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « RENFORCEMENT ET  
EXTENSION DU RESEAU RUE DES GERBERAS ET IMPASSE DES  
ROMARINS » - PLAINE DES PALMISTES  
BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE**

---

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

**Vu** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** la délibération n° 2019-C126 du Conseil Communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

**Vu** la délibération 2020-021 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 03 juin 2020, octroyant à la CIREST une subvention dans le cadre de l'opération susvisée,

**Vu** la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST,

**Considérant** que la commune de la Plaine des Palmistes a engagé une démarche pour la réalisation de travaux d'amélioration de son réseau d'alimentation en eau potable,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST de poursuivre les opérations d'amélioration de rendement de réseau sur son territoire et notamment l'opération « RENFORCEMENT ET EXTENSION DU RESEAU RUE DES GERBERAS ET IMPASSE DES ROMARINS »

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CIREST a repris les programmes communaux d'investissements et notamment une opération de travaux sur la commune de la Plaine des Palmistes dénommée « RENFORCEMENT ET EXTENSION DU RESEAU RUE DES GERBERAS ET IMPASSE DES ROMARINS » sur le périmètre géré en régie directe par la CIREST.

Ces travaux consistent au renforcement du réseau de distribution d'eau potable sur la commune de la plaine des palmistes via la mise en place d'une canalisation en fonte DN100 (sur environ 260 mètres linéaires) en lieu et place d'une canalisation en galva et le remplacement des branchements (25 unités) des riverains concernés dans la rue des Gerberas et l'impasse des romarins.

Cette opération participe ainsi à la modernisation du réseau de distribution en eau potable de la commune de la Plaine des Palmistes.

Les différentes étapes de conception et d'attribution des missions ont été effectuées par la commune de la Plaine des Palmistes en 2019 avec un lancement effectif des travaux en début d'année 2020 sous maîtrise d'ouvrage CIREST.

Le marché de travaux a cependant été interrompu en cours d'exécution en lien avec à la pandémie COVID19 et une réception des travaux a été effectuée le 16/10/2020.

Accuse de réception en préfecture  
27/10/2020 16h40  
Date de téltransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Le coût de l'opération se décompose comme suit :

- 58 277,6 € HT concernant les travaux,
- 2 000 € HT pour les frais de panneaux de chantier,
- 2 500 € HT pour les prestations de topographie

Pour un coût total du projet de 62 777,6 € HT.

### Financement de l'étude

Pour rappel, cette opération de travaux est éligible :

- au programme pluriannuel de l'Office de l'Eau 2016-2021 sur la fiche action 2.3. Le taux d'intervention sur les dépenses éligibles est de 60% dans le cadre de cette fiche action 2.3.
- au Fond d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) de la CIREST,

La part d'autofinancement pour cette opération de travaux « RENFORCEMENT ET EXTENSION DU RESEAU RUE DES GERBERAS ET IMPASSE DES ROMARINS » pour la CIREST sur le budget annexe Régie Eau Potable s'élève ainsi à 22 553,32 € HT.

**Cette dépense est inscrite au chapitre 23 du budget annexe Régie Eau Potable.**

Le plan de financement de cette opération devient ainsi le suivant :

<u>Plan de financement</u>				
	<i>Dépenses éligibles (€ HT)</i>	<i>Taux de participation maximal du financeur sur les dépenses éligibles</i>	<i>Montant de la participation prévisionnelle</i>	<i>Taux de participation sur le montant global de l'opération</i>
<b>Office de l'eau Réunion</b>	62 777,6 €	60 %	37 666,56 €	60 %
<b>FIIS (CIREST)</b>	51 154,49 €	5 %	2 557,72 €	5 %
<b>Autofinancement - CIREST</b>	62 777,6 €	solde	22 553,32 €	35 %
<b>TOTAL</b>	62 777,6 €		62 777,6 €	100 %

**Considérant** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau » qui s'est réunie le 11 septembre 2020 a émis **un avis favorable**,

**Considérant l'avis favorable** du Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réuni le 23 septembre 2020,

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C125-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver le plan de financement de cette opération ;
- d'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de tous les partenaires financiers conformément au plan de financement présenté au sein du présent rapport ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à son exécution.

**Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le**

**15 OCT. 2020**

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C125-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020





---

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « MODERNISATION ET  
RENFORCEMENT DE RESEAUX - RUE HERVE DHORT ET RACCORDEMENT  
AEP RN3 AU RESERVOIR BRAS DES CALUMETS » – PLAINE DES PALMISTES  
BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE**

---

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

**Vu** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** la délibération n° 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

**Vu** la délibération 2019-096 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 27 novembre 2019, octroyant à la commune de la Plaine des Palmistes une subvention dans le cadre de l'opération susvisée,

**Vu** la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST,

**Considérant** que la commune de la Plaine des Palmistes a engagé une démarche pour la réalisation de travaux d'amélioration de son réseau d'alimentation en eau potable,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST de poursuivre les opérations d'amélioration de réseau sur son territoire et notamment l'opération « MODERNISATION ET RENFORCEMENT DE RESEAUX - RUE HERVE DHORT RACCORDEMENT AEP RN3 AU RESERVOIR BRAS DES CALUMETS »

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CIREST a repris les programmes communaux d'investissements et notamment une opération de travaux sur la commune de la Plaine des Palmistes dénommée « MODERNISATION ET RENFORCEMENT DE RESEAUX - RUE HERVE DHORT RACCORDEMENT AEP RN3 AU RESERVOIR BRAS DES CALUMETS » sur le périmètre géré en régie directe par la CIREST.

En réponse à la densification et à l'extension de l'habitat sur son territoire, la commune de la Plaine des Palmistes a lancé des études dont les objectifs étaient de rattacher la zone de distribution du Secteur de la Petite Plaine au Réservoir Bras Des calumets via un réseau à poser sous le chemin Hervé Dhort et de raccorder le réservoir des calumets et la conduite existante en DN150 sur la Route Nationale 3 (RN3) pour renforcer l'alimentation du réservoir (connexion du réseau de distribution d'eau potable de Bras Piton au réservoir Bras des Calumets).

Cette opération participe ainsi à la modernisation du réseau de distribution en eau potable de la commune de la Plaine des Palmistes.

Les études de maîtrise d'œuvre élaborées, la commune de la Plaine des Palmistes a procédé aux consultations nécessaires et à la notification de deux marchés de travaux distincts en 2019 :

- « AEP Hervé Dhort »
- « Raccordement AEP RN3 au réservoir Bras des Calumets »

Les différentes étapes de conception et d'attribution des missions ayant été effectuées par la commune de la Plaine des Palmistes, l'opération se poursuit depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2020 sous maîtrise d'ouvrage CIREST pour un démarrage effectif envisagé pour le début du mois d'octobre 2020.

La durée d'exécution des travaux est fixée à 2 mois.

Le coût de l'opération se décompose comme suit :

- 18 000 € HT concernant les études et suivi de travaux
- 115 445 € HT concernant les travaux « AEP Hervé Dhort » pour le rattachement de la zone de distribution du secteur Petite Plaine au réservoir Bras des Calumets,
- 64 024.8 € HT concernant les travaux « Raccordement AEP RN3 au réservoir Bras des Calumets » pour le renforcement de l'alimentation du réservoir Bras des calumets via le réseau de distribution de Bras Piton.

Pour un coût total du projet qui s'élève à 197 469.8 € HT.

### **Financement de l'étude**

Pour rappel, ces opérations de travaux sont éligibles :

- au programme pluriannuel de l'Office de l'Eau 2016-2021 sur la fiche action 2.3. Le taux d'intervention sur les dépenses éligibles est de 70% dans le cadre de cette fiche action 2.3,
- au Plan de Relance Régional (PRR) de la Région Réunion via un taux de participation à hauteur de 5% des dépenses éligibles,



Le plan de financement de cette opération devient ainsi le suivant :

<u>Plan de financement</u>				
<i>Programme de financement</i>	<i>Dépenses éligibles (€ HT)</i>	<i>Taux de participation maximal du financeur sur les dépenses éligibles</i>	<i>Montant de la participation prévisionnelle</i>	<i>Taux de participation sur le montant global de l'opération</i>
<b>Office de l'eau Réunion</b>	197 469.8€	70 %	138 228.96 €	70 %
<b>Plan de relance Régional (Région Réunion)</b>	197 469.8€	5 %	9 873.49 €	5%
<b>Autofinancement - CIREST</b>	197 469.8 €	solde	49 367.45 €	25 %
<b>TOTAL</b>	197 469.8 €		197 469.8 €	100 %

La part d'autofinancement pour cette opération de travaux « MODERNISATION ET RENFORCEMENT DE RESEAUX - RUE HERVE DHORT RACCORDEMENT AEP RN3 AU RESERVOIR BRAS DES CALUMETS » pour la CIREST sur le budget annexe Régie Eau Potable s'élève ainsi à 49 367,45 € HT.

**Cette dépense est inscrite au chapitre 23 du budget annexe Régie Eau Potable.**

**Considérant** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau » qui s'est réunie le 11 septembre 2020 a émis **un avis favorable**.

**Considérant l'avis favorable** du Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réuni le 23 septembre 2020.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération ;
- d'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de tous les partenaires financiers conformément au plan de financement présenté au sein du présent rapport ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à son exécution.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Benoît, le 16/10/2020

Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture  
974 2 971 0093 20201002-2020-C126-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C127**

**Acquisition d'un logiciel métier pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)  
– Budget annexe assainissement non collectif**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
9743174003-20201002-PP-C127-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de dépôt en préfecture : 16/10/2020

Le Président

**Patrice SELLY**

---

ACQUISITION D'UN LOGICIEL METIER POUR LE SPANC (SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)  
BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

**Vu** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** la délibération n° 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

**Vu** la délibération 2020-010 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 12 Février 2020, octroyant à la CIREST une subvention dans le cadre de l'opération susvisée,

**Vu** la délibération 2019-C209 actant l'adoption du protocole de transfert entre les communes de l'intercommunalité et la CIREST,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST de disposer d'un logiciel métier pour le développement de son service public d'assainissement non collectif (SPANC),

Le Président rappelle que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CIREST est devenue compétente pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur son périmètre territorial.

Dans le cadre de la démarche de transfert de compétences, l'état des lieux et le diagnostic pour l'Assainissement Non Collectif (ANC) recensait sur le périmètre CIREST :

- La mobilisation d'un logiciel commun pour 4 collectivités sur 6 (Saint Benoit, Bras Panon, Salazie et la Plaine des Palmistes,) soit plus de 50% du parc d'ANC sur le territoire CIREST (estimation supérieure à 15 000 dispositifs pour les 4 communes concernées),
- Du personnel formé à l'utilisation de ce logiciel,

La commune de Saint Benoit a procédé à l'acquisition d'un outil informatique complètement compatible avec le logiciel commun présent sur les 4 communes citées (logiciel métier dédié - KIIS) pour la gestion de cette mission dès 2019.

Lors de cette acquisition, des financements ont été sollicités auprès de l'Office de l'Eau Réunion et une sollicitation de la CIREST a été effectuée pour confirmer la perspective de déploiement d'un logiciel métier unique à l'échelle de l'EPCI à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2020.

Le déploiement d'un logiciel métier unique à l'échelle de l'intercommunalité était en effet projeté dans le cadre du transfert afin de permettre :

- La facilitation des missions pour les agents techniques du service
- Une fiabilisation des données du service,
- Une amélioration de la capacité de traitement des dossiers
- Le développement d'un suivi cartographique du parc de dispositifs

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C127-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Suite à la demande de la Commune de Saint Benoit auprès de l'Office de l'Eau en 2019 et une instruction favorable du dossier de subvention en Février 2020, la CIREST doit délibérer sur le plan de financement de cet investissement pour établir la convention de subvention et émerger effectivement au versement de la subvention octroyée.

Les dépenses globales sur cette acquisition s'élèvent à 10 600 € HT.

Pour rappel, cette acquisition est éligible au programme pluriannuel de l'Office de l'Eau 2016-2021 sur la fiche action 4.11. Le taux d'intervention sur les dépenses éligibles est de 50% dans le cadre de cette fiche action 4.11.

Les dépenses éligibles pour cette acquisition s'élèvent à 2400 €.

La part d'autofinancement pour l'acquisition du logiciel métier KIIS pour la CIREST sur le budget annexe Régie Assainissement Non Collectif s'élève ainsi à 9400 € HT.

**Cette dépense est inscrite au chapitre 20 article 2051 du budget annexe Régie Assainissement Non Collectif.**

Le plan de financement de l'acquisition de ce logiciel métier est ainsi présenté comme suit :

<u>Plan de financement</u>				
	<i>Dépenses éligibles (€ HT)</i>	<i>Taux de participation maximal du financeur sur les dépenses éligibles</i>	<i>Montant de la participation prévisionnelle</i>	<i>Taux de participation sur le montant global de l'opération</i>
<b>Office de l'eau Réunion</b>	2 400 €	50 %	1 200 €	11,32 %
<b>Autofinancement - CIREST</b>	10 600 €	solde	9 400 €	88,68 %
<b>TOTAL</b>	10 600 €			100 %

**Considérant** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau » qui s'est réunie le 11 septembre 2020 a émis **un avis favorable**.

**Considérant l'avis favorable** du Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réuni le 23 septembre 2020.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération ;
- d'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de tous les partenaires financiers conformément au plan de financement présenté au sein du présent rapport ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à son exécution.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Benoit, le 16/10/2020  
Le Président

Patrice SELLY

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C128**

**Conventionnement à l'assistance technique de l'office de l'eau Réunion**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Le Président

Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C128-DE  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020

---

CONVENTIONNEMENT A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'OFFICE DE L'EAU  
REUNION

---

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles,

**Vu** la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

**Vu** la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

**Vu** la délibération n° 2017-C156 du conseil communautaire du 30 novembre 2017 relative à la prise de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (dite GEMAPI) » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer la nouvelle compétence GeMAPI.

**Vu** la délibération n° 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

**Vu** l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 (codifié au CGCT L3232-1-1),

**Vu** le décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 complété par le décret n°2019-589 du 14 juin 2019,

**Considérant** que les communes de Saint Benoit, Saint André, Bras Panon et Sainte Rose ont mobilisé une assistance technique auprès de l'Office de l'Eau antérieurement au 31 décembre 2019,

**Considérant** que la CIREST est éligible au dispositif d'assistance technique proposé par l'Office de l'Eau Réunion,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST de mobiliser un accompagnement technique pour l'exercice des compétences dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques,

Le Président rappelle que la communauté d'agglomération est devenue nouvellement compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 puis au 01<sup>er</sup> janvier 2020 sur les thématiques de l'eau (Grand cycle de l'Eau et Petit Cycle) au travers de la GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations) et de l'Eau et l'assainissement respectivement.

La prise de ces compétences nécessite pour tout établissement une structuration des services qui s'établit progressivement et sollicite dans le pas de temps avant l'atteinte de services complets de besoins de compétences extérieures.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une majorité de communes du périmètre CIREST avaient conventionné pour leurs besoins sur les compétences Eau et Assainissement avec l'Office de l'Eau Réunion au travers d'une assistance technique disponible.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C128-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



En effet, l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 (codifié au CGCT L3232-1-1) prévoit que pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, les Offices de l'eau d'outre-mer mettent une assistance technique à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leur compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

Le décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 complété par le décret n°2019-589 du 14 juin 2019 précisent les conditions d'exercice de cette assistance technique.

Les fiches thématiques, domaines d'intervention et tarifications associées sont disponibles de façon détaillée en annexe de ce rapport et listés de façon succincte ci-après :

1. Expertise des ouvrages d'assainissement collectif (0,015 € par habitant et par ouvrage)
2. Assistance à l'amélioration des dispositifs d'auto surveillance (0,007 € par habitant et par agglomération d'assainissement)
3. Assistance à l'élaboration des cahiers des charges d'études stratégiques liées à la gestion de l'eau (0,015 € par habitant et par prestation)

Cette convention préciserait les domaines d'appui souhaités par la CIREST et les budgets d'affectation correspondants. La CIREST pourrait à ce titre bénéficier sur les budgets suivants des missions d'assistance technique :

- Budget principal pour la GEMAPI
- Budget annexe Régie Eau Potable
- Budget annexe Gestion déléguée Eau potable
- Budget Annexe Régie Assainissement Collectif
- Budget Annexe Gestion Déléguée Assainissement Collectif
- Budget Annexe Régie Assainissement Collectif

L'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L3232-1-1 du CGCT encadre la méthode de calcul de la tarification.

Pour mémoire les volumes financiers mobilisés à l'échelle de la CIREST par commune sont les suivants pour l'année 2019 :

- Saint Benoit : 1805,62 €
- Saint André : 3259,62€
- Bras-Panon : 617,12€
- Sainte Rose : 373,58 €

Soit un montant global de prestation de 6 055,94 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il semble opportun de pouvoir disposer de ces expertises au travers du dispositif proposé par l'Office de l'Eau Réunion en contractualisant une assistance technique via une convention selon les thématiques souhaitées et retenues par la CIREST au titre de ces compétences liées à l'Eau.

**Considérant** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau » qui s'est réunie le 11 septembre 2020 a émis **un avis favorable.**

**Considérant l'avis favorable** du Conseil d'Exploitation commun aux régies d'eau potable/d'assainissement collectif et non collectif qui s'est réuni le 23 septembre 2020.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C128-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président à signer pour les budgets et services éligibles une convention d'assistance technique avec l'Office de l'Eau Réunion selon les thématiques souhaitées et retenues par la CIREST au titre de ces compétences liées à la GEMAPI et l'Eau et l'assainissement ;
- de plafonner les dépenses annuelles dans le cadre de la convention établie à 20 000 € HT ;
- de fixer la durée de cette convention à une année,

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C129**

**Conventionnement pour la matérialisation des repères de crues sur les territoires à risques d'inondation de la CIREST (Saint-André & Saint-Benoît)**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
N° 2019740093 20201002020-C129-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



---

**CONVENTIONNEMENT POUR LA MATERIALISATION DES REPERES DE  
CRUES SUR LES TERRITOIRES A RISQUES D'INONDATION DE LA CIREST  
(ST-ANDRE & ST-BENOIT)**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 3786/SG/DRCT/3 du 19 décembre 1996 créant la Communauté de  
de Communes de l'Est ;

**Vu** la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et  
naturels rendant la pose des repères de crue obligatoire dans les zones exposées au risque  
d'inondation,

**Vu** la Stratégie Locale du Risque Inondations (SLGRI) du TRI de « Saint André-Sainte  
Suzanne » du 14 avril 2016,

**Vu** la Stratégie Locale du Risque Inondations (SLGRI) du TRI de « Saint Benoit » du 16  
octobre 2015,

**Considérant** les risques d'inondations sur les territoires à risque important d'inondations  
(TRI) de « Saint André-Sainte Suzanne » et de Saint Benoit,

**Considérant** la nécessité de développer et entretenir la culture du risque inondation sur les  
territoires à risque important d'inondations (TRI) de l'intercommunalité,

**Considérant** la nécessité pour la CIREST de mettre en œuvre des conventions d'occupation  
avec les propriétaires et acteurs concernés par l'implantation des repères de crues et des  
panneaux d'information associés,

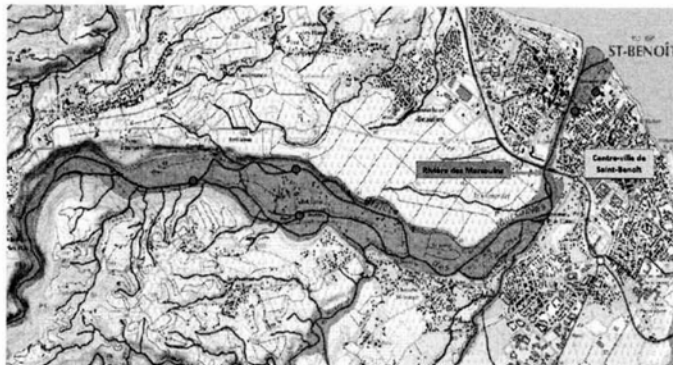
Le Président rappelle qu'en dépit de la multiplication d'événements catastrophiques récents,  
les populations ne disposent pas encore d'une véritable culture du risque (perte de la  
mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...). La conservation  
des traces laissées par les plus hautes eaux de crues est essentielle et contribue au  
maintien de la mémoire du risque inondation. Une matérialisation des effets et des crues  
historiques sur le terrain est ainsi fondamentale pour sensibiliser la population à ce risque.

Au titre de sa compétence GEMAPI, et dans le cadre des Programme d'Actions de  
Prévention des Inondations (PAPI) et des Stratégies de Gestion Locale du Risque Inondation  
(SLGRI) sur les deux territoires à Risque Important d'inondations (Saint-Benoît et Saint-  
André), la CIREST s'est engagée auprès de ces deux communes à prendre en charge cette  
action de matérialisation des repères de crues.

Cette matérialisation des repères de crues se fera via des prestations de fourniture et de  
pose (via des supports existants ou à créer) des repères de crues ainsi que des panneaux  
d'informations sur les communes de Saint-Benoît et de Saint-André, répartis comme suit :

- Sur la commune de Saint-Benoît, implantation de :
  - o 16 disques repères de crues
  - o 4 panneaux d'information
  
- Sur la commune de Saint-André, implantation de :
  - o 16 disques repères de crues
  - o 4 panneaux d'information

**Les travaux se feront sur des sites privés et publics.**



*Implantation des sites accueillant des supports de communication (repères et/ou panneaux) – St-Benoît à g. et St-André à d.)*

Les modèles de macarons repères de crues passées et panneaux d'information sont présentés en annexe du rapport.

Les supports de communication seront ainsi implantés sur des terrains privés ou communaux. Il est donc nécessaire pour la CIREST de mettre en place des conventions d'occupation de parcelles privées (3 particuliers et professionnels) et de parcelles publiques (commune de St-Benoît, commune de St-André et la Région Réunion) selon les conventions projets en annexe du présent rapport.

D'autre part, s'agissant d'une compétence communale relevant de l'information aux administrés, l'action de la CIREST, telle que prévue au marché 2019-40, prendra fin une fois les supports installés.

L'entretien des parcelles accueillant les supports, comme le remplacement de ceux-ci en cas de dommages ou dégradations est à la charge de la commune d'assiette.

Dans le cadre du marché de matérialisation des repères de crues sur les deux communes concernées, un exemplaire de remplacement de chaque support a été provisionné et sera remis lors de la passation aux services communaux une fois les travaux de pose réceptionnés par l'EPCI.

Les conventions proposées à signature en conseil communautaire tiennent compte et traduisent l'ensemble des points présentés ci avant.

**Considérant l'avis favorable** que la Commission « Environnement, Développement Durable, Risques et Cycle de l'Eau » qui s'est réunie le 11 septembre 2020.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C129-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver la mise en œuvre de ces conventions d'occupation avec les propriétaires et acteurs concernés ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à son exécution.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

  
Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C129-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C130**

**Adoption définitive du plan partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) 2019-2024**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DÉLIBÉRÉ**

Accusé de réception en préfecture  
97549/093-2011-00001-130-DE  
Date de l'émission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**

---

**ADOPTION DEFINITIVE DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA  
DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS  
(PPGDID) 2019-2024**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 97 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui confie aux intercommunalités la coordination de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat.

**Vu** la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, qui poursuit la réforme des attributions, en favorisant l'égalité des chances et renforçant la mixité sociale des villes et des quartiers. Ces différentes lois ont instauré la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), qui adopte des orientations en matière d'attributions de logements sociaux, ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires.

**Vu** la CIL du 19 septembre 2019 qui a approuvé à l'unanimité le PPGDID

**Vu** le Conseil Communautaire du 30 octobre 2019 qui a approuvé le projet de PPGDID.

**Considérant** la procédure prévue par les articles L.441-2-8 et R.441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, la CIREST a transmis le projet de plan aux communes membres de l'EPCI, disposant d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

**Considérant** les articles du CCH cités ci-avant, le document a été soumis au Préfet pour avis, en date du 28 février 2020.

**Considérant** l'avis du Préfet notifié en date du 10 juin 2020, informant que le projet répond aux principes réglementaires de la réforme qui sont d'une part, de simplifier la démarche du demandeur de logement social et d'autre part d'harmoniser les pratiques de l'ensemble des partenaires qui délivrent des informations et accompagnent le demandeur dans sa recherche.

Ce plan a été l'occasion pour la CIREST de mener un travail partenarial constructif avec l'ensemble des acteurs du logement social du territoire. Il positionne très clairement les guichets d'information et d'accueil, qu'ils soient situés en mairie ou chez les bailleurs, comme lieux de conseil et d'accompagnement de tous les demandeurs. Les préconisations apportées par le Préfet seront prises en compte par la CIREST et travaillées avec l'ensemble des communes et des partenaires du plan.

**Considérant** que le Préfet a émis un avis favorable au projet de PPGDID de la CIREST.

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020, a émis un avis favorable.

## **Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID).**

Le plan partenarial de gestion de la demande est l'outil le plus opérationnel de la CIL, puisqu'il décrit les conditions de mise en œuvre du document d'orientation et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Il vise à préciser :

- **L'organisation du Service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social :**
  - o Dans quels lieux, auprès de quel organisme peuvent-ils s'informer sur les démarches ?
  - o Où et comment peuvent-ils remplir, déposer et actualiser leur demande de logement social (lieux physiques et plateformes dématérialisées) ?
  - o Quelles informations et quel accompagnement leur sont proposés pour qualifier au mieux leur demande (par exemple, ne pas demander un T2 pour une famille de 5 personnes) ?
- **Les modalités d'enregistrement des demandes dans le Système National d'Enregistrement (SNE)** qui est le fichier partagé entre tous les bailleurs et les réservataires.
- **Les règles de traitement de la demande**, autrement dit, comment les différents réservataires et bailleurs sélectionnent les dossiers pour leur examen par la Commission d'Attribution de Logement (CAL). Ces règles doivent être les plus transparentes possibles pour les demandeurs, qui disposent d'un droit nouveau à l'information sur l'état de traitement de leur demande. La politique visant à progressivement d'améliorer les stratégies d'attributions en vue de renforcer les équilibres de peuplement.
- **Enfin, les modalités de qualification du parc social existant**, permettant progressivement d'améliorer les stratégies d'attributions en vue de renforcer les équilibres de peuplement.



**Le PPGDID 2019-2024 de la CIREST se décline en  
4 orientations et 10 actions.**

- ◆ **Orientation 1- Structurer un service d'accueil et d'information des demandeurs cohérent à l'échelle de la CIREST.**
  1. Structurer progressivement le service d'accueil et d'information des demandeurs
  2. Organiser des formations des agents des guichets d'accueil et d'information des demandeurs
  3. Labelliser les guichets enregistreurs et établir les conventions de mandat et de partenariat avec GEOD
  
- ◆ **Orientation 2 - Produire et diffuser une information harmonisée**
  4. Finaliser et diffuser les supports d'information du demandeur
  5. Réaliser un support vidéo
  6. Actualiser annuellement l'état de l'offre et de la demande
  
- ◆ **Orientation 3 – Mieux repérer et prendre en charge les publics prioritaires en lien avec la CIA**
  7. Constituer un groupe de travail pour identifier les lieux d'accompagnement des publics prioritaires
  8. Elaborer une cotation de la demande
  
- ◆ **Orientation 4 – Surveiller et intervenir sur les résidences fragiles**
  9. Suivre et actualiser annuellement la liste des résidences problématiques pour présentation à la CIL
  10. Expérimenter de nouvelles modalités d'attribution dans les secteurs peu attractifs

Le document joint en annexe à la délibération détaille les orientations et le programme d'actions du PPGDID de la CIREST pour la période 2019-2024.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter définitivement le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2019-2024 de la CIREST, tel qu'il est annexé ;
- de transmettre le document aux maires des six communes du territoire afin de proposer aux conseils municipaux de délibérer sur l'adoption définitive de ce document partenarial et permettre au maire ou à son représentant de signer tout acte y afférent ;
- de transmettre le document aux partenaires du plan ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C130-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C131**

**PPGDID**

**Rattachement de la CIREST au système national d'enregistrement (SNE) de la demande de logement social – Guichet enregistreur PILHI**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture :  
954249740008-202010022000-C131-DE  
L'Affaire n° : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**

---

PPGDID  
RATTACHEMENT DE LA CIREST AU SYSTEME NATIONAL  
D'ENREGISTREMENT (SNE) DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL-  
GUICHET ENREGISTREUR PILHI

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Conseil Communautaire du 14 mars 2019, adoptant la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA),

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024,

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020,

**Considérant** l'adoption par le Conseil Communautaire en date du 02 octobre 2020 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information au Demandeur (PPGDID) et son plan d'actions afférent,

**1<sup>ère</sup> action du PPGDID**

Dans le cadre du plan d'actions du PPGDID, il a été acté que la Cirest facilite l'accès aux données des demandeurs de logements sociaux au Système National d'Enregistrement (SNE), à chaque commune membre de la CIREST n'ayant pas encore accès à ce portail (5 Communes : Bras-Panon, Saint-Benoit, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose et Salazie). Pour disposer de cet accès, chaque commune deviendra « guichet enregistreur » de la demande de logement social, dans le cadre du Service d'Accompagnement et d'Informations des Demandeurs.

Par la même, il a également été acté que la CIREST devienne également guichet enregistreur pour les ménages relevant du Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), afin de les accompagner au mieux s'il est nécessaire, dans leur relogement au sein du parc social.

Pour devenir guichet enregistreur, une convention relative aux conditions d'accès et modalités de mise en œuvre du SNE doit être signée entre l'Etat et chaque guichet enregistreur : la CIREST et les communes.

A cet effet, une convention de guichet enregistreur entre l'Etat et la CIREST doit être signée.

*Pour information, les conventions entre l'Etat et chaque collectivité se feront en deux temps, le contenu des conventions de l'Etat arrivant à échéance le 31 décembre 2020 :*

- *1<sup>er</sup> temps : convention en tant que « consultation simple » (septembre/octobre 2020) pour la CIREST et les communes, leur permettant un accès rapide au SNE.*

- *2<sup>e</sup> temps : convention en tant que « guichet enregistreur » (décembre 2020/janvier 2021) pour chaque collectivité.*

La CIREST accompagnera chaque commune afin qu'elle devienne guichet enregistreur (délibération sur le PPGDID, convention Etat/commune, convention de mandat avec CIREST, formation à l'utilisation du logiciel en ligne, formation des agents des guichets).

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C131-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- de valider la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme, 15 OCT. 2020  
Fait à Saint-Benoît, le

  
**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C131-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C132**

**PPGDID 2019-2024**

**Convention de partenariat avec l'association GEOD**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974074003-20201002-C132-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de dépôt en préfecture : 16/10/2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**

---

PPGDID 2019-2024  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GEOD

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 97 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande en logement et d'Information des Demandeurs (PPGDID), dont un des axes est l'harmonisation du traitement de la demande en logement.

**Vu** la loi n°2017 – 86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**Considérant** l'approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information au demandeur lors de la CIL du 19 septembre 2019,

**Considérant** le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de la CIREST, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2019 et acté le principe (action 3 du PPGD) d'un partenariat avec l'association GEOD,

**Considérant que** la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020, a émis un avis favorable,

**Considérant** que cette dépense est inscrite au budget 2020 de la CIREST, chapitre 65, compte 65738.

#### L'association GEOD

A la Réunion, les bailleurs sociaux ont fait le choix de mutualiser les fonctions d'enregistrement de la demande de logement social en créant l'association GEOD. L'association GEOD est située dans les locaux de l'Association Régionale des Maîtres d'Ouvrage Sociaux et Aménageurs Océan Indien (ARMOS).

L'association GEOD a depuis conventionné avec certains EPCI de la Réunion pour réaliser la vérification et l'enregistrement de tous les dossiers de demande de logement social dans le Système National d'Enregistrement (SNE) ; elle effectue également une mission de contrôle sur les demandes saisies directement sur le Portail Grand Public. D'autres missions, telles que l'observation de la demande et des attributions peuvent être également confiées à l'association.

#### Missions confiées à l'association

La convention de partenariat (jointe en annexe au présent rapport) avec l'association GEOD permettra :

- 1- l'observation de la demande et des attributions dans le cadre du PPGD de la CIREST
- 2- la vérification des demandes déposées sur le Portail Grand Public,
- 3- L'accompagnement de la CIREST et des communes en tant que futurs guichets enregistreurs sur la connaissance du SNE.

Le PPGD de la CIREST propose à l'ensemble des communes de se positionner comme guichets enregistreurs. Lorsque les communes auront accès au SNE, la CIREST par le biais de la convention avec GEOD, proposera un accompagnement pour la mise en main de l'outil par les communes.

Approuvé en séance de délibération  
974-249740093-20201002-2020-C132-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020




Conformément à la convention de partenariat, cette contribution financière, permet à la CIREST, d'être présente, à l'assemblée générale en tant qu'adhérente, mais également au conseil d'administration de l'association.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver le partenariat de la CIREST pour 2020 avec l'association GEOD pour la réalisation des missions confiées ;
- de valider les termes du présent rapport ;
- de valider la convention jointe en annexe ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 15 000€ à GEOD pour la réalisation des missions citées ci-avant prévues dans le PPGD, pour l'année 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

  
**Le Président  
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C132-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C133**

**Programme Local de l'Habitat 2019-2024 et plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)**

**Avenant n°1 au dispositif incitatif d'aides en faveur de l'accompagnement des propriétaires bailleurs privés de maisons individuelles indignes occupées ou vacantes**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
924974009320133-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de dépôt en préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



---

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019 – 2024 ET  
PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PILHI)  
AVENANT N°1 AU DISPOSITIF INCITATIF D'AIDES EN FAVEUR DE  
L'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES BAILLEURS PRIVES DE  
MAISONS INDIVIDUELLES INDIGNES OCCUPEES OU VACANTES**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2011-725 du 23 juin 2011 portant sur les dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 30 octobre 2019, adoptant le PLH 2019-2020, déterminant comme un des objectifs prioritaires de la feuille de route de l'intercommunalité, la diversification de l'offre de logements (action 3) et l'amélioration du parc privé (action 6).

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 30 octobre 2019, adoptant le nouveau dispositif incitatif d'aides en faveur de l'accompagnement des propriétaires bailleurs privés.

Afin de répondre à la demande en logement social et en logement intermédiaire et de lutter contre l'habitat indigne qui demeure sur le territoire de l'Est, il est nécessaire d'organiser le développement de l'offre d'un habitat plus diversifié et notamment l'habitat social et intermédiaire par plusieurs entrées. Actuellement cette offre de nouveaux logements se fait dans le parc public, produits et gérés par les bailleurs sociaux.

L'offre de logements locatifs sociaux et intermédiaires peuvent également se réaliser au sein du parc privé, en lien avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Cette entrée par le parc privé permettra de répondre à la production de logements, non par la construction neuve, mais par la reprise de logements existants déjà sur le territoire en les réhabilitant.

L'action 6 du PLH « Améliorer le parc privé » par le biais du PILHI, a pour objectif d'améliorer le parc privé dans son ensemble, afin de lutter contre l'habitat indigne et inciter les propriétaires bailleurs à améliorer leur patrimoine locatif occupé ou vacant, et par ce fait à contribuer à produire de cette manière du logement locatif social ou intermédiaire.

La CIREST a mis en place, par délibération du conseil communautaire en date du 30 octobre 2019, un nouveau dispositif accompagnant et encourageant les propriétaires bailleurs (PB) à effectuer des travaux pour leurs logements en mobilisant les aides de l'ANAH qui sont aujourd'hui, au maximum, à hauteur de 35% du coût des travaux.

L'EPCI est consciente que ce taux n'encourageait pas réellement les propriétaires bailleurs à enclencher les travaux sur leur logement. Elle souhaite alors inciter les PB à réaliser les travaux nécessaires pour sortir leur logement de l'indignité et, par la même, leurs locataires de situation parfois invivables.

Pour bénéficier de ces aides, les PB devront obligatoirement louer leur logement à des locataires avec des plafonds de loyers et de revenus encadrés par l'ANAH.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C133-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Lors de l'adoption du dispositif en octobre 2019, les aides financières de la CIREST s'appliquaient uniquement:

- aux logements repérés lors du diagnostic initial dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) ; ces logements font partie des  
3 010 logements repérés indignes sur le territoire de la CIREST.

Dès l'opérationnalité du dispositif, il s'est avéré qu'il fallait également ouvrir le dispositif aux logements repérés dans le cadre du guichet de signalement de l'indignité de la CIREST, afin de traiter des urgences ou priorités d'indignité signalées.

Donc le dispositif pourra dorénavant s'appliquer :

- aux logements repérés lors du diagnostic initial dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)
- et aux logements repérés dans le cadre du guichet de signalement du PILHI.

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider l'avenant n°1 au dispositif ;
- de valider le règlement financier afférent à l'avenant n°1 joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT, 2020

  
Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C133-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C134**

**Subvention pour l'année 2020 à l'agence immobilière à vocation sociale « SOLEIL »**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmie COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Abuse de réception en Préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C134-DE  
Date de réception : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Le Président  
*Patrice SELLY*  
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE  
RÉUNION EST

---

**SUBVENTION POUR L'ANNEE 2020  
A L'AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE « SOLEIL »**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** la demande de financement de l'agence immobilière à vocation sociale en date du 15 juillet 2020

**Considérant** que l'Agence Immobilière SOLidarité Et Investissement Locatif (AI. SOLEIL) a été créée en décembre 2005, et a pour objet d'apporter son concours à la mise en œuvre du droit au logement dans le département de la Réunion.

A cette fin, elle mobilise une offre de logements décents dans le parc privé et dans le parc public, destinée à répondre aux besoins des personnes qui ne parviennent pas à accéder aux logements par les circuits d'attribution classique.

**Considérant** que l'AI. SOLEIL fait partie d'un réseau de 44 AI.V.S (Agence Immobilière à Vocation Sociale) sur la métropole et les DOM, les plus anciennes existent depuis 20 ans. Ces agences sont fédérées au sein de la FAPIL, la Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement.

**Considérant** que le public ciblé est représenté notamment par des demandeurs de logements en difficulté, relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui sont hébergés et susceptibles d'occuper un logement autonome, qui sont en mesure de payer un loyer, mais qui ne sont pas à même d'apporter les garanties exigées par les bailleurs.

Le Président vous informe qu'à sa création il y a maintenant 10 ans, l'Agence Immobilière SOLEIL s'était fixée comme objectif la gestion de 200 logements sur l'île.

Fin 2019, elle atteignait la gestion de 400 logements, dont 47 logements sur le territoire de la CIREST (21 logements captés en 2019).

Le constat de l'AIVS sur l'Est dans le cadre de ses missions: les prix du marché locatif ont augmenté sur le territoire de la CIREST et les propriétaires préfèrent louer en direct. Il est difficile pour l'Agence Soleil de capter des logements sur le territoire.

Compte tenu de ses compétences en matière «d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire » et du premier programme d'action du PLH intercommunal approuvé le 24 février 2005, la CIREST avait adhéré historiquement à l'Agence SOLEIL.

Pour 2020, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, l'AIVS travaillera en partenariat avec la CIREST pour la mise en place de son nouveau dispositif d'accompagnement des propriétaires bailleurs. Et notamment, dans le cadre de l'appel à projet « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, mené par la DJSCS, en lien avec l'opérateur SOLIHA, pour des logements repérés dans le cadre du PILHI. La CIREST est territoire pilote de cet appel à projet, ayant mis un place un dispositif spécifique pour les propriétaires bailleurs.

L'Agence Soleil, en tant qu'intermédiation locative, prendra le relais sur l'information des aides de l'ANAH et des possibilités et l'intérêt de conventionnements ANAH avec ou sans travaux pour les propriétaires bailleurs. A cet effet, des logements décents pourront être remis sur le marché locatif de la CIREST avec un encadrement des loyers

Opéré de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C134-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Aussi, je vous propose d'apporter un soutien financier d'un montant de 10 000 € à la structure pour lui permettre d'assurer ses missions en lien avec l'équipe PILHI.

**Considérant** que cette dépense est prévue au budget primitif 2020 de la CIREST, chapitre 65, article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé».

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020 a émis un **avis favorable** pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Agence SOLEIL.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- de valider la convention jointe en annexe ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Association Agence Immobilière à Vocation Sociale « SOLEIL » pour l'année 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C134-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C135**

**Adhésion à l'agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL)  
Participation au fonctionnement 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974 249740003-20201002-2020-C135-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de dépôt en préfecture : 16/10/2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**

---

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE  
LOGEMENT (ADIL)  
PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2020

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitat et notamment son article L.366-1 ;

**Vu** la demande de financement de l'ADIL auprès de la CIREST le 15 juillet 2020 ;

Le Président informe que de forme associative, l'ADIL de la Réunion a été créée en 1987 à l'initiative du Conseil Départemental et est agréé par le Secrétariat d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme.

Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux.

Il précise que dès sa création, l'ADIL a fait le choix de la décentralisation et du rapprochement avec le public en étant présente dans toutes les communes du Département.

Les permanences des conseillers-juristes ont lieu en mairie et sont jumelées avec celles des architectes-conseillers du CAUE, afin d'apporter une information complète dans un même lieu à nos consultants. Une excellente coordination est ainsi assurée entre les interventions des deux organismes dont les missions sont complémentaires, notamment dans le domaine de l'accession à la propriété.

En outre, l'ADIL anime le Plan Départemental d'Action pour les Personnes Défavorisées (PDALHPD) ainsi que le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Le Président informe que dans le cadre de sa compétence Aménagement et Habitat, et au regard des évolutions règlementaires, la CIREST s'est engagée dans une démarche volontaire dans le domaine du logement, notamment avec l'adoption de son 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024, et la mise en oeuvre de son Programme Local de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI).

De plus, la Conférence Intercommunale du Logement a été installée en 2018. La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été adoptée en 2019 et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGD) est en cours d'adoption.

L'adhésion de la CIREST à l'ADIL permet un travail en collaboration sur les sujets précités, et permet à la CIREST de bénéficier pleinement des services de l'ADIL, notamment en termes d'appui juridique, notamment dans le cadre de la mission PILHI et, au travers des 16 permanences mensuelles assurées par les conseillers juristes sur notre territoire, garantissant un relais fort pour la politique de l'habitat.

Enfin, l'ADIL a sollicité le financement de la CIREST pour l'exercice 2020, pour un montant de financement de 7 000 € permettant de garantir le bon fonctionnement de la structure.

Le Président informe que conformément aux statuts de l'ADIL, cette contribution financière, permet à la CIREST, d'être présente, bien évidemment à l'assemblée générale en tant qu'adhérent, mais également au conseil d'administration de l'association.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C135-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**Considérant** que cette dépense sera inscrite au budget 2020 de la CIREST, chapitre 65, compte 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé».

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- de valider la convention jointe en annexe ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 7 000€ à l'ADIL pour la participation au fonctionnement de l'ADIL pour l'année 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT 2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C135-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C136**

**Convention de financement avec l'agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) pour l'observatoire des loyers privés**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
07/10/2020 10:09:20  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**

---

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR  
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) POUR  
L'OBSERVATOIRE DES LOYERS PRIVES

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la CIREST en particulier sa compétence « équilibre social de l'habitat »

**Vu** la délibération du 23 juin 2017 relative à l'adhésion de la CIREST à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

Le Président informe que le parc locatif privé loge à la Réunion, près d'un ménage sur quatre. Le parc privé a une place et un rôle important dans les dynamiques des marchés du logement et font de son observation un enjeu important de la politique publique locale de l'habitat.

Afin de disposer d'une connaissance du marché locatif privé précise, complète et homogène sur différentes parties du territoire national, et de pouvoir cibler plus finement les politiques publiques conduites dans le domaine du logement, la loi ALUR du 24 mars 2014 a prévu la création d'un réseau d'observatoires dont le déploiement s'opère progressivement depuis 2013 dans la plupart des régions.

S'appuyant sur une démarche partenariale, l'objectif est de mettre à la disposition de tous des données de référence en matière de marchés locatifs privés, grâce à un travail de collecte et d'analyse basé sur une méthodologie statistique rigoureuse définie nationalement. A la Réunion, la collecte des données est assurée par un co-pilotage entre l'ADIL d'une part pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages et, d'autre part par l'AGORAH, pour le recueil des informations auprès des agences immobilières.

Depuis 2017, les travaux de l'observatoire des loyers privés de la Réunion sont soutenus par l'Etat par le biais d'une subvention du ministère en charge du logement à hauteur de 70% (148 429€) et tous les EPCI sont appelés à participer à hauteur de 10 000€, afin de bénéficier d'une observation à l'échelle de leur territoire ou de certains secteurs et de contribuer collégalement à avoir une vision à l'échelle de la Réunion. Le ministère réitère ce soutien pour 2020.

La coordination de cet observatoire est confiée à l'ADIL, qui à ce titre bénéficiera de l'ensemble des subventions qu'elle reversera en partie à l'AGORAH en fonction de la répartition de leurs missions.

La participation de la CIREST au financement de cet observatoire permet de bénéficier d'une déclinaison des outils de suivi des dynamiques en matière de logement sur le territoire, dans le cadre de la politique de l'habitat communautaire menée au travers du PLH 2019-2024.

Afin d'avoir une continuité dans la récolte des données des loyers privés et pour une aide à la décision dans le cadre de la stratégie de l'habitat, la CIREST s'engage à signer la convention de financement avec l'ADIL pour l'observatoire local des loyers privés pour l'année 2020, et à l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000€.

**Considérant** que la dépense est inscrite à hauteur de 10 000,00 euros au budget principal 2020 de la CIREST au chapitre 65, compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé ».

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-C136-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
--



**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020 a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- d'approuver la convention de financement, en annexe, pour l'observatoire des loyers privés sur le territoire de la CIREST avec l'ADIL pour 2020 ;
- d'attribuer à l'ADIL la subvention d'un montant de 10 000€ ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce partenariat.

Pour extrait conforme, 15 OCT. 2020  
Fait à Saint-Benoît, le

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C137**

**Participation au programme d'activités de l'AGORAH 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Le Président  
**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C137-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de dépôt en préfecture : 16/10/2020



---

**PARTICIPATION AU PROGRAMME  
D'ACTIVITES DE L'AGORAH 2020**

---

**Considérant** que l'Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH) créée en 1992 a pour objet « d'éclairer et d'animer la réflexion stratégique dans les domaines de l'aménagement et du développement du territoire pour le compte de ses adhérents et participe à la construction du futur projet de territoire de l'île et de son influence dans l'océan indien ».

**Considérant** que la CIREST a été membre de 1999 à 2012, et a décidé d'adhérer à nouveau à l'agence fin 2016.

**Considérant** que les missions qui intéressent plus particulièrement la CIREST, concernent notamment les portraits de quartiers sur la CIREST et les données issues des différents observatoires, tels que l'observatoire régional de l'habitat indigne et l'atlas du foncier Economique, l'observatoire foncier des données valeurs foncières (DVF). Ces données et indicateurs permettront d'aider à la réflexion et à la décision, les différentes politiques sectorielles de la CIREST dans le cadre de ses compétences.

**Considérant** que l'AGORAH a sollicité la participation de la CIREST au programme d'activités de l'Agence pour 2020, pour un montant de financement de 50 000 €.

**Considérant** que cette dépense sera inscrite au budget 2020 de la CIREST au chapitre 204 et compte 20421 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- de valider la convention jointe en annexe ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 50 000€ à l'AGORAH dans le cadre de la participation de la CIREST à son programme d'activités 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C137-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C138**

**Mise en œuvre du projet de territoire de la CIREST – Préalable au lancement de l'élaboration du SCOT EST**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
05/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**



---

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA CIREST-  
PREALABLE AU LANCEMENT  
DE L'ELABORATION DU SCOT EST

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'article L5216-1 du CGCT

**Vu** l'article L5216-5 du CGCT concernant les compétences des communautés d'agglomération, et notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire

**Vu** la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999

**Vu** la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000

**Vu** la loi portant Engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II du 12 juillet 2010

**Vu** la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018

**Vu** la délibération 2018-C026 du 13 décembre 2018 abrogeant la délibération 2010-C097 portant révision du SCOT Est,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale

### **Définition du SCOT**

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu a été « rénové » par ordonnance du 17 juin 2020 suite à la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, afin d'être adapté aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT est en effet aujourd'hui à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCOT est piloté par les EPCI.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Le SCOT permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCOT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SAR, SDAGE, SAGE, SRCE) et devient ainsi **le document pivot** : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU, PCAET), des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Un SCOT est donc un véritable projet de territoire à long terme, établi par l'ensemble des communes, se déclinant au travers de différentes thématiques et compétences de l'EPCI.

### **Contexte de la révision et de l'abrogation du Scot Est**

En date du 12 octobre 2004, le conseil communautaire de la CIREST avait approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est, sur le périmètre (défini par arrêté préfectoral n°99-1728/SG/DICV/3 en date du 15 juillet 1999) de la communauté d'agglomération de la CIREST. Il fut le 1<sup>er</sup> SCOT des DOM, ayant débuté quelques mois avant la promulgation de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui consacra la naissance des SCOT.

En date du 15 décembre 2010, le conseil communautaire de la CIREST a engagé la procédure de révision du SCOT Est de 2004.

La mise en révision du SCOT Est répondait au triple enjeu :

- De traduction du projet d'agglomération et des enjeux en termes de déplacements en transports collectifs, d'habitat, de développement économique, d'équipements structurants et de préservation de l'environnement dans le cadre d'un développement durable,
- De mise en compatibilité du document avec le SAR,
- D'intégration des nouveaux enjeux climatiques et énergétiques pour le territoire

Après 5 ans d'études et de concertation, le projet de SCOT a été arrêté par délibération en date du 18 février 2016 et transmis pour avis à l'Etat, Autorité Environnementale.

Un avis défavorable a été apporté par l'Etat, relevant un certain nombre d'éléments nécessitant d'être repris, afin de parvenir à un document plus abouti et le rendre compatible au Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Le SCOT de 2004 était alors maintenu en vigueur.

Suite à cet avis, le Préfet sollicitait la CIREST afin de sécuriser davantage les procédures d'élaboration des POS/PLU en cours, en préconisant différentes hypothèses.

La solution préconisée et retenue par la CIREST a été d'abroger la délibération portant révision du SCOT du 15 décembre 2010, ayant pour conséquence de rendre caduque le SCOT de 2004, permettant aux PLU des communes de se référer au SAR de 2011.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C138-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



Cette solution a finalement permis aux communes d'élaborer leur PLU sans contrainte juridique.

Quatre communes ont aujourd'hui un PLU approuver exécutoire (Bras-Panon, Saint-André, Sainte-Rose, Saint-Benoit) et deux communes sont en cours de révision (La Plaine des Palmistes et Salazie).

### **Nécessité de relancer le SCOT de la CIREST**

Aujourd'hui la CIREST est le seul EPCI à la Réunion ne disposant pas de SCOT, de par sa caducité. Il devient alors nécessaire de relancer le SCOT, la CIREST se devant de disposer d'un document stratégique d'aménagement et de développement du territoire, compatible avec le SAR, et sécurisant les actes d'urbanisme des communes (PLU).

D'autant plus que suite à la loi ELAN et l'ordonnance du 17 juin 2020, des évolutions règlementaires viennent réaffirmer le rôle indispensable du SCOT envers les communes.

### **Mise en œuvre du projet de territoire : définition des enjeux et objectifs stratégiques d'aménagement du territoire de la CIREST**

**Considérant** qu'avant de prescrire l'élaboration du SCOT, le Président de la CIREST souhaite que la communauté d'agglomération engage rapidement un projet de territoire commun aux 6 communes, traduisant le projet politique intercommunal, véritable feuille de route à court, moyen terme pour la collectivité.

**Considérant** que ce travail mené par l'ensemble des communes permettra de s'interroger, sur les besoins/attentes de la population ainsi que des acteurs locaux (économiques et agricoles). Il fera ressortir les leviers à activer, pour renforcer l'attractivité économique, résidentielle et touristique et amener le territoire vers un plus grand développement des énergies renouvelables et une meilleure préservation de la biodiversité (dans l'esprit de la loi de Transition énergétique et écologique TECV de 2015).

**Considérant** que la finalité est de définir les grands enjeux et objectifs stratégiques d'aménagement et de développement du territoire de la CIREST.

**Considérant** que ces enjeux et objectifs stratégiques majeurs constitueront la trame de la délibération règlementaire de prescription de l'élaboration du SCOT, qui interviendra début 2021.

**Considérant** que la Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement propose au Président la mise en œuvre du projet du territoire.

**Considérant** que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver la mise en œuvre rapide d'un travail partenarial avec les 6 communes autour de la définition du projet stratégique de territoire ;
- d'approuver le principe du lancement de l'élaboration du SCOT Est début 2021, à la suite de la définition des enjeux et objectifs stratégiques par le projet de territoire ;
- d'autoriser le lancement de missions éventuelles d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du projet du territoire et le lancement de la consultation pour l'élaboration du SCOT ;
- de répondre à l'appel à projet de l'Etat pour l'accompagnement financier à l'élaboration du SCOT Est ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, 15 OCT. 2020  
Fait à Saint-Benoît, le

**Le Président**

**Patrice SELLY**



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C139**  
**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**  
**REGLEMENT AMIABLE DES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES DU MARCHE LLD 15S0009**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;  
Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**  
Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRÉSIDIÉ PAR M. Patrice SELLY  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
07/10/2020 10h01  
Date de retransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**



---

PROTCOLE TRANSACTIONNEL  
REGLEMENT AMIABLE DES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES DU MARCHÉ  
LLD 15S0009

---

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le Code Civil notamment l'article 2044 et suivants,

**Considérant**, l'attribution par la CIREST d'un appel d'offres ouvert intitulé sous le numéro d'affaire **15S0009 « Achat et location de longue durée de véhicules »** à la SAS LEASECAR. Il s'agit d'un marché à bon de commande pour le lot n°2.

**Considérant**, le montant maximum était de **350 000 euros HT** sur la durée globale du marché de 3 ans jusqu'au 23 août 2018.

**Considérant**, afin de préparer la nouvelle consultation, un premier avenant, sans augmentation du volume financier, a été passé le 26 juin 2018 afin de prolonger la durée du marché de 3 mois, soit jusqu'au 23 novembre 2018.

**Considérant**, la première procédure de marché public a été déclarée infructueuse pour cause de non-respect du cahier des charges par les soumissionnaires.

**Considérant**, un second avenant est venu prolonger par conséquent la date de fin de marché existant jusqu'au 24 mars 2019 impliquant une augmentation du montant du marché de 10% soit + 35 000€ HT.

**Considérant**, la seconde procédure de marché public a été également déclarée infructueuse pour cause de retard dans la remise des plis des soumissionnaires.

**Considérant**, en conséquence, par avenant n°3, le marché existant a une nouvelle fois augmenté de 21.43% soit 75 000 € HT et prolongé la durée du marché jusqu'au 31 juillet 2019 sur la base de l'article 20 du code des marchés publics de 2006.

**Considérant**, dans ce contexte administratif, l'augmentation des coûts engendrés par les deux avenants successifs au marché concerné (Affaire n° 15S0009) s'est élevée à **110 000 € HT soit + 31,43 % du fait de l'allongement des durées de location causée par les deux passations de marché infructueuses que la Collectivité ne pouvait pas anticiper.**

**Considérant**, la troisième procédure d'appel d'offres (Affaire 2019A0057) a pu être menée à son terme et le marché a été attribué à nouveau à la SAS LEASE CAR et notifié au mois de Juillet 2019. Cependant, lors de la restitution des véhicules liés à l'ancien marché (15S0009), un bilan de fin contrat de location a été transmis par la SAS LEASE CAR. Après vérifications comptables, le montant dû à la SAS LEASE CAR s'élève à 52 799,50 € HT, dont un montant de 8 422,87 € HT a pu être imputé administrativement sur le reliquat du solde restant dudit marché (15S0009).

**Considérant**, ce montant correspond à :

- D'une part, des factures de locations impayées pour un montant de 35 607,89 € HT,
- D'autre part, des factures liées à des réparations et des frais de remise en état pour un montant de 17 191,61 € HT.

**Considérant**, un solde de **44 376,63 € HT (52 799,50 € HT – 8 422,87 € HT) reste donc en suspens de paiement au prestataire SAS LEASE CAR.**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C139-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Considérant**, il convient par conséquent d'établir un protocole transactionnel afin de régulariser la somme de **44 376,63 € HT** due au prestataire SAS LEASE CAR portant sur des factures de locations et de réparations impayées.

**Considérant**, la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 18 septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à la majorité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- d'approuver la conclusion du protocole transactionnel ;
- d'approuver le versement de la somme de 44 373,63 €HT à l'Entreprise SAS LEASE CAR qui sera imputée au chap. 011 61 35 lors de la prochaine décision modificative ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C139-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C140**

**Modification des statuts de l'office de tourisme intercommunal de l'Est**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Accès de la page en ligne : [www.cirest.re](http://www.cirest.re)  
N° de l'affaire : 0093-20201002-2020-C140-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



---

**MODIFICATION DES STATUTS  
DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST**

---

**Vu** la délibération en date du 22 septembre 2011, relative à l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est de la Réunion (OTI Est), Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), créé pour répondre aux objectifs qu'il s'est fixé en matière de développement touristique.

**Considérant** que les modifications et ajouts souhaités aux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est de la Réunion sont décrits de la manière suivante :

**Au point II : Administration générale**

↳ **A l'article 3, la disposition relative à l'organisation et la désignation des membres du comité de direction, est modifiée de la manière suivante :**

Conformément à l'article L 133-5 du Code du tourisme, les membres représentant la CIREST détiennent la majorité des sièges du comité de direction de l'EPIC. Le comité de direction est composé **de onze membres**, répartis en deux collèges avec voix délibératives :

- Collège 1 : composé de conseillers communautaires représentant de la CIREST,
- Collège 2 : composé de représentants des associations et organisations professionnelles locales du tourisme

↳ **A l'article 4, la disposition relative au collège des représentants de la CIREST, est modifiée de la manière suivante :**

La CIREST est représentée au comité de direction de l'EPIC par **6 membres** titulaires et autant de suppléants, dont **1 titulaire** et **1 suppléant** par commune.

↳ **A l'article 5, la disposition relative au collège des représentants des associations et organisations professionnelles locales du tourisme, est modifiée de la manière suivante :**

Article 5 : le collège des représentants des filières touristiques du territoire et de la fédération des offices de tourisme de la Réunion, FRT.

Les filières touristiques du territoire sont représentées au comité de direction par **5 membres titulaires et autant de suppléants**, à savoir :

- un titulaire et un suppléant pour la filière hébergement,
- un titulaire et un suppléant pour la filière restauration,
- un titulaire et un suppléant pour la filière patrimoine découverte,
- un titulaire et un suppléant pour la filière loisirs et activités de pleine nature,
- un représentant de la Fédération des Offices du Tourisme, la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT).

Ces représentants sont désignés par le Conseil communautaire de la CIREST.

Leur fonction prend fin, lors du renouvellement du conseil communautaire de la CIREST.

Leur remplacement est procédé après une nouvelle désignation par le Conseil communautaire.

En application de l'article Article R2221-8, les membres du comité de direction ne peuvent :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie,
- Occuper une fonction dans ces entreprises,
- Assurer une prestation pour ces entreprises,
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le comité de direction à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du Président de la CIREST.

**L'article 5 bis**, relatif au collège des membres avec voix consultative, **est modifié de la manière suivante :**

Le Président de l'IRT est invité à toutes les réunions du Comité de direction de l'OTI Est.

↪ **A l'article 8, la disposition relative au fonctionnement du comité de direction, est modifiée de la manière suivante :**

**Est inséré l'alinéa suivant :**

A chaque renouvellement, après nomination des membres du comité de direction par le conseil communautaire, le Président de la CIREST convoque la première réunion du comité de direction en vue de son installation. Cette première réunion sera ouverte sous la présidence du Président de la CIREST, ou sous celle du doyen d'âge, jusqu'à l'élection du ou de la président(e) et du vice-président.

**Conformément à l'article R 133-5 du Code du tourisme**, le comité de direction élit, à bulletin secret, en son sein un **président et un vice-président** pour une durée qui ne peut excéder celle de leur mandat électif. Hormis la présidence de la séance du comité en cas d'empêchement du président, le vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le président.

**Le Président et le Vice-président** doivent être issus du même collège (collège1).

↪ **A l'article 12, la disposition relative au budget, est modifiée de la manière suivante :**

Selon les dispositions de l'article R133-15 du Code du tourisme, modifiées par le décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme, le budget préparé par le directeur est présenté par le président au comité de direction qui en délibère avant le **15 avril**.

↪ **A l'article 22, la disposition relative à la domiciliation, est modifiée de la manière suivante :**

L'EPIC fait élection de domiciliation au n°2, rue Azéma, Bengali, Rivière-du-mât les Hauts, 97420 Bras-Panon.

Les présents statuts ont été adoptés par délibération du Conseil communautaire du 22 septembre 2011.

Ils ont fait l'objet de révisions par délibération du conseil communautaire de la CIREST, des :

- 15 décembre 2011 (Affaire 2011-C131)
- 2 octobre 2014 (Affaire 2014-C0117),

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C140-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Considérant** que la Commission Tourisme Sport et Culture qui s'est réunie le lundi 21 septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à la majorité :**

- d'approuver les termes du présent rapport relatif à la modification des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoit, le 15 OCT. 2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**





**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C141**

**Désignation des membres du comité de direction de l'office de tourisme intercommunal de l'Est**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;  
Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**  
Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALENNEMENT  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
974014002A-2020-00001C141-DE  
Date de réception : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020  
AFFAIRE 2020-C141**

**DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE  
DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST**

Le comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est est composé de 11 membres, répartis en deux collèges avec voix délibératives :

- Collège 1 : composé de conseillers communautaires représentant de la CIREST,
- Collège 2 : composé de représentants des filières touristiques du territoire et de la fédération des offices de tourisme de la Réunion, FRT.

**Vu** la délibération en date du 31 juillet 2020 (Affaire 2020-C068), par laquelle le Conseil communautaire avait désigné **les représentants de la CIREST (Collège1)** pour siéger au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est. Celui était composé de 12 titulaires et de 12 suppléants, soit 2 titulaires et 2 suppléants par commune, répartis de la manière suivante :

<b>COLLEGE DES ELUS</b>		
<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Saint-André	- Mme Primilla CEVAMY - Mme Jimmye COUPOU	- Mme Isabelle PERMACAONDIN - Mme Alexa SOUPOU
Bras-Panon	- M. Jeannick ATCHAPA - Mme Micheline ALLY	- M. Ludovic ALAMELOU - Mme Lorraine MERGY
Salazie	- Mme Elodie PRAUD - Mme Sidoleine PAPAYA	- Mme Stéphanie POINY TOPLAN - M. Stéphane FOUASSIN
Saint-Benoît	- M. Bruno ROBERT - Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN	- M. Ridwane ISSA - Mme Odile DAMOUR
Plaine des Palmistes	- Mme Sonia ALBUFFY - M. Johnny PAYET	- Mme Sabrina DIJOUX - M. Jean Louis VITAL
Sainte-Rose	- M. Michel VERGOZ - Mme Edwige MARDAYE	- Mme marie Michèle MARIAYE - M. Auguste CAZAL

**Vu** la délibération en date du 2 octobre 2020 (Affaire 2020-C0140), relative à la modification des statuts de l'OTI Est, le collège des représentants de la CIREST est modifié et composé de 6 titulaires et de 6 suppléants, soit 1 titulaire et 1 suppléant par commune, à savoir :

<b>COLLEGE 1 - REPRESENTANTS DE LA CIREST</b>		
<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Saint-André	1 titulaire : Isabelle PERMACAODEN	1 suppléant : Jimmye COUPOU
Bras-Panon	1 titulaire : Jeannick ATCHAPA	1 suppléant : Lorraine MERGY
Salazie	1 titulaire : Sidoleine PAPAYA	1 suppléant : Stéphane FOUASSIN
Saint-Benoît	1 titulaire : Ridwane ISSA	1 suppléant : Bruno ROBERT
Plaine des Palmistes	1 titulaire : Johnny PAYET	1 suppléant : Sonia ALBUFFY
Sainte-Rose	1 titulaire : Michel VERGOZ	1 suppléant : Edwige MARDAYE

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C141-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Le collège 2 « filières touristiques du territoire » est représenté au comité de direction par 5 membres titulaires et autant de suppléants, à savoir :

- un titulaire et un suppléant pour la filière hébergement,
- un titulaire et un suppléant pour la filière restauration,
- un titulaire et un suppléant pour la filière patrimoine découverte,
- un titulaire et un suppléant pour la filière loisirs et activités de pleine nature,
- un représentant de la Fédération des Offices du Tourisme, la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT).

<b>COLLEGE 2 - FILIERES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE</b>		
<b>Filières touristiques</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Hébergement	<u>1 titulaire</u> : Martine ADAM DE VILLIER Administratrice de Gîte de France <b>Sainte-Rose</b>	<u>1 suppléant</u> : Edwin PAYET Administrateur du SHARET <b>Saint-Benoît</b>
Restauration	<u>1 titulaire</u> : Sully NEHOUA Maître Restaurateur le Franciscea <b>Saint-André</b>	<u>1 suppléant</u> : Dominique GRONDIN Restaurant le Petit Bambou <b>Salazie</b>
Patrimoine découverte	<u>1 titulaire</u> Jimmy PERIBE Directeur de Provanille <b>Bras-Panon</b>	<u>1 suppléant</u> Geoffrey LEDUC Administrateur de l'Association des Guides de la Réunion (ARGAT) <b>Saint-André</b>
Loisirs et activités de pleine nature	<u>1 titulaire</u> Patrick MANORO Administrateur Pays d'accueil <b>Salazie</b>	<u>1 suppléant</u> Lavina JOSEPH Directrice du Domaine des Tourelles <b>Plaine des Palmistes</b>
Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT).	<u>1 représentant</u>	

**Considérant** que la Commission Tourisme Sport et Culture qui s'est réunie le lundi 21 septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport,
- de valider la composition du comité de direction de l'OTI Est : collège 1 «représentants de la CIREST » et le collège 2, « filières touristiques du territoire »,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT. 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
N° 49740093-20201002-2020-C141-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020





**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C142**

**Rénovation du pont suspendu de la Rivière de l'Est  
Etude de valorisation touristique du site**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRETARE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DÉLIBÉRÉ**

Accusé de réception en préfecture  
972 247 4000 202010020142-DE  
Date de création : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Patrice SELLY**

---

RENOVATION DU PONT SUSPENDU DE LA RIVIERE DE L'EST  
ETUDE DE VALORISATION TOURISTIQUE DU SITE

---

L'ouvrage du pont suspendu de la Rivière de l'Est a été construit de 1862 à 1894, et inscrit au titre des monuments historiques depuis 2014 par arrêté préfectoral. L'arrêté ministériel de classement du 7 mai 2018 reconnaît l'intérêt public à la conservation de cet édifice de la fin du XIXème siècle.

Compte tenu de son état de vétusté et des risques qu'il présente pour la sécurité des usagers, l'accès à ce pont suspendu a été interdit par arrêté municipal n°02/2016 en date du 29 janvier 2016. Des travaux lourds de réhabilitation devront être réalisés avant la réouverture de cet ouvrage au public.

Dans cette perspective, la commune de Sainte-Rose a confié à la Région Réunion un mandat pour la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réhabilitation de ce Pont. Ce transfert a fait l'objet d'une délibération de la commission permanente en date du 10 avril 2018.

L'estimation prévisionnelle des travaux et d'étude de restauration de cet ouvrage s'élèverait autour de 14.3 millions d'euros, financés par le FEDER, l'Etat, la Région Réunion. Il est prévu également la participation financière de la Fondation du Patrimoine, qui œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français.

La restauration de ce monument historique constitue le principal volet de la requalification globale du site qui accueille chaque année de nombreux visiteurs. L'initiation d'une démarche élargie aux volets économiques, touristiques, sociaux, patrimoniaux fait en parallèle l'objet d'une concertation avec l'État et les autres collectivités, notamment la CIREST.

**Considérant** que la CIREST dans le cadre de sa compétence tourisme, a décidé de porter le projet de valorisation touristique, culturelle et patrimoniale du Pont, en vue de structurer et de rendre cohérent l'ensemble des actions du territoire, en matière touristique.

A ce titre, un marché d'étude de conception scénographique du Pont est en cours de consultation, avec pour objectifs de :

- Définir et valoriser le caractère et l'esprit des lieux de chaque site et itinéraire, ses attentes réelles ou potentielles,
- Révéler aux visiteurs la forte valeur patrimoniale de la Commune de Sainte-Rose à travers la valorisation du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et en faire un atout pour le développement local et favoriser les retombées économiques,
- Enrichir et organiser la découverte du site du Pont de la Rivière de l'Est en s'appuyant sur les principaux itinéraires (exemple : le village qui se situe sur le territoire de Sainte-Rose, l'accès à la partie souterraine, le point de vue en dessous de l'ouvrage...),
- Proposer une mise en scène originale de découverte entre le site du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et ses abords, en prenant en compte plusieurs volets (patrimoine, paysage urbanisation, itinéraires d'accès, socio-économique et accueil).

**Considérant** que l'ensemble des opérations relatives à la mise en place de cette étude de valorisation touristique, sont éligibles aux financements de la fiche mesure 5.09 « Aménagement et équipement de sites touristiques publics ». Le montant estimatif global des études s'élève à 130 000€ HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
Etude de valorisation touristique du Pont suspendu	130 000 €	FEDER (70%) (Fiche action 5.09)	91 000 €
		ETAT (5%)	6 500 €
		REGION (5%)	6 500€
		CIREST (20%)	26 000 €
TOTAL HT	130 000 €	TOTAL HT	130 000 €
TVA 8.5 %	11 050 €	TVA 8.5 %	11 050 €
MONTANT TTC	141 050 €	MONTANT TTC	141 050 €

**Considérant** que la Commission Tourisme Sport et Culture qui s'est réunie le lundi 21 septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'étude de valorisation du site du Pont suspendu de la Rivière de L'Est,
- d'approuver le plan de financement correspondant, éligible à la fiche mesure 5.09 « Aménagement et équipement de sites touristiques publics », du Programme Opérationnel Européen 2014-2020,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER et des partenaires concernés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, 15 OCT. 2020  
Fait à Saint-Benoit, le

**Le Président**

**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C142-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**AFFAIRE 2020-C143**

**Valorisation et entretien des Sites Intérêt Majeur (SIM) du territoire Est – Demande de financement**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>38</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>43</b>

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture  
954249740093-20201002000-C143-DE  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



---

**VALORISATION ET ENTRETIEN DES SITES INTERET MAJEUR (SIM)  
DU TERRITOIRE EST - DEMANDE DE FINANCEMENT**

---

**Vu** la délibération n° 2020-C002 du 3 février 2020, relative au budget primitif 2020 de la CIREST ;

**Considérant** que le site de la **Mare à poule d'eau à Salazie**, déclaré d'intérêt communautaire le 27 octobre 2005, est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il s'agit d'un espace naturel et fragile qui nécessite un entretien adapté par un personnel qualifié ;

**L'Association Sun'Lazes**, assure la gestion et l'entretien de ce site touristique protégé depuis décembre 2014. Le site est entretenu par une équipe de 12 personnes en contrat PEC de 21 heures par semaine, avec un encadrant en espaces verts (35 heures par semaine).

**Considérant** que l'Association souhaite reconduire l'opération et sollicite la CIREST dans le cadre d'une subvention d'un montant de 119 846€ (courrier du 12 septembre 2020). Le coût global des dépenses est évalué à 205 979€ ;

La mise en place de l'action s'inscrit dans une démarche de :

- développement social (intégration des habitants dans une démarche collective via l'action d'entretien du site, insertion sociale des habitants par l'accès à un emploi...)
- l'environnement (appropriation du patrimoine et appréhension de la richesse par les habitants du cirque, maintenir la qualité des paysages et de l'environnement du site...)
- territoire (contribuer à la valorisation de l'image touristique du cirque par l'entretien du site, répondre aux attentes qualitatives des visiteurs du site...).

**Considérant** que la Commission Tourisme Sport et Culture qui s'est réunie le lundi 21 septembre 2020, a émis un **avis favorable** ;

La CIREST a en charge la promotion du développement économique de l'ensemble de son territoire en s'appuyant notamment sur l'aménagement touristique. En vue de structurer et de rendre cohérent l'ensemble des actions de valorisation, la CIREST a décidé de mettre en valeur les sites d'intérêt majeur, qui font partie des richesses patrimoniales (naturel, culturel et paysager) de la micro région Est :

- Sentier Littoral Est (SLE) : 62.5 kms
  - Saint-André 15.4 kms
  - Bras-Panon 8.9 kms
  - Saint-Benoît 15.3 kms
  - Sainte-Rose 22.5 kms
- Mare à poule d'eau à Salazie,
- PK 12 à Takamaka à Saint-Benoît,
- Bras des Calumets à la Plaine des Palmistes,
- Cayenne à Sainte-Rose,
- Rivière des Roches à Bras-Panon,
- Bassin Bleu à Saint-Benoît.

Ces sites sont très fréquentés par les habitants du territoire Est, par les Réunionnais en général mais aussi par les visiteurs qui viennent de l'extérieur. Pour cela, il est primordial pour l'Intercommunalité de mener des actions permanentes dans l'objectif de les valoriser et les entretenir.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 119 846€ à l'Association Sun 'Lazes pour l'entretien et la valorisation du site de Mare à poule d'eau à Salazie,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme, 15 OCT. 2020  
Fait à Saint-Benoît, le

**Le Président**

**Patrice SELLY**





SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C144**

**Développement de l'enseignement musical**

**Participation financière aux écoles municipales de musique et aux structures assimilées**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Le Président

Patrice SELLY

Avoué de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C144-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020

---

DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL  
PARTICIPATION FINANCIERE AUX ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE  
ET AUX STRUCTURES ASSIMILEES

---

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** les crédits inscrits au chapitre 65 (subvention de fonctionnement) du Budget 2020 de la CIREST ;

**Vu** le Schéma Est de Développement Culturel et ses deux axes prioritaires : la Lecture Publique et les enseignements artistiques axés sur l'enseignement de la musique ;

**Considérant** que la proposition de fonds de concours dédié aux écoles municipales de musique et aux structures assimilées permet d'affirmer la CIREST comme un pôle d'appui additionnel en faveur du développement de l'enseignement musical ;

**Considérant** que la Commission Tourisme, Culture et Sport qui s'est réunie en date du 21 septembre 2020 a émis un **avis favorable** ;

Pour rappel, la musique est la première expression artistique sur le bassin Est et dans un contexte territorial marqué par les difficultés scolaires, elle permet souvent d'influer sur les résultats scolaires de manière positive; sans compter qu'elle impacte fortement le développement cognitif des jeunes publics à travers l'acquisition notamment de compétences transversales (attention, écoute, concentration, rigueur, mémoire, l'agilité manuelle, la confiance en soi, capacité d'expression personnelle, capacité d'explorer et de faire preuve d'originalité, aptitude à supporter la tension...).

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence facultative en matière culturelle qui lui permet de s'affirmer comme un pôle d'appui additionnel à l'endroit des écoles de musique et structures assimilées (MJC de Saint-Benoît et Soubik à Bras-Panon) de l'Est, la CIREST a souhaité pour la première fois mettre en place un fonds de concours afin de consolider la place de l'ensemble des structures œuvrant en faveur de l'apprentissage de la musique sur le territoire Est.

La participation de la CIREST converge avec l'intérêt manifesté conjointement par les ministères de l'Education Nationale et de la Culture et de la Communication en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle depuis 2011, les conclusions du Schéma Directeur Culture. De même, elle traduit, en l'amplifiant, la stratégie d'intervention de la Communauté d'agglomération de l'Est en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans le milieu scolaire et des enseignements artistiques en lien avec les écoles de musique (formation et pratique musicale, pratique vocale et chorale).

A ce titre, la CIREST cherche à créer des leviers pour que d'une part les pratiques amateurs dans le domaine de la musique se renforcent dans le périmètre intercommunal de l'Est et d'autre part que les écoles de musiques municipales et structures assimilées accueillent leurs usagers dans des conditions plus favorables, en améliorant leur offre de services.

Au demeurant, en permettant au réseau des écoles de musique de l'agglomération d'être plus réactif et dynamique, la CIREST vise aussi à réaffirmer son engagement en faveur du développement de l'enseignement musical et du rayonnement des dites écoles dans sa dimension territoriale en appliquant cette mesure aux six structures qui composent le réseau d'enseignement musical de l'Est.

La mise en place de cette action d'appui s'insère dans un cadre global fondé sur deux axes d'intervention :

- **L'organisation des animations musicales,**
- **La mise en place d'ateliers de sensibilisation.**

L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération est de 30 000€, répartis entre les quatre écoles de musique et les deux structures assimilées du territoire :

COMMUNE	STRUCTURES	MONTANT
Saint-André	Ecole municipale de musique - Association Cultures Expressions de l'Océan Indien (ACEOI)	5 000€
Saint-Benoît	Maison des Jeunes et de la Culture à Saint-Benoît	5 000€
Salazie	Ecole municipale de musique - Centre d'Expression Artistique-ADAS	5 000€
Sainte-Rose	Ecole municipale de musique - Gabriel SINGUE.	5 000€
Bras-Panon	Le Soubik- Association Petit conservatoire de l'Est	5 000€
Plaine des Palmistes	Ecole municipale de musique - En Plaine Musique	5 000€
	<b>Total</b>	<b>30 000€</b>

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000,00 € aux écoles municipales de musiques et aux structures assimilées du territoire de l'Est,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le 15 OCT 2020

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C144-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André*  
*Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C145**

**Fonds de concours dédié au réseau de lecture publique Est**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Date de réception en préfecture : 16/10/2020  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

---

FONDS DE CONCOURS  
DEDIE AU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE EST

---

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** les crédits inscrits au chapitre 65-73 (subvention de fonctionnement) du Budget 2020 de la CIREST ;

**Vu** les crédits inscrits au chapitre 204 (subvention d'investissement) du Budget 2020 de la CIREST ;

**Vu** le Schéma Est de Développement Culturel et ses deux axes prioritaires : la Lecture publique et les enseignements artistiques axés sur l'enseignement de la musique ;

**Considérant** que la proposition du fonds de concours dédié au réseau de lecture publique Est permet d'affirmer la CIREST comme un pôle d'appui additionnel en faveur de la lecture publique ;

**Considérant** que la Commission Tourisme, Culture et Sport qui s'est réunie en date du 21 septembre 2020 a émis un **avis favorable** ;

Pour rappel, les bibliothèques et médiathèques sont des services publics communaux chargés de conduire la politique de lecture publique sur le Territoire Est et ainsi d'assumer ses divers rôles de conservation des collections, de diffusion culturelle (acquisition et prêt de la production éditoriale, phonographique, cinématographique,...) et d'animation (expositions, spectacles, débats,...) tout en répondant à d'autres objectifs comme outil de politique urbaine, équipement de proximité qui favorise le lien social ou encore comme lieu d'accueil et de rencontres ouvert à l'ensemble de la population.

A ce titre, la CIREST cherche à créer des leviers pour que d'une part les usagers du territoire intercommunal Est puissent bénéficier de ressources documentaires constamment renouvelées, et d'autre part que les bibliothèques et médiathèques accueillent ce public dans des conditions plus favorables, en améliorant leur offre de services.

De façon corrélative, la proposition du fonds de concours, dispositif d'aide au fonctionnement et à l'investissement, participe de cette démarche en apportant une valeur ajoutée au réseau de lecture publique Est dans le cadre de l'accomplissement de ses missions de service public. De même, elle permet d'étayer le rôle pivot du réseau dans l'accès à la culture, aux apprentissages et aux savoirs comme dans la transmission du plaisir et du goût pour la lecture tout en renforçant son attractivité.

Au demeurant, en permettant au réseau de lecture publique d'être plus moderne, réactif et dynamique, la CIREST vise aussi à réaffirmer son engagement en faveur du développement de la lecture publique dans sa dimension territoriale en appliquant cette mesure aux huit structures qui composent le réseau de lecture publique de l'Est.

La mise en place de cette action d'appui s'insère dans un cadre global fondé sur trois axes d'intervention :

- La modernisation et dynamisation des espaces numériques,
- Le renouvellement et l'élargissement de certaines parties des ressources documentaires,
- L'acquisition de petit matériel et d'équipement mobilier divers.

Un cadre d'intervention est rédigé pour chaque axe précité, afin d'orienter les médiathèques et bibliothèques vers les éléments considérés par l'Intercommunalité comme de l'investissement ou du fonctionnement (annexe jointe). L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération est de 24 000€.

Proposition de répartition entre les communes :

COMMUNE	STRUCTURES	MONTANT
Saint-André	- Médiathèque Auguste Lacaussade - Bibliothèque Adrien Miniépoullé de Champ-Borne	6 000€
Saint-Benoît	- Médiathèque Antoine Louis Roussin - Médiathèque de Bras-Fusil	6 000€
Salazie	- Bibliothèque de Salazie	3 000€
Sainte-Rose	- Bibliothèque de Sainte-Rose	3 000€
Bras-Panon	- Médiathèque de Bras-Panon	3 000€
Plaine des Palmistes	- Bibliothèque de la Plaine des Palmistes	3 000€
	<b>Total</b>	<b>24 000€</b>

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver les termes du présent rapport ;
- d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 24 000,00€ aux Communes membres pour leurs équipements de lecture publique respectifs, conformément au tableau de répartition ci-dessus ;
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
N° 249740093-20201002-2020-C145-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C146**

**Convention 2020 de gestion des zones d'activités économiques (ZAE) entre la CIREST et les communes concernées**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
024210740093-20201002-2020-C146-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020





**CONVENTION 2020 DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
(ZAE) ENTRE LA CIREST ET LES COMMUNES CONCERNEES**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14;

**Vu** la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite Loi NOTRe qui renforçant les compétences des EPCI à fiscalité propre en matière de développement économique ;

**Vu** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 29 septembre 2017,

**Considérant** la nécessité de mettre en place la gestion opérationnelle des zones d'activités communales transférées à la CIREST et la volonté de limiter les impacts sur les attributions de compensation versées aux communes-membres.

Le Président rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite « loi NOTRe » a supprimé la mention de l'intérêt communautaire concernant la compétence obligatoire « *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* » depuis la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et a ainsi transféré les zones d'activité économique communales existantes aux Communautés de Communes et aux communautés d'agglomération.

Neuf ZAE communales existantes sur le territoire de la Communauté ont ainsi été transférées à la CIREST au 1er janvier 2017, à savoir:

- La zone artisanale de la Plaine-des-Palmistes
- 3 zones sur Bras-Panon : ZA de Bras-Panon, ZI de Bras-Panon et Le Refuge
- 2 zones sur Saint-Benoît : ZI 1 et ZI 2
- 3 zones sur Saint-André : ZA Maunier, ZA Grand Canal, ZA Ravine Creuse

Dès lors, dans le cadre des transferts de compétences, le principe est celui de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées (article L1321-1 du CGCT). Le cas échéant, la cession en pleine propriété sera indispensable pour les parcelles devant faire l'objet d'une commercialisation avérée.

A ce jour, la CIREST n'a pas souhaité entretenir les ZAE transférées en direct et ne s'est donc pas dotée des moyens humains nécessaires pour l'entretien courant des zones d'activité économique transférées. Dès lors, compte tenu de cet élément, les communes sont à ce jour les plus à même d'assurer l'entretien courant des zones d'activités économiques.

Dans ce cadre, les articles L 5216-5 et L 5215-27 du CGCT prévoient que les Communautés d'agglomération peuvent confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ».

Il convient ainsi de mettre en place une convention de gestion des ZAE concernées entre les Communes et la CIREST.

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C146-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Considérant l'avis favorable** de la Commission du Développement Economique et Insertion qui s'est réunie le 14 septembre 2020,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver les termes de la convention 2020 de gestion des zones d'activités entre la CIREST et les communes concernées et d'autoriser le Président à signer ces conventions avec les communes concernées ;
- d'accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment de procéder à la notification de la présente délibération à l'ensemble des Maires des Communes membres de la Communauté d'agglomération qui devront se prononcer.

Pour extrait conforme, 15 OCT. 2020  
Fait à Saint-Benoît, le

**Le Président**  
**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C146-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C147**

**Mise en œuvre d'ateliers chantiers d'insertion (ACI) sur le territoire intercommunal en 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Lorraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla,  
Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa,  
Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,  
Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,  
Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Le Président  
**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
1674249740093-20201002-2020-C147-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

---

MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) SUR LE  
TERRITOIRE INTERCOMMUNAL EN 2020

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14;

**Vu** le protocole d'accord du PLIE 2015-2020 signé avec l'Etat,

**Vu** la validation du plan d'actions et de financement du PLIE de l'Est par le Comité de pilotage en date du 20 Février 2018.

**Vu** la convention FSE-PLIE sur la période 2018-2020

**Considérant** les compétences de la CIREST en matière de Politiques de a ville et d'insertion des demandeurs d'emploi,

**Considérant** qu'en complémentarité des moyens existants sur le territoire, la CIREST, qui porte le Plan Local pour l'Insertion et l'emploi (PLIE) de l'Est, a lancé en 2020 un appel à projets pour la mise en place d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur son territoire. Les domaines d'activité prioritairement attendus sont les suivants : la valorisation et le recyclage des déchets (e-déchets, bois etc.), la lutte contre les gaspillages (sensibilisation en milieu scolaire notamment) et la remise en circulation des produits, l'agriculture biologique (jardins d'insertion, restaurant école,...etc.), les projets dans les secteurs innovants (numérique notamment), la valorisation et le développement de sites touristiques et de sites de pratique des sports de nature d'intérêt communautaire de l'Est, en respectant les éléments de la Charte du Parc National de la Réunion et de l'inscription des cirques, pitons, remparts réunionnais au Patrimoine mondial de l'Unesco et les projets en lien avec la crise sanitaire COVID-19 (confection de masques etc.).

**Les caractéristiques du projet :**

L'intervention du PLIE porte sur :

- L'accompagnement socioprofessionnel de ses bénéficiaires participant aux Chantiers et qui représenteront au minimum 50 % des effectifs des actions,
- La prise en charge de l'encadrement technique et/ou au coût pédagogique de l'action de formation obligatoirement prévue dans les projets (dans la limite de 12 salariés).

Par ailleurs, dans le cadre de ses interventions sectorielles, pour les projets situés dans les domaines prioritaires de l'appel à projet, l'intervention de la CIREST est susceptible de financer :

- les investissements matériels nécessaires à la réalisation des supports techniques des ACI, à hauteur de 30 000 € maximum.
- les dépenses de fonctionnement correspondant notamment à la part résiduelle des bénéficiaires de l'action pour un montant de 10 000€ maximum

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-C147-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
--



**Les projets cibles:**

Pour être intégrés à la programmation du PLIE de l'Est, les projets doivent notamment obtenir le conventionnement « Atelier Chantier d'Insertion » délivré par le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) présidé par la DIECCTE.

La présente action consiste à soutenir les structures porteuses d'ACI ayant répondu à cet appel à projets. La mobilisation des moyens du PLIE de l'Est a pour vocation de favoriser, l'insertion socio professionnelle durable des bénéficiaires de ces actions. L'intervention du PLIE de l'Est est soutenue par le Fonds social européen (FSE).

**Echéancier prévisionnel :**

Les projets proposés, déjà labellisés ou en cours de labellisation devront démarrer avant le 1<sup>er</sup> Décembre 2020.

**Coût de l'opération :**

Les projets ainsi que les coûts prévisionnels sont les suivants :





**COMMUNE DE SAINTE ROSE**

**Projet n° 01**

<b>ACI «Aménagement du site de la maison de la tresse»</b>	
<b>Structure</b>	CCAS
<b>Présidence</b>	Michel VERGOZ
<b>Lieu du projet</b>	Bois Blanc
<b>Activités</b>	
Travaux de moellonnage Travaux de maçonnerie Construction d'un atelier en bois Travaux de ferblanterie Fabrication de lambrequins	
<b>Formation</b>	CLEA
<b>Accompagnement</b>	externalisé
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	Non – septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	39 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

**Projet n°02 :**

<b>ACI «Jardin Fruit à Pain – phase 3 »</b>	
<b>Structure</b>	CCAS
<b>Présidence</b>	Michel VERGOZ
<b>Lieu du projet</b>	Chemin Fruit à Pain
<b>Activités</b>	
Travaux de carrelage Travaux de pose de clôture Travaux de métallerie Travaux d'installation de vidéo surveillance Travaux de maçonnerie Travaux horticoles Travaux d'irrigation	
<b>Formation</b>	CLEA
<b>Accompagnement</b>	externalisé
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	Non – Septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	39 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

**COMMUNE DE SAINT ANDRE**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C147-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Projet n°01 :**

<b>ACI «Smart Oil »</b>	
<b>Structure</b>	3I
<b>Présidence</b>	Eric LAVALLE
<b>Lieu du projet</b>	Case les Manguiers – La Cressonnière
<b>Activités</b>	
Revalorisation des HAU Aménagement de l'atelier Mise en place des cases à huiles pour les déchetteries Premières fabrications expérimentales de savon Création du réseau de collecte Conception d'une application pour l'optimisation de la collecte	
<b>Formation</b>	Hygiène et Sécurité au travail CLEA Formation de base collecte des HAU
<b>Accompagnement</b>	externalisé
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	Non – Septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	40 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

**Projet n°02 :**

<b>ACI «Pépinière de Saint André »</b>	
<b>Structure</b>	ALIE
<b>Présidence</b>	Lilian AH-VON
<b>Lieu du projet</b>	Ravine creuse
<b>Activités</b>	
Réhabilitation de la pépinière municipale Nettoyage et remise en état du site Sécurisation du site et délimitation des allées de circulation Mise en place de la production	
<b>Formation</b>	CLEA BSST Pré qualifiante Ouvrier du paysage
<b>Accompagnement</b>	interne
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Octobre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	Non – Septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	40 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C147-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**LA PLAINE DES PALMISTES**

**Projet n°01 :**

<b>ACI «Jardin urbain – phase 3 »</b>	
<b>Structure</b>	Plaisir rando 2 P
<b>Présidence</b>	Jean Noël ROBERT
<b>Lieu du projet</b>	Centre-ville
<b>Activités</b>	
Travaux de restauration écologique Travaux paysagers Construire un ouvrage minéral par assemblage de pierres volcaniques Moellonnage en pierres sèches	
<b>Formation</b>	CLEA
<b>Accompagnement</b>	externalisé
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	NON - Septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	39 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

**Projet n°02 :**

<b>ACI «Jardin solidaire – phase 2 »</b>	
<b>Structure</b>	Plaisir rando 2 P
<b>Présidence</b>	Jean Noël ROBERT
<b>Lieu du projet</b>	Rue des Goménolés
<b>Activités</b>	
Construction d'un local d'accueil et de conditionnement des récoltes Travaux de maçonnerie Travaux de clôture sur un linéaire de 175 m Aménagement de cheminement Travaux horticoles Travaux d'irrigation	
<b>Formation</b>	CLEA
<b>Accompagnement</b>	externalisé
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	NON - Septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	39 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

**SAINT BENOÎT**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C147-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



**Projet n°01 :**

<b>ACI « Confection de textiles sanitaires et ménagers réutilisables »</b>	
<b>Structure</b>	ARDIE
<b>Présidence</b>	Jacky SMITH
<b>Lieu du projet</b>	Bras Fusil
<b>Activités</b>	
Confection de kits zéros déchets : Serviettes hygiéniques lavables Coussinets d'allaitement lavables Lingettes démaquillantes Lingettes bébé Mouchoirs tissus Masques de protection	
<b>Formation</b>	CLEA
<b>Accompagnement</b>	Interne
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Novembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	NON – septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	40 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

**Projet n°02 :**

<b>ACI « Les Jardins de l'espoir – phase 3 »</b>	
<b>Structure</b>	ABDESS
<b>Présidence</b>	Didier VIDOT
<b>Lieu du projet</b>	Site du CFPPA
<b>Activités</b>	
Plateforme de formation de production de commercialisation et de sensibilisation autour de l'agriculture biologique Développement d'une activité de maraîchage biologique et de commercialisation de la production	
<b>Formation</b>	Modules agricoles de l'écologie à la production
<b>Accompagnement</b>	Interne
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	NON – septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	851,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	32 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

**SALAZIE**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C147-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**Projet n°01 :**

<b>ACI « Aménagement d'une manufacture de vannerie »</b>	
<b>Structure</b>	Autour du vacoa
<b>Présidence</b>	Christina ALI
<b>Lieu du projet</b>	Site de la Cayenne
<b>Activités</b>	
Défrichage manuel du site Remise en état des bâtiments Aménagement d'un espace de travail et de stockage avec 2 conteneurs Aménagement d'un espace en gravier entre les bureaux Réalisation d'un parking et d'un cheminement PMR Mise en place de cultures	
<b>Formation</b>	CLEA Habilitation travail en hauteur Montage démontage échafaudage
<b>Accompagnement</b>	Externalisé
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	Ajourné – nouvelle présentation en septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	30 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

**Projet n°02 :**

<b>ACI « Pailles Passion »</b>	
<b>Structure</b>	AIER
<b>Présidence</b>	Lucile SAUTRON
<b>Lieu du projet</b>	Mare à Citrons
<b>Activités</b>	
Travaux de clôture Végétalisation de l'espace Travaux de métallerie Travaux de maçonnerie / moellonnage Travaux de ferblanterie pour construction de 5 citernes de 500 l en tôle Construction d'un ajoupa en chaume de vétiver Fourniture de 2 serres de 63 m <sup>2</sup> Aménagement paysager du site	
<b>Formation</b>	CLEA Couvreur chaumier
<b>Accompagnement</b>	Externalisé
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Octobre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	NON - septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	39 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C147-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**COMMUNE DE BRAS PANON**

**Projet n°01 :**

<b>ACI « Plateau de diversification alimentaire agricole et aquaponie en milieu urbain »</b>	
<b>Structure</b>	ARDIE
<b>Présidence</b>	Jacky SMITH
<b>Lieu du projet</b>	Centre ville
<b>Activités</b>	
<p>Atelier maraîchage :</p> <p>Remise en état de la surface : 2000 m<sup>2</sup></p> <p>Analyse des sols</p> <p>Maraîchage sous abri (tunnel 300 m<sup>2</sup> + semis 50 m<sup>2</sup>)</p> <p>Mise en place de la culture + récolte</p> <p>Atelier apicole :</p> <p>Entretien et surveillance</p> <p>Récolte du miel</p> <p>Atelier Vanille :</p> <p>Mise en place de la culture</p> <p>Entretien</p> <p>Fécondation</p> <p>Récolte</p> <p>Commercialisation</p> <p>Construction d'une structure pour l'aquaponie 66 m<sup>2</sup></p> <p>Achat des alevins de tilapia et introduction dans le bas à poissons, nourrissage bio des poissons</p> <p>Récupération de plants maraîchers de la pépinière sociale et repiquage dans les plaques DWC</p> <p>Ajouts de bactéries dans la cuve</p> <p>Entretiens et surveillance des circuits d'eau</p> <p>Récolte et conditionnement des produits maraîchers</p> <p>Prélèvement des poissons</p> <p>Vente aux clients adhérents des productions et/ou dons à la Mairie pour restauration scolaire ou à l'épicerie solidaire</p>	
<b>Formation</b>	CLEA Module agricole de l'écologie à la production + aquaponie
<b>Accompagnement</b>	Interne
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	Non – Septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	40 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	30 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
 974-249740093-20201002-2020-C147-DE  
 Date de télétransmission : 16/10/2020  
 Date de réception préfecture : 16/10/2020



**Projet n°02 :**

<b>ACI «Compostage partagé – phase 2 »</b>	
<b>Structure</b>	ALIE
<b>Présidence</b>	Lilian AH-VON
<b>Lieu du projet</b>	Ma pensée + Bengali
<b>Activités</b>	
Entretien des sites Jardin créole et Bengali Production de compost à partir de déchets verts Production de divers plants maraîchers Plantation maraîchère sur les 2 sites	
<b>Formation</b>	Pré qualifiante Ouvrier du paysage CLEA BSST
<b>Accompagnement</b>	Interne
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Décembre 2020
<b>Agrément/ date CDIAE</b>	Non – Septembre 2020
<b>Fonctionnement CIREST</b>	10 000,00 €
<b>Fonctionnement PLIE</b>	40 000,00 €
<b>Investissement CIREST</b>	16 100,00 €

Ces opérations ont fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2020 au chapitre 204 (subvention d'investissement) et au chapitre 65 (subvention de fonctionnement).

**Considérant** enfin que la Commission Développement économique qui s'est réunie le 14 Septembre 2020, a sollicité un temps de réflexion pour arrêter leurs choix sur les projets d'Atelier d'Insertion de Chantiers.

**Considérant** que les choix sont ici arrêtés, et repris dans le corps de ce présent rapport.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le présent rapport ;
- d'attribuer aux associations concernées les subventions correspondantes ;
- d'autoriser le Président à prélever les montants sur les lignes correspondantes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents, sous réserve que les projets soient labellisés ACI.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoit, le 15 OCT. 2020

**Le Président**  
**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C147-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C148**

**Soutien à la création d'entreprise par le public accompagné par le SAP, le PLIE et/ou la couveuse d'entreprises : dispositif bourse à la création d'entreprises (BCE) 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C148-DE  
Date de transmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



---

**SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LE PUBLIC ACCOMPAGNE  
PAR LE SAP, LE PLIE ET/OU LA COUVEUSE D'ENTREPRISES: DISPOSITIF  
BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE) 2020**

---

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** les crédits inscrits au 204 (subvention d'investissement) de la CIREST,

**Considérant** que le Conseil Communautaire de la CIREST, par délibération en date du 03 Février 2020, a décidé la poursuite du dispositif Bourse à la Création d'Entreprise (BCE).

**Considérant** aussi que l'objectif est d'attribuer, au minimum, 20 Bourses à la Création d'Entreprises (BCE), dès l'immatriculation de l'entreprise, sous forme d'une aide unique à l'investissement, d'un montant maximal de 3000 €, aux bénéficiaires du PLIE à l'issue de leur parcours d'insertion et accompagnés dans leurs démarches de création par le Service d'Amorçage de Projet (SAP) ou la couveuse d'entreprises de l'Est ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans suivis par le SAP.

**Considérant** également que l'objet du présent rapport consiste à valider l'attribution de 10 Bourses à la création d'entreprise (BCE) pour un montant total de 23 458.66 €.

La liste et le montant des aides proposées au Conseil communautaire sont annexés au présent rapport.

Ces opérations font l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2019 au chapitre 204 compte 20421 « Subventions d'investissement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études ».

**Considérant** enfin que la Commission Développement économique et Insertion qui s'est réunie le 14 Septembre 2020, a émis **un avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- d'attribuer aux porteurs de projets les subventions correspondantes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C148-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

**AFFAIRE 2020-C149**

**Soutien de la CIREST au projet Cité de la Formation de la Mission Locale de l'Est (MLE)**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

**Le Président**

**Patrice SELLY**

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020C149-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

---

**SOUTIEN DE LA CIREST AU PROJET CITE DE LA FORMATION DE LA MISSION  
LOCALE DE L'EST (MLE)**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** le courrier de demande adressé par la Mission Locale de l'Est à la CIREST en date du 23 juin 2020 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14;

**Vu** le Budget de la CIREST pour l'exercice 2020;

**Vu** le Budget supplémentaire de la CIREST pour l'exercice 2020;

**Considérant** que la Cité de la Formation est un projet structurant pour le territoire Est de La Réunion portant sur le Développement de compétences et la formation des actifs volontaires.

**Considérant** que ce projet est construit en partenariat avec la CIREST, la DIECCTE et Réunion Prospective Compétences, et qu'il s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Investissement dans les compétences et de sa déclinaison territoriale du PACTE Est.

**Considérant** aussi que l'objectif est de pallier au manque d'infrastructures sur le territoire Est pour accueillir des organismes de formation, cette situation pénalisant autant les demandeurs d'emploi qui souhaitent se former que les employeurs qui ont la volonté de professionnaliser leurs équipes.

**Considérant** de plus que le projet de Cité de la formation sera un tiers lieu qui proposera des salles équipées en matériel numérique et informatique permettant de développer des modalités d'apprentissage innovantes et attractives.

**Considérant** que le partenariat avec Réunion Prospective Compétences et d'autres acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi permettra également de proposer des ateliers d'information et de professionnalisation aux organismes de formation et aux formateurs indépendants pour le développement de leur activité et l'innovation pédagogique.

Mettre en place ce projet dans un délai court permet d'aider notre territoire à affronter un problème qui revient chaque année. En effet, tous les ans, nous avons des sessions de formation du programme de la Région et de Pôle Emploi qui ne se font pas dans l'Est faute de locaux. C'est donc à chaque fois un nombre considérable de demandeurs d'emploi, jeunes et moins jeunes qui ne peuvent accéder à de la formation. Je rappelle par ailleurs la fermeture des pôles de formation de la CCIR qui a entraîné la perte de 165 places sur Saint-Benoît et de 48 places sur Saint André.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020C149-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
---



## **Porteur :**

La MLE propose aujourd'hui ce projet issu d'un travail collaboratif avec la DIECCTE de la Réunion, Réunion Prospectives Compétences, la CIREST et le Pôle Emploi pour faire face à des difficultés qui handicapent depuis trop longtemps le territoire Est.

## **Les caractéristiques du projet :**

La Cité de la Formation proposera différentes offres de services déclinés en 2 grandes catégories :

Les services proposés par la Cité de la Formation elle-même :

- Mise à disposition de salles de formation ; - Mise à disposition de moyens informatiques et audiovisuels ; - Espace connecté à l'internet à haut débit (fibre) ; - Zones d'autoformation, de formation de petits groupes et de grands groupes ;...

Les services proposés en partenariat avec des acteurs orientation – emploi – formation (RPC, OPCO, ML, PE,...), pour :

Mission Locale Est- La Cité de la Formation - 16/06/2020 - Page 5 sur 9

- Proposer des ateliers de professionnalisation aux organismes de formation du bassin d'emploi sur différents sujets : évolutions règlementaires, Formanoo, Apprentissage, CPF, innovations pédagogiques telles que la FOAD et l'AFEST... ; - Mettre à disposition de la Cité de la Formation des ressources numériques contextualisées au territoire (données de l'observatoire, cartes des formations, annuaires utiles,...) - Mettre en relation avec les projets innovants à venir : animer des séances (de type fablabs) de mise en œuvre de FOAD, ...

## **Les Publics visés :**

La Cité de la formation a vocation à proposer des formations pour tout public :

- Demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans inscrits ou non dans un Service Public pour l'Emploi (ML, Cap emploi, Pôle emploi) dont les 16/18 ans concernés par l'obligation de formation - Demandeurs d'emploi de plus de 25 ans - Salariés- - Travailleurs indépendants, Chefs d'entreprises

Et à apporter ses services :

- Aux organismes de formation - Aux acteurs de l'orientation, formation et emploi - Et aux employeurs

## **Coût de l'opération :**

Le montant global du projet porte sur la somme de 418 991 €.

La DIECCTE sur le PIC et la DJSCS sur la Stratégie de lutte contre la pauvreté sont sollicités pour accompagner financièrement ce projet structurant. Le co-financement demandé à la CIREST est de 40 000€ par an sur 3 ans.

Les membres du consortium apporteront chacun 6% du budget prévisionnel, pour un apport de 196 334 €.

Afin de consolider le projet, l'apport de la CIREST est sollicité à hauteur de 40 000 € (cf. plan de financement en annexe du présent rapport) par an sur 3 ans, ~~soit une programmation~~ pluriannuelle de 120 000€

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020C149-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020



## Echéancier prévisionnel :

Dernier trimestre 2020

Projet structurant ayant vocation à être pérenne.

**Considérant** que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget supplémentaire 2020 aux chapitres :

- 65 compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

**Considérant** enfin que la Commission Développement Economique et Insertion qui s'est réunie le 14 Septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire décide à la majorité :**

- de valider le soutien financier de la CIREST à l'opération Cité de la Formation pour un montant de 40 000 € sur 3 ans, dans le cadre d'une convention pluriannuelle soit un montant total de subvention de 120 000€ pour l'ensemble du programme ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à représenter la CIREST au sein des instances de pilotage de la dite action ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire ;
- d'attribuer au porteur du projet le montant dû au titre de la part annuelle de la subvention soit 40 000 € par an.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Benoît, le

15 OCT. 2020

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020C149-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2020

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**AFFAIRE 2020-C150**

**Rémunération d'un représentant permanent au conseil d'administration de la SEM ESTIVAL**

L'an deux mille vingt, le deux octobre le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil (2<sup>ème</sup> bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25 septembre 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	5	5	43

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Micheline ALLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALLAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame Valérie PAYET-GANGNANT.

**A DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER a donné procuration à Madame CEVAMY Primilla, Madame Isabelle PERMACAONDIN a donné procuration à Madame SOUPOU Alexa, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Monsieur Jean Claude FENELON a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Madame Edwige MARDAYE a donné procuration à Monsieur Michel VERGOZ.

**ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Marc PEQUIN est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C081 ; Monsieur Jeannick ATCHAPA est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C082.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame Primilla CEVAMY qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

Le Président

Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture  
974-249740093-20201002-2020-C150-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception en préfecture : 16/10/2020



---

RÉMUNÉRATION D'UN REPRÉSENTANT PERMANENT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SEM ESTIVAL

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et R. 1524-3,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-20, L. 3123-18, L. 4135-18 et L. 5211-12

**Vu** la délibération n° 2020-C065 du Conseil Communautaire en date du 31 juillet 2020 relative à la désignation des représentants CIREST dans les organismes extérieurs et notamment au sein de la SEM ESTIVAL

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de la SEM ESTIVAL en date du 26 août 2020

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de la SEM ESTIVAL en date 7 septembre 2020

Le Président rappelle que par délibération du Conseil d'Administration de la SEM ESTIVAL en date du 26 août 2020, M. Ludovic ALAMELOU, élu communautaire et administrateur représentant la CIREST a été élu Président du Conseil d'Administration de la SEM ESTIVAL.

Lors de la séance du 7 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la SEM ESTIVAL a décidé de regrouper les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général en nommant M. Ludovic ALAMELOU Président Directeur Général de la SEM ESTIVAL.

M. Ludovic ALAMELOU peut percevoir une rémunération ou des avantages particuliers au titre des fonctions de mandataire qu'il est amené à exercer au sein des organes délibérants de la SEM.

Néanmoins, conformément à l'article L.1524-5 du CGCT, cette rémunération doit être préalablement "autorisée par une délibération expresse de l'assemblée délibérante de la collectivité fixant le montant maximum de la rémunération et des avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient."

S'agissant du montant des rémunérations, « les sommes allouées aux élus mandataires au titre des fonctions exercées au sein des SEML sont soumises au plafond du cumul des rémunérations que peuvent percevoir les élus locaux. Ainsi, la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux a limité le montant total des rémunérations et indemnités de fonction des élus locaux à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Ce plafonnement est inscrit aux articles L. 2123-20, L. 3123-18, L. 4135-18 et L. 5211-12 du CGCT ».

En application de ses dispositions, il ressort que M. Ludovic ALAMELOU, élu communautaire, peut, au titre de sa fonction de Président Directeur Général d'une SEM locale, percevoir une rémunération d'activité mensuelle ne pouvant dépasser le plafond légal de 1,5 fois le montant de l'indemnité parlementaire de base en vigueur, soit 8 434,84 euros actuellement (NB : 5 623,23 X 1.5).

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20201002-2020-C150-DE Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020
--